

Vevey, le 24 juin 2016

## PROCES-VERBAL



Séance du jeudi 16 juin 2016 à 19h30 et  
séance de relevée du jeudi 23 juin 2016 à 19h30  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Peter Schuseil  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur  
« Citoyenne TV » et [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)**

**05 / 2016**

M. le Président ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, le public, la presse, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

### 1. Appel

*Séance du 16 juin 2016*

78 présents, 22 absents dont 3 sans excuse (Mme F. Kern, MM. M. Pali et V. Pilet).

*Séance du 23 juin 2016*

77 présents, 23 absents dont 3 sans excuse (Mme F. Kern, MM. M. Pali et V. Pilet).

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 22 - Explications concernant le bouclage de l'exercice 2015 du chapitre 440 - Gestion des déchets (2016/C16) sera intégré à la discussion sur les comptes communaux de l'exercice 2015.

Au point 23 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, l'interpellation suivante est déposée :

- Interpellation de M. J. Rilliet intitulée « Goal, la Municipalité en arbitre frileux ? »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté tel que présenté.**

### 3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

*Séance du 16 juin 2016*

- Lettres de la Municipalité du 31 mai 2016 demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre aux interpellations de M. P. Bertschy « Réseaux sociaux, par qui ? pourquoi ? » et de M. S. Molliat « Collège de Vevey »
- Lettre de la Municipalité demandant l'application de la clause d'urgence (art. 52 du règlement du Conseil communal) pour les préavis 2016/P25 - Obligation d'une rénovation urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil et 2016/P26 - Demande de crédit complémentaire pour l'étude de la réfection des fontaines classées de Vevey

*Séance du 23 juin 2016*

- Des escrocs se faisant passer pour des employés de l'administration communale incitent ceux qu'ils appellent à composer un numéro de téléphone que s'avère surtaxé. Une mise en garde a été faite au sujet de cette arnaque téléphonique sur le site internet de la commune et sur les réseaux sociaux
- Lettre de l'Association des Usagers et Riverains du Doret au sujet de la réponse à la motion de M. J. Décosterd « Doret n'en peut plus ! » et des nuisances et incivilités que subissent les riverains et usagers du parc. Ce courrier a été transmis par M. Didier Bonvin, président de l'association, par le biais d'un courrier électronique

**4. Communication(s) du Bureau**

Sur la table au fond de la salle, feuille d'inscription pour l'agape prévue à la fin de la séance du 23 juin et programme de la Fête des écoles et du cortège qui auront lieu le vendredi 24 juin.

**5. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016**

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

**6. Préavis sur obligation d'une rénovation urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil (2016/P25)** (clause d'urgence art. 52 du règlement du Conseil communal, dépôt du préavis et rapport de la commission durant la même séance)**7. Préavis sur demande de crédit complémentaire pour l'étude de la réfection des fontaines classées de Vevey (2016/P26)** (clause d'urgence art. 52 du règlement du Conseil communal, dépôt du préavis et rapport de la commission durant la même séance)

M. le Président indique que le Bureau a tenté de convoquer une commission, mais cela s'est révélé compliqué. Cette commission a finalement pu siéger, avec cinq membres. Il s'agit maintenant pour le Conseil de se déterminer sur la clause d'urgence.

M. B. Schobinger émet des doutes sur la légitimité de cette commission, même si légalement il y avait le quorum. L'urgence doit être votée par le Conseil communal. Il y a eu beaucoup d'échanges de courriels disant que l'urgence n'était pas manifeste et le groupe UDC s'y opposera. Il manque en effet beaucoup d'informations sur ce sujet. La seule urgence, c'est la sécurisation de l'obélisque de la fontaine du Sauveur, mais la Municipalité n'a pas besoin d'une décision du Conseil pour cela.

M. Ch. Roh indique que le groupe PLR n'a volontairement pas participé à cette commission et s'opposera lui aussi à la clause d'urgence. La commission des finances, par 12 voix et 1 abstention, a décidé de ne pas prendre position sur ces deux préavis, étant donné le manque manifeste d'informations qu'elle était en droit d'attendre. Il ne peut donc pas concevoir que le Conseil communal vote sur des préavis sur lesquels la commission des finances ne s'est pas prononcée.

M. le Président rappelle que l'art. 52, al. 2 du règlement du Conseil prévoit que « à la demande de cinq membres au moins, le Conseil peut, après avoir entendu la Municipalité, se prononcer contre l'urgence ».

M. A. Gonthier rappelle que la commission des finances a siégé en présence du municipal et de la personne de l'administration communale chargée du dossier. Il y a eu une assez longue discussion, au cours de laquelle il est apparu assez clairement qu'un autre calendrier, préservant les droits du Conseil et évitant de recourir à l'urgence, était possible, qu'il était possible d'avancer sur ce dossier et de présenter dans le courant de l'été un préavis complété à une commission régulièrement nommée, ainsi qu'à la commission des finances, et de prendre la décision finale en bonne et due forme le 1<sup>er</sup> septembre. Avec la préparation durant l'été et le fait que les groupes se prononcent souvent contre l'urgence mais ont plutôt salué le fait qu'on s'occupe enfin de ces fontaines, il n'y avait guère de doutes que la décision serait positive et que les travaux pourraient commencer le lundi suivant. Il peine donc à comprendre ce qui s'est passé par la suite. Dans la meilleure des hypothèses, c'est que des problèmes de sécurité plus importants qu'annoncés sont apparus. Mais s'il y a un problème de sécurité, la Municipalité est parfaitement en droit et même en devoir d'intervenir immédiatement. Il ne voit donc pas de raisons de changer la position qui était celle d'une très large majorité des groupes la semaine dernière et d'accepter aujourd'hui cette urgence. Il propose donc que le Conseil vote sur l'urgence et se prononcera personnellement contre.

M. J. Christen, municipal, rappelle qu'il y a environ un an, dans le cadre des travaux de réfection de la fontaine du Guerrier, l'Etat de Vaud, plus particulièrement la section des monuments et sites, a attiré

l'attention de la commune sur ses fontaines en général et sur l'obligation faite aux communes de les entretenir. La Direction des Espaces Publics a alors mandaté un ingénieur pour réaliser une pré-étude. Celle-ci a abouti au constat que trois fontaines devaient être rénovées rapidement. L'ingénieur a poursuivi son étude pour estimer leur coût de restauration. Il a rendu son verdict début juin et a attiré l'attention de la Municipalité sur la nécessité d'obtenir rapidement les crédits afin de pouvoir commencer les travaux cet été sans quoi nous serions, compte tenu de la durée des opérations, soumis aux aléas de la météo. En effet, une décision du Conseil communal en septembre présente le risque de ne pas pouvoir terminer les travaux avant l'hiver en cas de mauvaises conditions météo, et donc de s'exposer à une forte dégradation de l'état de ces fontaines. Par ailleurs, il a relevé le danger que représente l'obélisque de celle du Sauveur. Plus on attend, plus la facture est chère. D'aucuns lui rétorqueront que le problème était connu depuis longtemps et que la Municipalité aurait dû agir plus tôt. C'est vrai, mais aujourd'hui les choses ont été prises en mains. A ce stade, les coûts de réfection sont exponentiels et il faut agir vite. Le lundi 6 juin, la direction des espaces publics a décidé de demander à la Municipalité le traitement de ce dossier en urgence, ce qu'elle a accepté. La Municipalité a estimé qu'il était de son devoir de ne pas attendre et a pris ses responsabilités, afin de préserver les deniers publics et assurer la sécurité des passants. Après la séance de commission des finances, face aux doutes qui ont été exprimés, la Municipalité a interrogé à nouveau son mandataire, lequel a confirmé la nécessité d'agir en urgence, en particulier sur la fontaine du Sauveur, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de poursuivre dans sa volonté d'obtenir l'urgence. Après une pesée d'intérêts, la décision a été prise ce lundi de faire sécuriser le périmètre de la fontaine du Sauveur. La Municipalité a décidé dans la foulée d'engager la pose d'échafaudages pour soutenir l'obélisque, pose qui se fera lundi 20 juin. Pour limiter les inconvénients esthétiques de ce chantier, cette structure sera décorée par l'œuvre d'une artiste réalisée pour la fontaine du Guerrier et par des décorations florales. Le 2<sup>ème</sup> préavis relatif à l'étude de restauration des autres fontaines a également été déposé en urgence afin que ce soit la même commission qui en soit saisie et que celle-ci puisse avoir une vision globale de la problématique. Toutefois, compte tenu des réflexions de la commission des finances et de celle qui a étudié les préavis, la Municipalité propose de renoncer à l'urgence pour le 2<sup>ème</sup> préavis, mais de la maintenir pour le premier, sachant qu'il y a effectivement urgence, surtout pour la fontaine du Sauveur. Evidemment que laisser un chantier sans activité tout l'été n'est pas idéal pour l'image de la ville. Il encourage donc le Conseil à soutenir cette urgence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cinq personnes au moins demandent que le Conseil se détermine sur la clause d'urgence. Au vote, **l'urgence est refusée à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et trois abstentions)**. Ces préavis sont donc renvoyés à une commission de 7 membres (nouvelle répartition pour la législature 2016-2021) composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	PS	M.	Pierre BUTTY
<u>Membres</u>	:	PLR	M.	Jean-Jacques BURGI
		DA	M.	Laurent LAVANCHY
		VER	Mme	Alexandra MELCHIOR
		UDC	Mme	Norma RIESEN
		PDC	M.	Martino RIZZELLO
		VL	M.	Peter SCHUSEIL
<u>Suppléants(es)</u>	:	VER	Mme	Sabrina DALLA PALMA ZAHAR
		DA	M.	Alain GONTHIER
		PS	M.	Julien RILLIET
		PLR	Mme	Annette MAYOR
		VL	M.	Stéphane MOLLIAT
		PDC	Mme	Dora RENTSCH
		UDC	M.	Werner RIESEN

#### 8. Préavis sur réponse au postulat de M. Serge Ansermet intitulé « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! » (2016/RP27)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	PLR	M.	Patrick BERTSCHY
<u>Membres</u>	:	PS	M.	Serge ANSERMET
		VL	M.	Olivier CASELLINI
		VER	M.	Antoine DORMOND
		DA	M.	Yvan LUCCARINI
		PDC	Mme	Dora RENTSCH
		UDC	Mme	Norma RIESEN

<u>Suppléants(es)</u>	:	PS	M.	Sergio DE STEFANIS
		VL	M.	Randolph HUNZIKER
		PLR	Mme	Anna IAMARTINO
		PDC	M.	Lino LONARDO
		VER	Mme	Claire MARGGI GYSEL
		DA	Mme	Aurélie NAPI
		UDC	M.	Bastien SCHOBINGER

## 9. Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2015 (2016/P16)

### Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2015

#### Rapport général de la Commission de gestion : M. Bastien Schobinger, président

M. le Président remercie en préambule la commission de gestion et son président pour le travail accompli. Il ouvre tout d'abord la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité.

M. S. Ansermet souhaite intervenir au sujet du chapitre « Etat et suivi des participations financières de la commune » (pages 209 et suivantes). Ce chapitre se limite de façon purement descriptive à énumérer les activités des nombreuses sociétés dans lesquelles la commune a des participations financières. Cela fait suite, entre autres, à un avis de la Cour des comptes et une interpellation de sa part en janvier 2011. Or, ce document devrait aller plus loin et montrer les buts que la Municipalité entend poursuivre par le biais de ces participations. La Cour des comptes avait émis l'avis qu'il fallait que la volonté des autorités communales soit transmise à ses délégués, dont la mission est de veiller à l'accomplissement des politiques publiques. A titre d'exemple, il souhaite prendre les quelques lignes qui figurent à la page 212 concernant l'entreprise Holdigaz. On y apprend que le prix du pétrole a diminué, que l'entreprise a fêté ses 10 ans, que plus de 900 raccordements ont été effectués, etc., mais rien sur ce que demande la Cour des comptes, rien sur la stratégie de Holdigaz. De quelle stratégie parle-t-il ? De l'opposition récurrente de Holdigaz au thermo-réseau alimenté par les énergies renouvelables, contre le projet de chauffage à distance de la Satom, contre notre propre projet des Toveires, et d'autres. A Monthey, Holdigaz s'est singularisé en allant jusqu'au Tribunal fédéral pour s'opposer au règlement communal obligeant chaque propriétaire à se raccorder au CAD de la Satom. Malgré un jugement qui a totalement désavoué Holdigaz, cette entreprise a continué à faire pression sur les propriétaires pour qu'ils renouvellent leur chauffage à gaz sans se raccorder au CAD de la Satom. Ceux-ci, dans un premier temps, ont obtempéré. Ces installations ont été déclarées illégales par la commune et, sous la menace d'une forte amende de la part de la commune, les propriétaires ont dû faire marche arrière et se sont finalement raccordés au CAD de la Satom. A cause de l'obstination et des mauvais conseils de Holdigaz, les propriétaires ont perdu plusieurs centaines de milliers de francs. Il est pour le moins curieux que le rapport de gestion ne fasse pas du tout état de cela. Des intérêts divergents peuvent conduire nos représentants à des conflits de loyauté. Au sein de ces sociétés, ils peuvent avoir tendance à privilégier les intérêts des sociétés aux dépens de l'intérêt public. Il y a là un problème de gouvernance. Il aimerait savoir si des instructions ont été données à notre représentant municipal dans ce cas précis et quelles étaient ces instructions ? De façon générale, des consignes sont-elles données à nos représentants ? Quelle a été l'attitude de notre représentant auprès de Holdigaz dans le cas cité et comment la coordination est-elle assurée et les conflits d'intérêts et de loyauté résolus ? Il ne demande pas une réponse immédiate, mais à tout le moins qu'il y ait à l'avenir des explications détaillées dans le rapport de gestion de la Municipalité.

M. E. Rivier, municipal, indique que les règles qui s'imposent dans les discussions d'un conseil d'administration sont très particulières. On peut dire qu'il y a eu un vrai débat au sein du conseil d'administration de Holdigaz. Il a pu apporter les messages qu'a définis la Municipalité et celle-ci a même rencontré des responsables de Holdigaz pour discuter de façon très approfondie de la centrale de chauffe des Toveires. Mais on ne peut pas empêcher Holdigaz d'exprimer un point de vue différent. En ce qui concerne le fond de la question, il rappelle que lorsqu'il y a des débats importants et que la Municipalité souhaite donner un avis, elle transmet cet avis à son représentant. C'est une relation de confiance qui doit s'établir entre la Municipalité et son représentant, que ce soit pour Holdigaz ou pour tous les domaines dans lesquels elle est représentée. Le texte concernant Holdigaz, qu'il a rédigé, est un texte descriptif, basé essentiellement sur les rapports fournis pour les assemblées générales. Il est donc entièrement fondé. Il ne peut pas répondre plus en détail et serait heureux de recevoir l'avis de la Cour des comptes. A noter que la Municipalité future a déjà débattu de cette question à une reprise.

M. S. Ansermet rappelle que Holdigaz est intervenu de façon abusive et réitérée pour que les propriétaires se raccordent malgré tout et illégalement. Holdigaz leur a garanti qu'ils assumeront les frais de recours. Il souhaite donc que notre représentant municipal intervienne, dans le cadre de son mandat de

membre du conseil d'administration, pour que Holdigaz cesse ses oppositions systématiques au thermo-réseau. Au-delà de ce cas particulier, qu'il estime personnellement « scandaleux », c'est la rédaction du rapport de gestion qui pose problème à ses yeux. Il trouve peu intéressant de savoir qu'une entreprise a fêté ses dix ans et quel a été le nombre de raccordements, mais il faudrait que mention soit faite des cas importants. Plusieurs articles sont parus dans la presse à ce sujet, mais la moindre des choses, c'est que ces éléments de gouvernance d'entreprise figurent dans le rapport de gestion, de façon à ce que la commission de gestion puisse intervenir. Il n'y a qu'une seule ligne à ce sujet dans le rapport de la commission, mais à lire le rapport de la Municipalité, elle ne pouvait pas se poser les questions qu'il s'est lui-même posées, parce qu'il n'y a rien qui peut l'inciter à s'interroger.

M. le Syndic indique que cela fait quatre ans que cette rubrique a été introduite, à la demande de la Cour des comptes, qui a estimé que, dans le cadre de la gestion des biens publics, la Municipalité devait expliquer pourquoi elle détient des participations dans telle ou telle société et justifier que ces participations ont un aspect stratégique, notamment lorsqu'elles sont importantes. En réalité, la seule chose que la Cour des comptes demande, c'est de dire pourquoi la commune garde des actions, de Romande Energie par exemple. Il aurait suffi de dire qu'on fait partie d'un consortium qui veut maintenir, pour des raisons stratégiques, le capital en mains publiques. On conserve des participations dans Holdigaz parce qu'il s'agit du seul distributeur d'une énergie pour laquelle nous sommes celui qui octroie la concession d'exploitation. Le rapport rédigé par la Cour des comptes visait à évaluer si le rendement des actions et la gestion des biens publics est optimale. La Municipalité a peut-être trop bien fait son travail, puisqu'elle a également expliqué comment l'entreprise a fonctionné pendant l'année, alors que ce rapport-là est présenté à l'assemblée des actionnaires de l'entreprise.

M. S. Ansermet remarque que la Cour des comptes demande aussi « l'évaluation du suivi des participations ».

M. B. Schobinger suggère à M. S. Ansermet de faire appel à ses collègues membres de la commission de gestion pour qu'ils puissent soulever ces points dans le cadre de la commission et qu'on ne fasse pas le travail de la commission en plénum.

M. J.-J. Burqi remarque que, sans lever le petit doigt, ces participations permettent à la commune d'encaisser, de la part d'Holdigaz, un million de francs pour la collectivité.

M. A. Gonthier estime que ce n'est pas une justification. Ce qui est intéressant dans un rapport de gestion, c'est de savoir quelle est la politique publique. Comment va l'entreprise, c'est une chose, combien ça nous rapporte, c'en est une autre, et il serait intéressant d'avoir un relevé des positions prises au sein des conseils d'administration par les représentants de la Municipalité.

Il souhaite ensuite intervenir au sujet des représentations municipales (page 35). La Municipalité a un représentant à la Fondation du Musée de l'Alimentation « Alimentarium ». Il a toujours eu tendance à trouver que c'était un grand signe de l'excellence de Nestlé que d'arriver à faire payer des braves gens pour qu'ils se fassent bourrer le crâne par la propagande de cette entreprise. Que fait un représentant municipal dans la fondation d'un musée à la gloire d'une entreprise et quelle est sa fonction en son sein ?

A la page 71 (Urbanisme et Travaux), il y a une citation qu'il trouve tout à fait délicate. On parle des projets derrière la gare et il est dit : « Toutefois, ces projets ne s'articulent pas harmonieusement comme les pièces d'un puzzle, mais plutôt comme un jeu de Duplo dont de nombreuses pièces sont abîmées et ne s'emboîtent pas comme elles le devraient ». C'est bien de constater cela, mais on peut se demander comment cela se fait et si on en serait là aujourd'hui si on n'avait pas sauté par-dessus l'examen juridique, que permettait de faire un PPA, dans l'idée de dérouler encore plus rapidement un plus beau tapis rouge au promoteur ? Est-ce qu'on n'aurait pas établi la découpe du puzzle de façon que les pièces s'emboîtent un peu mieux ? Ce manque politique pourrait s'expliquer par le graphique qui se trouve à la page 43 et qui montre l'évolution de la population veveysanne de 1970 à 2015. En 1985, la population était en dessous de 15'000 habitants. Il a le sentiment que la Municipalité de ces deux dernières législatures a vécu dans le traumatisme du moins de 15'000 et dans la grande envie du plus de 20'000 et que ça l'a un peu amenée à fermer les yeux sur une trajectoire dont il pense qu'on pouvait prévoir, même si ce n'était pas toujours évident, qu'elle conduirait à l'état actuel de l'urbanisme veveysan.

M. le Syndic indique que la Municipalité avait envisagé de faire un PPA. Il y a eu une étude préliminaire, mais les lignes directrices de ce PPA ont été adoptées d'emblée par le promoteur dans le cadre des droits à bâtir existants. Il n'y a pas de loi qui peut forcer un promoteur à demander à la commune de faire un PPA et pas de loi non plus qui permette à la commune d'imposer un PPA sur une parcelle sur laquelle il y a des droits à bâtir que le promoteur s'engage à respecter. La Municipalité ne pouvait donc pas imposer la réalisation d'un PPA dans ce quartier. C'était pourtant son intention au départ et c'est une des raisons pour laquelle il avait proposé à la Municipalité et au Conseil d'acheter le bâtiment Verger 10, pour

être un des partenaires participant à l'élaboration de ce PPA. Quand vous avez un promoteur qui veut utiliser les droits à bâtir qu'il a sur une parcelle et qu'il prend en plus la responsabilité de respecter les lignes directrices que la commune avait l'intention de mettre dans le plan directeur, il n'y a pas de raisons de faire des misères à ce promoteur. D'autre part, si on avait décidé, en 2008-2009, de mettre en route un PPA, on aurait dû inclure les CFF. Ceux-ci sont arrivés en 2011 avec la proposition de rallonger les quais et de modifier entièrement le quai 3. Fin 2011-début 2012, il y a eu le projet Rivelac qui prévoyait, avec l'accord de MVR, de construire une gare perpendiculaire aux voies CFF. On aurait été en cours d'élaboration du PPA et tout à coup MVR serait arrivé, fin 2013-début 2014, en disant qu'ils avaient réfléchi et décidé finalement de faire leur gare en parallèle. Cela aurait nécessité de remettre tout sur le métier, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il y aurait toujours une friche à cet endroit, qui continuerait à être exploitée par des artisans, des artistes, parce que le PPA ne serait pas terminé et les travaux n'auraient pas commencé.

Mme E. Leimgruber, municipale, rappelle que l'Alimentarium existe depuis 31 ans. Il y a un représentant du Conseil d'Etat, un représentant au niveau fédéral et un représentant de la Ville au sein du Conseil de fondation, ainsi que d'autres compétences spécifiques dans le domaine de l'alimentation. Ce musée est fréquenté par des jeunes de 4-5 ans jusqu'à des plus âgés. Des ateliers sont organisés, notamment pour les écoles. Les produits qui sont utilisés dans ces ateliers sont généralement issus d'une alimentation qu'on trouve au niveau local. Il ne s'agit pas de produits spécifiquement Nestlé, mais d'une découverte de l'alimentation au sens large. Elle ne connaît pas la raison pour laquelle la Municipalité siège au Conseil de fondation, mais il est intéressant pour la Ville d'y être. On peut échanger, mettre en avant les intérêts de la population, comme par exemple au niveau des prix d'entrée. Le représentant municipal sert aussi de relais, comme cela a été le cas lors des récents travaux de rénovation. La commune ne participe pas financièrement à ce musée, puisque la fondation est financée à 100% par Nestlé.

La parole n'est plus demandée. La discussion est ouverte sur le rapport de la commission de gestion.

M. J. P. Boillat remarque qu'il est dit, en page 28, qu'une liste détaillée des 67 projets inscrits au plan par la DAI et répertoriés en objets terminés, en cours ou à engager sera annexée au rapport. Or, ce n'est pas le cas. Il propose donc que ce document soit annexé au présent procès-verbal. (*Demande acceptée par la Municipalité*)

#### Rapports des sous-commissions

#### **Administration Générale - Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement Durable - Direction de la Culture**

Administration Générale  
Service Informatique  
Service des Affaires Intercommunales  
Direction de l'Urbanisme  
Service d'Information du Territoire  
Agenda 21 / Mobilité  
Culture

Mme Antoinette Walter  
Mme Antoinette Walter  
Mme Antoinette Walter  
M. Michel Agnant  
Mme Dora Rentsch  
M. Yvan Schneider  
Mme Joëlle Zaugg

#### *5.3 – Service des Affaires Intercommunales*

M. A. Stübi intervient au sujet de la CORAT. En page 14, il est dit qu'une étude a été faite concernant les vélos en libre-service, notamment pour étudier un changement de système afin de passer du système Publibike à Velospot. Il aimerait savoir ce qui a motivé ce changement.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une question de coûts et d'efficacité. Les véhicules en question étaient relativement peu utilisés et on s'est rendu compte, en comparant le coût que cela représente aussi bien pour les sponsors que pour la commune avec le nombre de courses, que le coût était exagéré. La 2<sup>ème</sup> raison, c'est l'efficacité. Le système précédent avait une griffe de saisie pour chaque vélo, ce qui fait que lorsque toutes les griffes étaient utilisées et que quelqu'un arrivait avec un vélo supplémentaire, il ne pouvait pas le déposer et sa location continuait à courir. Cela posait aussi des problèmes logistiques parce qu'il fallait transférer des vélos d'une station à une autre. Tandis que le système Velospot a l'immense avantage de fonctionner avec un poste unique, qui enregistre tous les vélos qui sont autour de lui. L'utilisateur n'est donc pas obligé de le mettre à un endroit précis. Ces endroits préinstallés coûtaient en plus extrêmement cher (plusieurs dizaines de milliers de francs pour une station), alors que maintenant il suffit d'un potelet avec un émetteur-récepteur et on peut mettre les vélos tout autour, sans installation particulière. Que ce soit au niveau du coût ou de l'efficacité, c'est donc un système de loin préférable.

### 5.7 – Culture

M. J.-P. Boillat rappelle que la commission de gestion analyse ce qui s'est passé durant l'année qui s'est écoulée. Mais comme l'entretien a eu lieu avec la nouvelle responsable des affaires culturelles, entrée en fonction au mois de février 2016, elle a aussi donné des informations sur ses projets pour 2016. Il invite donc chacun à lire l'interview qu'elle a donnée ce mercredi au journal 24heures et qui présente de manière assez complète les axes stratégiques de son travail au niveau de la culture.

#### Espaces Publics

Espaces Publics

M. Yves Horisberger

### 5.8 – Espaces publics

M. A. Stübi revient sur les remarques formulées par le chef de service, notamment le respect des procédures sur les marchés publics. Cela veut-il dire que jusqu'à présent les marchés publics n'étaient pas respectés ? Il remarque également qu'il y a dans ce service 2 EPT qui sont consacrés à « SOS déchets illégaux » depuis le mois de septembre, alors qu'au haut de la page 22, on nous parle du non remplacement de la personne qui, au bureau technique, s'occupait notamment des fontaines et de la statue du Guerrier. Il tenait à le souligner, parce que les priorités auraient peut-être pu être mises ailleurs.

M. J. Christen ne peut répondre sur la remarque formulée concernant les marchés publics. Mais il est évident que ceux-ci sont respectés depuis longtemps, sans quoi il y aurait déjà eu des recours.

#### Affaires Sociales et Familiales

Affaires Sociales et Familiales, Centre Social Intercommunal  
Intégration

M. Michel Jörimann

M. Michel Jörimann

La parole n'est pas demandée.

#### Architecture et Infrastructures - Education, Jeunesse et Sports

Architecture et Infrastructures  
Energie  
Education, Jeunesse et Sports

M. Michel Agnant

M. Michel Agnant

Mmes Isabel Jerbia et Sandra Marques

### 5.12 – Energie

M. S. Ansermet croit savoir que la commune a l'intention de turbiner les eaux de la Veveyse et que la Municipalité entreprend un projet également pilote avec le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM) de Martigny. Il souhaite que le Conseil soit tenu informé du suivi de ces dossiers, qu'une communication soit faite à ce sujet et que la future commission de gestion se penche sur ces deux projets intéressants.

Mme E. Leimgruber propose plutôt que ces sujets soient repris lors de la prochaine séance de la commission de l'énergie.

#### 5.13.1 – Service Education

Mme Ch. Lavanchy remarque qu'il est dit, à la page 31 du rapport de la commission, que l'introduction de la LEO n'a pas entraîné de charges nouvelles. Le Conseil d'établissement a rencontré les représentants du Conseil des élèves récemment. Ceux-ci avaient des demandes diverses à faire, notamment la mise à disposition de casiers. Avec la LEO, les élèves n'ont plus de classes spécifiques, ils doivent passer d'une classe à l'autre et ne peuvent donc plus laisser leurs affaires sous un pupitre. Contrairement à ce qui est dit, la LEO va donc quand même entraîner des surcoûts, notamment pour la mise en place – qu'elle souhaite – de casiers.

M. B. Schobinger indique que l'avis qui est donné est celui de la cheffe du service, mais il rappelle que le Conseil a voté dernièrement un crédit pour des classes supplémentaires, pour être en conformité avec la LEO, et que nous avons dans le viseur un nouveau collège qui coûtera au minimum 60 millions de francs.

Mme I. Jerbia remarque que le rapport concerne l'exercice 2015. Il est correct pour 2015, mais cela n'empêche évidemment pas de rester vigilants à l'avenir face aux besoins réels et concrets des élèves.

**Finance - Musées et Bibliothèques - Sécurité**

Finances (comptes)

Finance/Gérances (Service, musées, Vignes et caves)

M. Jean-Pierre Boillat

Mme Antoinette Walter

**5.14.2 – Gérances**

Mme Ch. Lavanchy remarque qu'il est dit dans le rapport que le vignoble a subi des dégâts dus à l'emploi d'un fongicide inapproprié. Elle imagine qu'il s'agit de celui qui a défrayé la chronique. Quelle est l'étendue des dégâts, est-ce que toutes les vignes ont été touchées, quel est l'état de la vigne actuellement, s'est-elle relevée de ces dégâts ?

M. E. Rivier ne peut donner de réponse détaillée. Il rappelle toutefois qu'on traite maintenant les vignes par hélicoptère avec des produits qui sont compatibles avec le concept Bio. La Municipalité a reçu un rapport à ce sujet et les services de la commune vérifieront l'adéquation de ces produits. Il relève que ces décisions n'appartiennent pas à la Commune, mais que ce sont des directives qui sont données par le Canton. Les propriétaires peuvent ensuite décider s'ils vont appliquer ou pas ces produits sur leurs vignes. La mouche responsable de cette maladie a effectivement beaucoup inquiété les vigneronns de notre région parce qu'on s'est trouvé dans l'impossibilité de lutter efficacement contre ce parasite.

M. S. Ansermet indique qu'il y a des renseignements assez intéressants à la page 208 du rapport de la Municipalité. Il est dit que les températures caniculaires ont contribué à limiter les maladies et les ravageurs. Même celui qui avait fait l'actualité l'année précédente, la drosophile suzukii, n'a pas supporté la canicule. Le seul dommage conséquent subi par le vignoble provient du produit Moon Privilege de Bayer. Ce fongicide a causé des déformations foliaires et des pertes de récolte.

M. Ch. Teuscher sait que l'entreprise en question a déjà versé des dédommagements ou des avances sur dédommagement aux vigneronns touchés par cette catastrophe écologique et chimique. Qu'en est-il de la Ville de Vevey ?

M. E. Rivier indique qu'effectivement des dédommagements seront versés pour les dégâts qui sont liés à ce fongicide. A noter que seul un vignoble sur trois a été touché.

La parole n'est plus demandée au sujet du rapport de la commission. La discussion est ouverte sur les vœux et les réponses apportées par la Municipalité.

*Vœu 1 : Aménager, à la garderie des Ateliers, le coin extérieur des tous petits (pose d'un gazon synthétique) avec un matériau adéquat.*

Mme I. Jerbia remarque qu'il y a déjà eu la pose d'un « faux » vrai gazon non pas sur le toit de la garderie, comme mentionné dans le rapport (point 2.2), mais sur une cour intérieure. En fait, la demande vise à poser le même « faux » vrai gazon à l'endroit réservé aux bébés. On nous parle de plus en plus souvent « d'étude approfondie de la situation ». Il faut arrêter avec ce genre de phrase. Le vœu concerne un bout de gazon artificiel de la même qualité que celui qui est posé dans la cour intérieure. Il n'y a pas à faire d'étude pour quelques mètres carrés. Cela fait deux ans que la situation dure, il faut maintenant passer à l'action pour que ces bébés puissent, quand il fait beau, profiter d'être dehors.

M. M. Jörimann indique qu'il s'agit d'une faute de rédaction de sa part et s'en excuse. Ce n'est effectivement pas le toit végétalisé qui est équipé d'un gazon synthétique, mais bien la partie en herbe du jardin.

M. A. Gonthier remarque que la réponse parle de dalles en béton sur taquets pour assurer le drainage des eaux de pluie, d'ensoleillement réduit, d'humidité résiduelle sur les dalles. Est-ce qu'on parle bien d'une garderie ? Visiblement, ce n'est pas le meilleur choix qu'on n'ait jamais pu faire au cours de ces dernières années que de mettre une garder à cet endroit-là, où il n'y a que béton, humidité et ombre.

Mme I. Jerbia conçoit que l'on revienne sur la question de l'emplacement. Reste que cette garderie existe et qu'il faut urgemment faire quelque chose pour ces bébés.

*Vœu 2 : Réaménager les locaux administratifs du centre horticole afin qu'il puisse accueillir de manière convenable les employés (espaces en commun, toilettes, vestiaires)*

La parole n'est pas demandée.

*Vœu 3 : Trouver des pistes d'action afin de diminuer les dépenses sur les postes 3182 poste téléphone.*

M. J. Zaugg pense que la vraie question, si l'on veut diminuer les frais, c'est de savoir combien il y a d'appareils qui ne servent à rien. A lire le rapport, on a l'impression que tous les employés ont au moins un téléphone portable et un appareil fixe et qu'il y a un téléphone dans toutes les classes. Il faudrait véritablement faire un état des lieux pour savoir quels sont les appareils qui sont nécessaires et ceux qu'on pourrait supprimer pour faire des économies.

M. le Syndic répond qu'il n'y a plus de téléphones dans les classes. Là n'est donc pas le problème, ce d'autant plus que maintenant tout le réseau pédagogique et scolaire se fait par téléphones IP, c'est-à-dire en utilisant non plus le réseau téléphonique, mais le réseau internet. Ce qui est mis sous l'appellation « téléphones » devrait en fait s'appeler « réseau de communication téléphonique » parce que cela englobe, pour une grande partie, des infrastructures destinées à permettre l'utilisation de téléphones IP et donc à diminuer de manière extrêmement importante le coût des communications. Si l'on avait continué aujourd'hui avec un opérateur conventionnel, les chiffres seraient certainement trois fois plus élevés. Les démarches qui ont été menées ont toutes eu pour objectif et pour conséquence une diminution très importante des coûts de communication. Dans ce poste, il y a également le coût du réseau, l'entretien du central téléphonique et la mise en place de nouvelles liaisons par fibre optique, qui permettent des économies très importantes de communication.

*Vœu 4 : Trouver une solution afin que l'éclairage du stade de Copet ne reste plus allumé au-delà de 22h (système électronique ou autres).*

M. B. Schobinger s'excuse pour l'orthographe assez originale du stade de Copet dans son rapport.

M. W. Riesen se dit quelque peu étonné de ce vœu, mais néanmoins content de voir qu'enfin la commission de gestion et la Municipalité se réveillent. Cela fait à peu près six ans qu'il lutte contre ce gaspillage d'énergie. La Ville de Vevey organise des Energy Days pour inciter les gens à utiliser des ampoules à faible consommation, mais cela fait six ans que la municipale, pourtant membre du groupe des Verts, n'est pas du tout intervenue suite à ses diverses remarques, amendements, etc. Rien n'a été fait. On lit dans la réponse que chaque mât d'éclairage est enclenchable individuellement. Cela fait 40 ans que c'est possible. Il n'a cessé d'insister à ce sujet. En 2015, les dépenses sont une fois encore supérieures de fr. 7'000.— par rapport à l'année précédente. Chaque année, ce gaspillage d'énergie continue. Il aimerait vraiment que cela cesse et qu'on intervienne sérieusement.

Mme E. Leimgruber admet que cela fait cinq ans qu'elle entend cette remarque, mais cela fait cinq ans aussi que les services essaient de trouver des solutions. Cela ne concerne pas seulement le stade de Copet, il y a aussi les collèges. Le service fait ce qu'il peut avec les moyens dont il dispose. C'était aussi très important pour elle qu'une solution soit trouvée pour le stade de Copet, parce qu'elle a aussi conscience du fait qu'il faut réduire non seulement le gaspillage en termes d'éclairage, mais aussi de dépenses financières.

Mme I. Jerbia se dit ravie de cette réponse. Elle estime toutefois que le municipal des finances aurait dû, depuis cinq ans, se pencher sur ce dossier pour essayer de freiner les dépenses. Ce sont des choses concrètes sur lesquelles de vraies économies auraient pu être faites depuis cinq ans déjà. Mieux vaut tard que jamais, mais il faut maintenant que les choses aillent vite.

M. W. Riesen estime qu'il ne faut pas s'étonner lorsque la Municipalité vient avec une clause d'urgence pour les fontaines quand on voit qu'il lui faut six ans pour réfléchir pour voir si éventuellement on peut allumer seulement un mât au lieu de quatre.

M. A. Gonthier rappelle que la réponse ne parle pas de se décider enfin à n'allumer qu'un mât, mais de mettre en place une solution qui permette d'éteindre chaque mât sur une, deux, trois ou quatre rangées, ce qui est techniquement sans doute plus compliqué. Sans être amateur de football, il imagine pourtant bien qu'un éclairage dispensé pour l'ensemble du terrain par un mât complètement allumé, ce n'est certainement pas très bon, alors qu'un éclairage plus diffus assuré par quatre mâts allumés sur une seule rangée, c'est peut-être plus acceptable pour l'entraînement.

Mme N. Riesen remarque qu'il faut inclure dans cette étude le collège de Plan, qui est resté allumé tout le week-end du 3 juin. C'est vraiment du gaspillage et ce n'est pas première fois qu'elle intervient à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport général de la Commission de gestion sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2015

VU les rapports de la Commission de gestion

#### d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2015 ;
2. de lui adresser, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal, ses remerciements pour le travail accompli.

M. A. Gonthier se demande si le Conseil ne devrait pas approuver les réponses de la Municipalité aux vœux de la commission. L'art. 138, al. 4 du règlement du Conseil prévoit en effet que « s'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation ou du vœu, mais sans pouvoir en modifier le fond ».

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas de vote sur les vœux.

M. A. Gonthier estime que les vœux de la commission de gestion, ce n'est pas la même chose que les vœux d'une commission ad hoc.

M. le Président considère que puisqu'il y a eu réponse de la Municipalité, le vœu en lui-même est approuvé. Et il n'y a pas eu d'opposition claire à une des réponses données.

M. A. Gonthier pense que le Conseil doit se prononcer sur les réponses de la Municipalité.

M. le Syndic remarque qu'il y a des vœux, comme le no 3, auxquels il a été répondu apparemment de manière complète. Dans les trois autres cas, il est dit que la Municipalité va entreprendre des démarches pour corriger les problèmes qui ont été évoqués. Il y a chaque année dans le rapport de gestion une rubrique qui revient sur les vœux formulés l'année précédente. C'est donc dans le rapport 2016 qu'il y aura l'explication sur la manière dont la Municipalité aura traité les demandes faites cette année.

## 10. Rapport sur comptes communaux de l'exercice 2015 (2016/P17)

Rapporteur : M. Jean-Pierre Boillat

M. le Président rappelle la procédure qui sera suivie pour l'examen des comptes, direction par direction.

M. E. Rivier présente quelques tableaux en préambule à la discussion. Ces documents sont joints en annexe au présent procès-verbal.

M. J.-J. Burgi constate qu'il y a une erreur sur l'un des clichés. A la page 9 du préavis, il est dit que les recettes des personnes physiques ont été surestimées et bouclent avec un déficit de fr. 2'628'000.—. Au lieu d'encaisser 37,2 millions, qui étaient inscrits au budget, nous n'avons encaissé que fr. 34'572'000.--. Cette différence est compensée quelque peu par le bénéfice des sociétés, soit l'impôt fiscal moral. Les chiffres sont inversés dans le document présenté. Pour effacer un découvert au bilan, il faut faire du bénéfice. Mais ce n'est pas prêt d'arriver puisque, pour les comptes 2016, le service des finances a aussi surestimé les recettes fiscales. Elles ont été augmentées de 4,7%, mais il doute que cette augmentation soit de cette importance. On a donc quelques soucis à se faire au sujet des finances communales.

M. le Syndic remarque qu'il y a effectivement un recul des recettes de l'impôt sur le revenu. Mais si on regarde l'évolution entre 2009 et 2015, on voit que ces recettes sont passées de 30 à 34 millions de francs. Quand quelqu'un arrive à Vevey et achète un appartement, il a des intérêts négatifs qu'il peut récupérer et surtout il récupère l'année suivante, voire les deux années suivantes, le trop versé en acomptes pendant les deux années précédentes. On a donc beaucoup de peine à faire un parallèle exact entre l'évolution de la population et celle des recettes fiscales pour les personnes physiques. Mais comme il y a en gros 300 habitants de plus par année, soit env. 150 foyers fiscaux qui sont imposés au

niveau communal, il y a quand même une évolution. M. E. Rivier a relevé la problématique de l'endettement à 199 millions. Sur ces 199 millions, 21 sont de l'argent qu'on a mis en trésorerie, mais qui ne sont pas destinés à être affectés à une dépense précise. C'était un emprunt d'opportunité qui nous a permis d'encaisser fr. 5'000.--. La dette réelle est donc bien de 199 millions, moins 15 millions, puisqu'on sait qu'on a besoin en gros de 5-6 millions de francs de trésorerie lors du bouclage de l'année, ce qui a été le cas toutes ces dernières années.

M. E. Rivier revient sur le cliché qui montre les recettes fiscales totales. Il est vrai qu'il y a une certaine stagnation, voire une petite baisse pour 2015, des impôts pour les personnes physiques. Mais globalement on voit quand même une augmentation et cette augmentation ne s'explique pas par l'impôt sur les personnes morales, les entreprises, qui sont très importantes pour l'économie de la ville de Vevey.

M. B. Schobinger estime que cette stagnation au niveau des personnes physiques traduit une baisse de leurs revenus. Cela peut s'expliquer par la crise, notamment la baisse du cours des actions. Cette situation va continuer encore un moment. Il va donc être très difficile de compter à l'avenir sur des recettes fiscales supplémentaires. Il faudra faire attention ces prochaines années, parce que les recettes fiscales ne pourront pas être augmentées comme cela s'est fait entre 2012 et 2013, et ce malgré une certaine augmentation de la population.

La parole n'étant plus demandée, la brochure des comptes est examinée dans le détail :

*I. Comptes 2014 par direction*

**1. Administration générale**

Compte 130.3170 **Manifestation du 1<sup>er</sup> Août**

M. J.-P. Boillat indique qu'il a fait une remarque dans son rapport à chaque fois qu'il y a un commentaire à la fin du chapitre, parce que, contrairement aux autres années où il y avait un petit astérisque à côté du compte pour lequel il y avait une explication, l'astérisque a disparu. Il en profite pour signaler qu'il y a dans ce chapitre une explication superfétatoire, à la page 19, au sujet du compte 156 – Plan de mobilité douce. Il s'agit d'un copié-collé de l'année dernière qui n'a pas lieu d'être cette année.

Compte 130.3659.02 **Aide aux pays en voie de développement**

M. Ch. Ming aimerait savoir comment il se fait que le budget soit de fr. 60'000.— alors qu'on arrive au final à fr. 63'000.--. Il ne devrait pas y avoir de dépassement sur ce type de comptes.

M. le Syndic répond que la raison est plus philosophique que comptable, En 2014, on avait dépensé seulement fr. 57'000.— et, cette année, on s'est autorisé un geste supplémentaire.

**2. Direction des finances**

Compte 257.4271.06 **Loyer propriété col de Soud – Commune de Villars-sur-Ollon**

M. J.-P. Boillat se demande qui savait que la commune était propriétaire, au col de Soud, d'un terrain loué au Golf Club de Villars.

**3. Direction de l'architecture et des infrastructures**

La parole n'est pas demandée.

**4. Direction des espaces publics**

Compte 440 **Gestion des déchets**

M. E. Rivier rappelle que, lors de la dernière séance, M. P. Butty s'est déclaré surpris à la lecture du tableau annexé à la communication C12/2016 donnant le détail des comptes 440.3188. Il relevait qu'en pages 3 et 4 de cette communication, il était question de coût reporté, de compensation de budget, de coût partagé, de dépassement de budget, d'économie budgétaire, de transfert partiel de budget, de compensation par rétrocession. Il trouvait tout cela assez obscur et demandait des explications au sujet du bouclage de ce chapitre. Une analyse des comptes 2015 du chapitre 440 a été faite, en cherchant à identifier les dépassements de budget, les dépenses sans budget, les économies budgétaires et les budgets non engagés. Par mesure de simplification, nous avons considéré deux sous-groupes homogènes

de ce compte, à savoir la collecte et le traitement des déchets. Dans le sous-groupe « collecte », il y a sept dépassements de budget, six économies de budget et deux situations où le budget est globalement respecté. En faisant la somme des plus et des moins, on constate une diminution de charge fr. 74'042.83 par rapport au budget. Dans le sous-groupe « traitement des déchets », il y a six économies, un dépassement de budget et deux lignes où le budget est pratiquement respecté. A nouveau en faisant la somme des plus et des moins, la diminution de charge est de fr. 202'081.59, soit une diminution de charge globale pour ces deux sous-groupes de fr. 276'123.42. S'il est vrai qu'en principe on ne peut pas passer d'un compte à l'autre, il est vrai aussi que ces deux sous-groupes représentent des opérations de même nature et sont donc homogènes. Par ailleurs, il est rassurant de constater qu'ils ne présentent pas de déficit ; on peut donc admettre cette manière de faire avant tout pour des raisons pratiques. Mais la Municipalité, consciente de cette problématique, proposera, dans la nouvelle rédaction de ces lignes, de faire une seule ligne pour chacun de ces sous-groupes, de façon à éviter ces passages d'un compte à l'autre. Mais finalement l'analyse en termes de déficit ou de gain est plutôt favorable.

Mme I. Jerbia remarque qu'il y a dans ce compte un bénéfice qui n'est pas négligeable. Il serait intéressant d'avoir des pistes d'action par rapport à ce bénéfice, soit que la Municipalité s'engage de manière ferme à prévoir cet argent pour une future déchetterie, soit qu'elle envisage de baisser la taxe par habitant, parce qu'on n'a pas le droit de faire du bénéfice sur ce compte-là.

M. E. Rivier indique que, s'il est vrai qu'il y a un bénéfice, celui-ci est purement comptable. En effet, dans le calcul intervient la taxe personnelle. Le montant de cette taxe est d'environ 1,2 million de francs. Mais cette taxe est rétrocédée au chapitre « Impôts », ce qui fait que la commune ne touche pas cet argent. Il rappelle que la Municipalité a abordé ce problème lorsqu'elle a présenté le budget 2016 et que le Conseil a refusé d'accepter cette taxe pour solde de tout compte sans remboursement. Ce bénéfice n'existe plus dans le budget 2016. Cela pose tout le problème de la gestion de ce compte et la Municipalité reviendra très clairement sur cette question lors du budget 2017.

M. Ch. Ming remarque que le jour où les citoyens devront payer cette taxe, il faudra aussi baisser le taux d'imposition, parce qu'on ne va pas payer à double.

Mme I. Jerbia pense qu'il est intéressant de voir le sujet dans son ensemble et de comparer aussi ces comptes à tout ce qui concerne les affaires sociales et familiales, parce qu'il y a un report sur ces comptes-là également. Pour répondre à M. Ch. Ming, c'est effectivement une question que l'on devra se poser à un moment donné, mais ce n'est pas la discussion de ce soir.

M. A. Gonthier remarque que les fonds de réserve ne doivent pas gonfler indéfiniment. Il imagine que ce ne sera pas le cas ici, qu'il y aura des investissements à faire en matière de traitement de déchets et que ce compte de réserve ne va donc pas tarder à diminuer. La Municipalité nous dit qu'elle va supprimer toute cette ribambelle de comptes 3188, mais est-ce qu'on ne va pas au-devant d'autres problèmes si on les regroupe, parce qu'il y avait peut-être une bonne raison pour laquelle on avait fait ce détail ? Le jour où il y aura simplification, il espère qu'on nous l'expliquera et qu'elle sera effectivement possible. Il est vrai que des comptes aussi détaillés, cela n'a pas grand sens, mais pourquoi est-ce qu'on a fait ainsi à l'origine ?

M. E. Rivier indique que la Municipalité, à la suite de la remarque de M. P. Butty, s'est posé cette question. C'est là qu'elle a vu qu'il y avait des groupes homogènes et qu'il était dans le fond absurde de les distinguer. Mais on attend l'avis de la DEP, lorsqu'on refera le budget, pour savoir si on peut ou pas faire cette opération.

**5. Direction de l'éducation**

La parole n'est pas demandée.

**6. Direction de la sécurité**

La parole n'est pas demandée.

**7. Direction des affaires sociales et familiales**

Compte 700.3161

**Loyers et charges**

M. J.-M. Roduit remarque qu'on a dépensé fr. 45'000.— pour des locaux qu'on n'a pas utilisés. N'aurait-il pas été possible d'économiser cette somme ?

M. J.-P. Boillat rappelle l'explication donnée par la commission de gestion suite aux informations reçues de la Municipalité.

M. J.-M. Roduit a bien compris qu'il s'agissait d'une question de bail. Mais n'aurait-on pas pu négocier avec le propriétaire ou la gérance pour économiser cette somme conséquente ?

M. le Syndic indique qu'on a essayé, mais que cela n'a pas été possible. On a par contre trouvé une solution, puisque le bail a été repris par la Fondation Apollo. Cela ne nous coûte plus rien maintenant, mais il s'agit d'un bail commercial dont on ne peut pas se délier aussi facilement.

## 8. Culture

La parole n'est pas demandée.

## 9. Jeunesse et sports

M. J.-P. Boillat remarque qu'il y a également, à la fin de ce chapitre, une ligne qui n'a rien à faire dans les commentaires, à savoir celle qui concerne le compte 951.3902.

### II. Tableaux des charges et des revenus

La parole n'est pas demandée.

### III. Tableaux du bilan

La parole n'est pas demandée.

### IV. Tableaux complémentaires

La parole n'est pas demandée.

### V. Fonds spéciaux

La parole n'est pas demandée.

### VI. Rentiers spéciaux

La parole n'est pas demandée.

## Discussion générale

M. J.-M. Roduit rappelle que la Municipalité avait promis qu'elle arriverait à équilibrer les comptes à la fin de la législature. Ce n'est manifestement pas le cas, puisque les comptes 2015 présentent un déficit de fr. 1'800'000.--. Le groupe PDC a donc décidé de s'abstenir au moment du vote et espère que la prochaine municipalité parviendra enfin à équilibrer les comptes, en évitant d'activer le levier de la hausse d'impôts.

M. W. Riesen remarque que la météo de ces dernières semaines n'a pas laissé apparaître le moindre espoir d'ensoleillement. Il en est de même pour les comptes communaux. Là où notre ville a essuyé un déluge de gouttes d'eau, il a quant à lui essuyé de nombreuses larmes à la suite de la lecture de ces résultats financiers, toujours aussi maussades. Cela fait maintenant 10 ans qu'il met en garde les autorités contre la tempête financière qui allait se présenter à nous si nous devons continuer dans la voie du socialisme sans issue. A coups d'amendements et de propositions faites aussi bien en commission des finances qu'en séance plénière, il a tenté d'éclaircir le ciel de nos comptes. Systématiquement, la gauche heureuse et une partie de la droite peureuse s'y sont opposées. Les Veveysans en paient le prix fort aujourd'hui. Force est de constater que la Municipalité n'a pas du tout atteint ses objectifs en matière d'assainissement des finances selon l'étude Budget Base Zéro (BBZ). Bien au contraire, elle s'est obstinée à solliciter le portemonnaie des citoyens et à ignorer les nécessaires économies structurelles à réaliser, en particulier à réduire son train de vie dispendieux. La dette se monte à 199 millions et le déficit à 1,7 million. La gauche au pouvoir a doublé la dette en 10 ans ! Vevey se targue d'être la deuxième ville vaudoise à dépenser le plus pour la culture ; elle a seulement oublié d'investir dans ce qui était le plus urgent : nos fontaines historiques ne tiennent plus debout, dont certaines ne passeraient plus l'hiver selon la Municipalité, l'état de nos routes met à rude épreuve les suspensions des véhicules et les fesses des cyclistes, le patrimoine communal tombe en déliquescence. Malgré un autofinancement plutôt positif cette année, il ne faut pas se laisser bernier par des hypothétiques lendemains qui chantent. Un bon gestionnaire doit conserver une vue d'ensemble sur au moins 10 ans. L'analyse financière montre que la moyenne sur 10 ans de la marge d'autofinancement des investissements ne devrait pas être inférieure à 80%. Cette moyenne est en chute libre, pour se situer à 59.2%. Si l'on prend la moyenne sur 5 ans, on tombe à 31% ! C'est catastrophique. Il espère que la nouvelle Municipalité, moins à gauche du moins sur le papier, prendra des mesures strictes pour que notre ville retrouve un équilibre budgétaire qui tienne compte de sa fierté d'être une ville d'image et de culture, sans pour autant ponctionner davantage les contribuables ni délaissier les tâches régaliennes que sont la sécurité, la propreté, l'entretien des routes et du patrimoine. Avant d'être une belle image pour les visiteurs, Vevey se doit d'être une belle réalité pour ses habitants. Le groupe UDC s'abstiendra donc lui aussi au moment du vote.

Mme M. Higy-Schmidt indique que le groupe socialiste prend acte de ces comptes, Il regrette toutefois que, malgré les efforts consentis pour juguler l'augmentation des charges communales, l'exercice boucle par un résultat négatif. C'est donc au niveau des recettes fiscales qu'il faut en chercher la cause. Est-on

confronté ou non à un déficit structurel ? De cette réponse dépendront les actions qui seront à mener pour obtenir l'équilibre. Les services de l'administration ont déjà consenti à beaucoup d'efforts, et il n'est pas sûr qu'il soit possible de trouver de nouvelles économies de ce côté. Une chose est certaine, c'est que la commune doit se doter d'un outil de suivi des recettes. Le groupe socialiste acceptera néanmoins les conclusions du préavis municipal.

M. le Syndic remarque que tant M. J.-M. Roduit que M. W. Riesen ont raison de critiquer le fait que la Municipalité n'a pas réussi à atteindre son objectif, qui était l'équilibre à la fin de la législature. Peut-être bien que les pronostics qui avaient été envisagés, avec une progression régulière à la fois de la population et des recettes fiscales, étaient erronés. Le résultat 2015 n'est pas satisfaisant, mais il n'est pas aussi inquiétant que ce que l'on a connu au début de la législature, où l'on a eu tout à coup, en 2011-2012, des surprises extraordinairement défavorables qui ont fait passer le déficit de 3 à 7 millions de francs. Si l'on fait une analyse de la structure des recettes de la commune sur cinq à dix ans, on constate qu'il y a malgré tout une progression des recettes fiscales, indépendamment des variations que l'on peut enregistrer d'une année à l'autre au niveau des revenus tant des personnes morales que des personnes physiques. On ne peut en tout cas pas dire que le déficit est structurel. Par contre, il manque effectivement à la Municipalité, et la prochaine équipe devra s'attacher à cela, un outil qui lui permette de piloter le budget d'une manière fine. La hausse de la dette a été maîtrisée, puisqu'elle n'a été que de 1,2 million de francs entre 2014 et 2015. Les dépenses sont contrôlées, puisqu'elles sont en-dessous de ce qui était prévu au budget aussi bien pour la consommation du budget en général que pour l'évolution des charges personnel et autorités. Les postes importants sont donc sous contrôle. Il y en a par contre un certain nombre qui ne le sont pas, comme notre contribution aux différentes instances cantonales. Notre participation étant calculée en fonction de notre résultat fiscal, ou de notre résultat tout court ; cela signifie que le résultat négatif de cette année se traduira en principe par une diminution de nos contributions à l'effort péréquatif cantonale, non pas pour 2016, mais pour 2017. Il ne se dit naturellement pas satisfait, tout comme ses collègues de la Municipalité, notamment parce qu'il prenait régulièrement plaisir à corriger ceux qui disaient que la Municipalité s'engageait à l'équilibre budgétaire, alors qu'il précisait toujours que la Municipalité s'engageait à l'équilibre comptable. Désolé, mais la Municipalité n'est pas arrivée à cet équilibre pour quelque chose qui correspond à 1,2% du budget et des comptes.

M. A. Gonthier estime que même avec le meilleur outil de pilotage, il est difficile de savoir, en tout cas pour la partie impôts, ce qui sera rentré d'ici la fin de l'année. La commune n'a aucune influence sur les recettes fiscales. Ces recettes étaient prévues au budget un million en dessus de la réalité, les recettes tout court étaient prévues 2,3 millions au-dessus de ce qui a finalement été encaissé. Malgré cela, les comptes présentent un déficit de fr. 400'000.— inférieur à ce qui était prévu. Si on avait laissé filer les choses, c'est un déficit supérieur de 2 millions de francs qui aurait été réalisé. Dire que la Municipalité ou l'administration n'ont rien fait, qu'ils ont été inconscients et voguent vers un socialisme sans rivage, c'est donc quand même un peu exagéré.

M. Ch. Roh remarque que les comptes ne sont pas satisfaisants pour le PLR, comme pour l'UDC et le PDC. Il loue malgré tout certains efforts qui ont été faits pour essayer de diminuer les charges. La Municipalité n'a cessé de dire que les comptes étaient en général toujours meilleurs que le budget. Au niveau des revenus, on constate une baisse de 2 millions de francs entre le budget 2015 et les comptes. C'est quand même énorme. Le PLR va aussi s'abstenir, parce qu'il ne veut pas voter contre des comptes qui présentent quand même une amélioration de la marge d'autofinancement. La question que l'on peut se poser pour le futur, c'est notamment celle du plafond d'endettement. Que va-t-il se passer durant la nouvelle législature compte tenu de tous les investissements qui devront être faits dans le futur ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (une dizaine d'avis contraires et un grand nombre d'abstentions), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 17/2016 du 12 mai 2016, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2015 »

VU le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2015, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

## 11. Rapport sur gestion et comptes 2015 du Fonds culturel Riviera (2016/P18)

Rapport lu par Mme Anna lamartino

M. R. Maillard remarque que le Fonds culturel Riviera, alimenté par une contribution de fr. 48.-- par habitant et doté en 2015 d'un montant non négligeable de plus de fr. 3'700'000.--, est géré par une commission intercommunale. Les comptes présentés ce soir ne posent aucun problème, puisqu'ils reflètent une sorte de routine coutumière. Le groupe UDC remarque toutefois avec stupéfaction que les deux commissaires veveysannes étaient absentes lors de la séance, tout comme la suppléante, avertie seulement deux heures avant. Le groupe UDC déplore vivement cet état de fait. Loin de vouloir donner des leçons à quiconque, il estime néanmoins qu'un mandat devant être accompli, la non possibilité de respecter un engagement peut passer par une démission, eu égard notamment au nombre de séances peu élevé.

Mme A. lamartino indique que, pour sa part, c'est la seule et unique fois qu'elle n'a pas pu assister à une séance de cette commission.

M. J.-P. Boillat a lui aussi relevé l'absence des représentantes de la commune de Vevey. Mais il y a une autre chose qui l'inquiète, c'est ce que l'on fait dire à M. E. Rivier en page 2, au point 2, à savoir que le Théâtre Le Reflet a subi une baisse des abonnements due au changement de direction, mais que la situation est en train de se redresser. Il s'attendait à une réaction de la part de l'intéressé et espère qu'il n'a pas dit que c'est à cause du changement de direction que le nombre d'abonnements a diminué, mais que c'est peut-être le changement du programme qui est proposé qui fait qu'il y a un certain nombre de personnes, habituées à des spectacles traditionnels, qui ne viennent plus. Fréquentant lui-même régulièrement le théâtre, il peut confirmer qu'il y a un nouveau public. A noter qu'il n'y a plus d'abonnements, mais des possibilités de réductions en fonction du nombre de spectacles que l'on va voir, une sorte de prime à la quantité. S'il y a une baisse des abonnements, il y a par contre une augmentation de l'achat individuel. On ne peut pas laisser dire que tout ceci est dû au changement de direction.

M. E. Rivier admet qu'il n'a pas vérifié le texte de ce rapport. Ce qui a été clairement expliqué, c'est qu'il y a eu un changement de conception dans la programmation, une nouvelle manière de voir le théâtre à Vevey, et qu'il y a eu un certain nombre de départs parmi les abonnements. Cette information vient de la direction elle-même. Mais il est vrai aussi que la fréquentation est en augmentation et que la nouvelle saison est très prometteuse.

Mme I. Jerbia trouve qu'il serait agréable que ces rapports, tout comme ceux qui concernent la CIEHL, soient signés par les personnes qui les ont établis.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de rapports intercommunaux et imagine que l'original est centralisé avec les signatures, mais que, pour des questions logistiques, c'est peut-être un peu compliqué.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 18/2016 du 4 avril 2016 sur les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

d'adopter les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

## 12. Rapport sur gestion et comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2015/P11)

Rapport lu par Mme Marie-Catherine Destraz

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 19/2016 du 7 avril 2016 sur la gestion et les comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2015;
- b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2015.

### 13. Rapport sur règlement général concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires lié à des mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds (2016/P03)

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

M. B. Schobinger remarque que la première séance de la commission a relevé différentes variantes possibles pour la taxation, soit en fonction de la valeur ECA du patrimoine administratif, soit en prenant en compte des points bien spécifiques de notre patrimoine, comme les écoles, les UAPE. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a établi un rapport complémentaire. La commission a choisi quasi à l'unanimité d'adopter le principe de se baser sur la valeur ECA du patrimoine administratif parce qu'elle est beaucoup plus simple à calculer et à taxer. Pourquoi est-ce que les conclusions parlent d'adopter le règlement tel qu'il figure dans le rapport de la commission ? C'est parce que la commission a dû passablement revoir le préavis de la Municipalité et qu'elle a jugé plus simple de se baser sur ce qui figure dans son rapport.

M. le Président souhaite que la Municipalité donne son avis par rapport à ce changement entre le préavis et le rapport.

M. E. Rivier indique qu'effectivement la commission, lorsque s'est réunie une première fois, a posé toute une série de questions très pertinentes et la Municipalité a réalisé que le préavis qu'elle avait proposé était insuffisant et incomplet. Il y avait aussi un certain nombre de règles qui ne lui étaient peut-être pas apparues de façon très claire. Il faut savoir que cette taxe correspond à un impôt et qu'un impôt doit être avant tout équitable. Il s'agit d'avoir des règles extrêmement précises pour appliquer cette taxe. La Municipalité a décidé de compléter son enquête et une délégation s'est rendue dans la commune de Crissier, qui a une grande expérience de cette taxe. Contrairement aux pratiques antérieures, il faut pouvoir dire au promoteur quel est le montant exact de la taxe. C'est important pour puisqu'il puisse ainsi introduire la valeur de cette taxe dans son plan financier. La Municipalité s'est aussi intéressée à dix communes comparables à Vevey pour voir comment elles avaient résolu le problème. Le détail de la manière de faire de ces dix communes a été transmis à la commission qui a pu en particulier voir quel est le montant de la taxe pratiqué dans ces différentes communes. Toutes les communes qui ont introduit ce règlement ont une taxe qui oscille entre fr. 120.— et fr. 160.-- par m<sup>2</sup> supplémentaire octroyé. Il rappelle que cette taxe ne s'appliquera que s'il y a une augmentation du nombre de mètres carrés à construire de plus de 30%. Cette taxe ne concernera pas le quartier derrière la gare, puisqu'il n'y a pas d'augmentation. Mais il y a deux PPA pour lesquels cette taxe pourra s'appliquer. C'est aussi la raison pour laquelle la Municipalité a voulu faire aboutir les choses. A cette taxe est associé un règlement. Ce règlement doit encore être approuvé par le Canton. Mais le règlement qui est proposé ce soir est un copié-collé de celui que la commune de Nyon, qui a utilisé le même principe pour calculer sa taxe, a adopté. La Municipalité a donc bon espoir que le règlement qui a été élaboré en commission soit adopté par l'Etat de Vaud. Le président de la commission a fait un amendement qui permet de ramener la taxe à moins de fr. 200.— par mètre carré. Le patrimoine administratif de la Ville a en effet été jugé comme étant particulièrement important et que cela se justifiait d'utiliser ce critère et cette taxe d'un peu moins de fr. 200.--/m<sup>2</sup>.

M. S. Ansermet salue la position de la Municipalité, qui a renoncé à ce procédé bizarre de négocier au cas par cas le montant de la taxe. Il y était pour sa part totalement opposé. Ce n'est pas le 100% des in-

vestissements à faire en plus qui seront taxés, mais seulement le 45%. En commission, avec d'autres, il s'est opposé à ce taux, estimant qu'il fallait reprendre – et il se dit surpris du revirement de la position de la Municipalité – le taux initial qui figurait dans le premier préavis, qui était de 50%. Pourquoi, alors que nos finances sont dans une situation précaire, renoncer à prendre un peu plus que les 45% des investissements découlant de la plus-value ? La seule explication donnée en commission, c'était qu'il fallait être en dessous de fr. 200.—/m<sup>2</sup> pour des raisons psychologiques. Il dépose donc un amendement pour revenir au taux initial de 50%. Pour les promoteurs, cela ne représentera pas un gros montant par rapport aux millions qu'ils brassent. Par contre, pour la commune, quelques dizaines de milliers de francs seront toujours bons à prendre. Il ne croit pas qu'il faille voter sur le taux de 45% proposé par la commission puisque les conclusions du rapport proposent d'accepter le règlement tel que présenté par la commission. Or, le règlement fixe un taux à 45%. Il n'y aurait donc pas à se prononcer là-dessus s'il n'y avait pas son amendement. L'art. 4 du règlement aurait donc la teneur suivante : « La taxe est destinée à couvrir le 50% de l'équipement communautaire engendré par les droits à bâtir concédés ».

M. E. Rivier pense que la manière de faire qui est de proposer un amendement est tout à fait juste. La Municipalité s'est renseignée auprès de la commune de Nyon pour savoir quel taux elle avait décidé d'appliquer et elle a choisi elle aussi 45%.

M. J.-J. Burgi voit dans cette taxe un grand inconvénient, c'est qu'il n'y aura plus de discussion possible. C'est important que la commune puisse discuter avec les promoteurs, les propriétaires. On peut toujours s'arranger, alors que cette taxe n'est rien d'autre qu'un impôt supplémentaire qui sera répercuté sur les loyers. On se plaint toujours que les loyers sont trop chers. Ce n'est pas avec ce système qu'on va équilibrer nos comptes. Il invite donc le Conseil à refuser cette taxe.

M. B. Schobinger indique que l'amendement qu'il a déposé en commission a en effet pour but pour que cette taxe soit sous la barre psychologique des fr. 200.—/m<sup>2</sup>, sachant qu'elle se répercutera au final sur les locataires ou les propriétaires, parce que ce n'est certainement pas le promoteur qui va la payer. Il s'agissait de se mettre au niveau de la moyenne des communes vaudoises, qui oscille entre fr. 120.—/m<sup>2</sup> et fr. 160.—/m<sup>2</sup>, tout en étant déjà relativement dans la fourchette très élevée.

M. A. Gonthier demande comment se fait-il que cette fourchette de fr. 120.—/m<sup>2</sup> à fr. 160.—/m<sup>2</sup> qu'on nous présente, et qui évidemment est un argument pour ne pas aller au-dessus de fr. 190.—/m<sup>2</sup>, n'apparaisse ni dans le rapport, ni dans le préavis. La barrière psychologique est un argument qui sort ce soir, mais après-demain il ne sera plus valable, puisque la valeur du patrimoine administratif de la commune peut osciller, augmenter, et donc cette barrière psychologique risque d'être dépassée un jour ou l'autre sans crier gare. En page 3 du préavis, puis en page 2 du rapport, puis par la voix de M. E. Rivier, on nous dit que le cas de la Cour aux marchandises ne rapportera rien du tout à la commune, sans qu'on nous explique pourquoi. Dans le préavis concernant la Cour aux marchandises, sous le point relatif au statut juridique actuel, la Municipalité dit qu'au sens du droit de l'aménagement du territoire, le site du PPA Cour aux marchandises a été considéré comme non constructible. Si on fait un PPA qui le rend constructible, il semble que cela représente donc légèrement plus que 30% d'augmentation des possibilités de bâtir.

M. le Syndic répond que l'évaluation qui a été faite il y a env. 5 ou 6 ans a interprété de manière erronée les possibilités de bâtir existantes sur la Cour aux marchandises, puisque le secteur est une zone mixte destinée principalement à de l'industrie, avec possibilité de dérogation pour faire de l'habitat. La Municipalité a fait entreprendre une analyse juridique des possibilités offertes sur le PPA Cour aux marchandises il y a déjà plus d'une année. Il a été constaté que le PPA, tel qu'il a été défini, a l'avantage de prévoir des cheminements, des répartitions de volumes et autres, mais n'offre pas plus de droits à bâtir que ce que la Municipalité aurait légalement eu le droit d'octroyer sur cette parcelle. Pourquoi est-ce que le montant de la taxe ne figurait pas dans la première variante du préavis ? C'est parce qu'il était prévu qu'il n'y ait pas un règlement unique et unitaire sur l'ensemble de la commune et que la taxe serait fixée de cas en cas en fonction du type de construction et de plusieurs autres paramètres. C'est après avoir discuté et face à la nouvelle vision de certains membres de la commission, qui étaient plus favorables au principe d'un règlement unique avec la fixation d'une taxe unique qui est connue d'emblée par les promoteurs, que la Municipalité a évalué les autres possibilités (tarification à l'unité pour chaque équipement communautaire ou valeur ECA du patrimoine administratif) pour voir laquelle était la plus simple à mettre en œuvre. La Municipalité a considéré que c'était celle du patrimoine administratif et, à partir de ce moment-là, on a pu calculer un taux.

M. S. Molliat estime que cette taxe est un impôt supplémentaire. En plus d'être répercuté sur les loyers, ce qui est une évidence, il y a surtout un désavantage, qui est à son avis le pire des désavantages, c'est que cela représente une lourdeur administrative de plus, qui s'ajoute à tout ce qu'impose déjà l'office du lo-

gement. Nous nous rions souvent de nos voisins français qui ont l'art de l'épaisseur administrative, mais on ne fait pas mieux avec ce cumul que l'on met sur la construction, la rénovation. Il faut donc absolument refuser ce projet.

M. A. Stübi rappelle que cette taxe s'applique dans des cas très particuliers. Il faut qu'il y ait une intervention assez forte, validée par le Conseil, vu qu'il s'agit de faire ou de modifier un PPA ou un règlement général d'affectation, pour que ces droits à bâtir puissent grandir et donc impliquer une taxe. Le groupe des Verts salue le fait que la Municipalité a accepté d'avoir un règlement fixe, qui permet que l'imposition soit prévisible et qu'on n'ait pas une négociation au cas par cas. L'impôt mérite d'avoir une décision fixe et un traitement égalitaire pour tous. Des négociations seront toujours possibles, puisque le règlement prévoit qu'on puisse faire des règlements particuliers pour des projets d'envergure ou qui auraient un intérêt général majeur. On peut aussi négocier, par exemple, des surfaces à réserver pour de l'utilité publique et qui sont à exonérer. Cela rentre parfaitement dans la discussion que peut avoir la Municipalité avec le promoteur. Le groupe des Verts soutient donc le fait d'introduire une taxe communautaire, considérant que les équipements fournis par une ville sont aussi un argument de vente qui fait partie de la plaquette promotionnelle de celui qui construit. Le mètre carré de vente à Vevey se situe aujourd'hui autour de fr. 8'600.--/m<sup>2</sup>. La taxe qui sera appliquée représente 2%, selon le taux qu'on utilise. Il faut se rappeler que la taxe moyenne a été calculée sur des communes qui ont un territoire large. A Vevey, on parle d'une taxe pour des mètres carrés d'hyper-centre, vu l'exiguïté de notre territoire. Le groupe des Verts avait l'intention de déposer le même amendement que M. S. Ansermet. Il soutient donc la proposition de passer la taxe à 50% et invite le Conseil à accepter le règlement tel qu'il sera, si possible, amendé.

M. S. Ansermet revient sur la question de savoir s'il serait toujours possible de négocier, dans des cas exceptionnels, avec les promoteurs. A l'article premier, al. 2, il est dit que « sont réservés les règlements spéciaux que la Commune adopterait, en lien avec des mesures d'aménagement du territoire déterminées, pour assurer le financement d'équipements communautaires communaux ou intercommunaux d'une nature et d'une importance particulières ». Pour les autres cas, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire prévoit aussi ce type de négociation. Les propriétaires sont tenus de contribuer aux frais d'équipement général engagés par la commune. Leur participation est réglée par des lois spéciales ou par convention.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC partage l'avis du PLR. Il est important que cette taxe soit mise à zéro et que des conventions soient signées en fonction des projets et de leur importance. Il invite donc le Conseil à refuser ce règlement et à continuer de traiter les choses comme actuellement, c'est-à-dire au cas par cas, par convention, comme la loi le permet.

M. G. Perfetta rappelle qu'un règlement permet aussi d'éviter d'avoir toute une série de recours juridiques. C'est donc un moyen d'éviter de longs jugements et autres protestations auprès des tribunaux, ce qui pourrait coûter très cher en avocats et autres frais de justice.

M. A. Stübi remarque que si le Conseil refuse ce règlement, il n'y aura pas de taxe, pas de convention négociée comme on le faisait avant parce que, contrairement à ce qui a été dit, ce que l'on négocie aujourd'hui, ce sont plutôt des éléments concernant des aménagements, de l'urbanisme, la définition du domaine public. On ne parle pas de taxes dans ces conventions.

M. B. Schobinger admet qu'il n'y aura pas de taxe, mais il faut savoir que, dans les négociations, il y a des contreparties indirectement financières. Le promoteur s'engage par exemple à refaire une route. Cela a un coût. Si cette taxe est acceptée, le promoteur payera la taxe, mais ce sera à la commune de refaire la route. Donc, continuons à appliquer ce qui a été fait depuis toujours à Vevey et qui n'a jamais fait l'objet de recours. Il s'agit de négocier, de prendre contact avec les promoteurs pour trouver un accord. Cela facilite grandement les échanges.

M. le Syndic reconnaît qu'il aime beaucoup le système des négociations avec chaque promoteur parce que, lorsque Mme R.-L. Hitz était aux commandes du service de l'urbanisme, elle arrivait à obtenir des miracles de la part des promoteurs. Par contre, elle s'est fait un point d'honneur de ne jamais demander des compensations en argent, mais toujours des compensations soit en prestations, soit en cessions de terrain. Aujourd'hui, la situation est différente. Il n'y avait auparavant pas de loi qui permettait de prélever une taxe sur la plus-value destinée à financer les équipements d'intérêt public. A Vevey, on n'a jamais eu de contestations, de recours, ce qui fait qu'on a toujours réussi à obtenir au final ce qu'on voulait. Mais cela n'a pas toujours été simple. Cela a nécessité parfois des négociations infinies. La commune de Nyon a essayé une fois de faire une convention de ce genre. Le promoteur a reçu des droits à bâtir et, au moment où il s'est agi de payer sa quote-part sur le bénéfice qu'il avait réalisé avec l'augmentation des droits à bâtir, il a refusé. Il a fait recours devant le tribunal et a gagné. C'est parce que la commune de

Nyon a perdu devant le tribunal que le Canton a mis en œuvre une loi qui permet de créer un règlement qui fonde légalement l'autorisation de prélever cette taxe. Aujourd'hui, on peut effectivement continuer à négocier comme on le faisait par le passé, on pourrait même exiger de l'argent. Mais, sans règlement, on s'expose à un recours qui nous laisserait sans aucun moyen de négocier face à un promoteur qui serait retors. C'est pourquoi nous devons avoir un règlement. Il était pour sa part favorable au départ à un système qui fixait une taxe en fonction de négociations. Après avoir discuté avec le chef de service et surtout avec d'autres communes, on se rend compte que c'est une immense simplification que d'avoir une taxe unique et forfaitaire. Le même système est appliqué dans toute la commune, mais il y a les cas exceptionnels prévus à l'art. 1. Une fois qu'on a réglé la question de la taxe d'équipement communautaire, il est encore possible de négocier pour savoir par exemple si on met plus de LUP, si on accepte une garderie, etc. Cela n'empêche pas d'avoir des conventions ponctuelles, même si elles ont peut-être moins de bases légales. Si le Conseil devait refuser cette proposition, la Municipalité devrait revenir avec un autre type de règlement, qui prévoirait une taxe négociée pour chaque projet. Mais il rappelle que ce n'est pas pour chaque projet qu'on va se lancer dans une telle procédure. Il n'y aura pas beaucoup de cas. Il y en a deux pour l'instant, qui sont les deux PPA de Plan-Dessus. Il y en aura certainement un autre avec les anciens ateliers de Romande Energie. Cela représente donc trois cas pour les cinq à dix prochaines années. Quand il a annoncé que ce règlement allait entrer en vigueur, le principal responsable des deux PPA en cours a dit que cela ne le dérangeait pas, qu'il connaissait déjà ce système dans d'autres communes et qu'il l'intégrerait simplement à son plan financier.

Mme M. Higy-Schmidt indique que cet amendement a été proposé au parti socialiste par M. S. Ansermet lors de la séance du groupe et qu'il a été très largement soutenu. Au vu des arguments développés, le groupe socialiste souhaite donc que le Conseil accepte cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président procède alors au vote sur les articles du règlement.

*Articles 1, 2 et 3* : ils sont adoptés en bloc à une très large majorité (quelques avis contraires et abstentions).

*Articles 4 et 5* : l'amendement présenté par M. S. Ansermet à l'art. 4 modifie également l'art. 5, raison pour laquelle ces deux articles sont votés en même temps. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement est accepté par 38 voix contre 37 (pas d'abstention). M. B. Schobinger demande alors la contre-épreuve à bulletin secret. Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstentions</u>
77	76	37	39	0

Mme I. Jerbia remarque que la demande de vote à bulletin secret aurait dû être soutenue par cinq membres au moins. La question n'ayant pas été posée, elle demande que la votation soit annulée et qu'on procède à un nouveau scrutin.

M. le Président demande quelles sont les personnes qui sont d'accord avec le vote à bulletin secret. Cette demande est soutenue réglementairement. Il estime qu'un 2<sup>ème</sup> vote à bulletin secret en l'espace de quelques minutes ne changerait rien au résultat final. L'amendement de M. S. Ansermet est donc refusé.

*Articles 6 à 11* : ils sont adoptés en bloc à une très large majorité (quelques avis contraires et abstentions).

*Vote final sur les conclusions du rapport de la commission* : un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que ces conclusions sont acceptées par 38 voix contre 36 (une abstention). M. Ch. Roh demande alors la contre-épreuve à bulletin secret, demande qui est soutenue réglementairement. Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstentions</u>
76	75	39	34	2

Dès lors,

VU le préavis no 03/2016, du 7 janvier 2016, concernant le « Règlement général concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires lié à des mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds » et le rapport complémentaire de la Municipalité sur ce sujet,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

d'adopter le Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds tel qu'il a été présenté et adopté (article 4) par la commission.

#### 14. **Rapport sur étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (2016/P15)** (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

Rapporteur : M. Vincent Matthys

M. Ph. Herminjard estime que l'étude de faisabilité et le sondage MIS-Trend apportent beaucoup d'informations et éclairent sur l'état d'esprit qui prévaut sur la Riviera. Celui-ci n'est clairement pas à la fusion mais à la collaboration intercommunale, et ce dans plusieurs domaines tels que le Plan directeur général d'aménagement ou divers projets sportifs et culturels. La collaboration intercommunale fonctionne plutôt bien et depuis longtemps, à tel point qu'au plus haut de l'autorité cantonale la Riviera fait référence en la matière. Le groupe PLR soutient pleinement cette volonté de collaboration et ne demande qu'à la renforcer jusqu'à une forme de gouvernance qui reste à définir, mais qui va au-delà des compétences et de l'autorité de la Conférence des Syndics. Ce sera relativement facile pour le groupe PLR veveysan de réaliser ce regroupement des forces dans la mesure où il a de nombreuses et d'excellentes relations avec ses collègues fort bien représentés dans les exécutifs et législatifs des neuf autres communes de la Riviera. A Vevey, le projet de gouvernance pourra compter avec le groupe politique le plus important désormais au Conseil communal pour la prochaine législature. Le PLR soutient donc les conclusions du préavis et invite le Conseil en faire de même.

Mme M. Higy-Schmidt indique qu'après avoir pris connaissance des résultats de l'étude et des propositions figurant dans le préavis, le groupe socialiste partage à une très large majorité les constats émis par plusieurs membres de la commission. Il regrette que l'absence d'unanimité politique autour d'une fusion à 10 rende cette voie irréaliste à court terme, et ce malgré les enjeux identifiés avec clairvoyance dans l'étude, enjeux que la région devra relever « demain » déjà. Le groupe socialiste prend donc acte des conclusions du rapport.

M. A. Gonthier remarque que l'étude et le préavis suscitent de divers côtés des critiques, pointant en particulier le manque d'ambition et le renoncement peu documenté à la perspective de fusion. On ne peut pas donner tort à ces critiques. Mais ce sont avant tout deux autres aspects que le groupe Alternatives conteste. En premier lieu, le « projet de société » affirmé en pages 8-9 du préavis et qu'on pourrait résumer par croissance et concurrence économiques : *La vision qui soutient le projet de société de la Riviera est d'affirmer le statut de deuxième agglomération du canton de Vaud [...]. Cinq axes prioritaires [dont] : développer le pôle économique de l'Est Vaudois [...]; se doter d'une stratégie [...] pour l'accueil d'entreprises et de nouveaux habitants; [...]; devenir un pôle touristique majeur de la Suisse romande [...]. Au-delà de son rôle de pôle cantonal, la Riviera peut endosser la stature de l'une des villes importantes de Suisse [...].* Ce thème de concurrence revient comme un refrain dans le préavis comme dans l'étude. A l'inverse, tout le thème de la transition énergétique et écologique est quasi absent, tout comme celui des services à la population. On aurait pu espérer voir figurer parmi les ambitions régionales, par exemple, le développement de circuits courts en matière d'alimentation et d'agriculture, la filière bois-énergie, la valorisation de ressources hydro-électriques, l'approvisionnement en eau potable ou le réseau de transports publics, plutôt que la « mobilité mixte » qui fait partie dudit « projet de société ».

La deuxième carence concerne la représentativité et la démocratie. Alors que l'essentiel de la réflexion porte sur des structures politiques à mettre en place, le terme de « démocratie » ne figure qu'une seule fois dans les 106 pages de l'étude. Ailleurs, le document se préoccupe de « l'appropriation » et de « l'acceptation » par la population, ce qui n'est pas exactement synonyme de souveraineté du peuple. Au point 7.7 - Conclusions de l'étude (p. 74), le pouvoir de décision des citoyen-ne-s n'est tout simplement pas un des critères pris en compte, et les éventuelles décisions démocratiques ne sont vues que sous l'angle de « résistance » et de « blocage ». Plus loin, les variantes du projet de « gouvernance régionale » ne sont pas non plus évaluées en fonction de modalités de fonctionnement démocratique. La première de ces va-

riantes est une entente communale sur le modèle de la CIEHL, que le nombre restreint de délégués ne permet pas de qualifier de modèle de démocratie. L'autre forme, l'association de communes, qu'elle soit thématique ou unique, avec sa structure semblable à une commune, semble a priori meilleure de ce point de vue, mais il faut se souvenir que l'ARAS – qui gère quasi tout le « social » dans la région – est formellement une association de communes, mais que son conseil intercommunal n'est constitué que de municipaux, élus par leur municipalité, tout comme son Comité de direction. La « surcouche » de gouvernance régionale qui est proposée pourrait donc fort bien constituer un cénacle non représentatif et coupé de la population. Une Conférence des Syndics bis, avec juste un peu plus de légitimité. Pourtant, c'est bien ce pouvoir de décision de la population qui est le principal défi actuellement. Toute une série de problèmes ne peuvent plus être réglés au niveau communal. Cela conduit d'une part à ce que la démocratie communale et sa proximité tendent à être une illusion, mais d'autre part à la constitution d'un tissu (ou d'un fouillis) d'institutions intercommunales, au pire illégitimes et sans existence légale (conférence des syndics), au mieux peu représentatives (voir le projet, rejeté, de statuts du SIGE) et « apolitisées », sous prétexte de leur caractère technique. Le but devrait être de mettre sur pied des structures permettant que les décisions soient prises au niveau tout à la fois le plus proche des citoyen-ne-s et le plus efficace possible, que chaque problème soit traité à l'échelon le plus adéquat (canton, région, commune, voire quartier). Alternatives n'a toutefois pas de recettes à donner pour savoir comment le faire, d'autant que la discussion se poursuit au sein du groupe.

Mais ce qui paraît certain, c'est d'abord qu'il faut reconnaître la réalité des problèmes invoqués de part et d'autre, sans mythifier la proximité, l'identité et l'autonomie communale, ni considérer la crainte de les perdre comme des fantasmes d'arriérés villageois. De ce point de vue, il semble dangereux de voir la fusion comme seule solution. Les arguments pour écarter l'association de communes unique (ou la fédération de communes, structure inventée par la Constituante) ne semblent pas décisifs. Cela aurait l'avantage d'une part de ne pas supprimer les organes communaux, qui pourraient continuer à gérer des problématiques essentiellement locales et se faire la caisse de résonance des préoccupations de la population, et d'autre part, du fait de la multiplicité des thèmes, de re-politiser le niveau intercommunal. Les organes communaux pourraient alors être réduits en activité et en nombre dans les limites de la loi, ce qui pourrait mettre les membres du Conseil communal de Vevey à 70 et la Municipalité à 3. La difficulté serait de trouver une clé de répartition qui soit acceptable pour toutes les communes, qui permette d'avoir des majorités, mais qui permette aussi aux communes plus petites de se sentir représentées. Ce sera difficile, à peine peut-être plus facile que la fusion, mais est-ce que c'est parce que c'est difficile qu'il ne faut pas continuer à y réfléchir ?

On nous propose de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude, donc d'approuver les orientations, le projet de société qu'il a critiqués au début de son intervention, d'approuver une politique coordonnée répondant aux enjeux tels que vus par cette étude et de prendre acte que la municipalité prendra part aux réflexions régionales « pour atteindre ces objectifs ». C'est tout ce que le groupe Alternatives ne peut pas faire, puisqu'il ne peut pas approuver ce projet de société. Il refusera donc globalement les conclusions de ce préavis et invite le Conseil à en faire autant. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir qu'est-ce que cela peut bien avoir comme importance de ne pas prendre acte d'un rapport qui ne prend aucune décision.

M. B. Schobinger remarque que le rapport confirme les propos et idées que l'UDC avait émis il y a cinq ans, à savoir que la fusion n'est pas pour demain et qu'on va plutôt s'axer sur une collaboration, qui doit se faire et qui est nécessaire sur certains sujets, mais sans lourdeur administrative et politique trop importante. Si l'on veut tendre vers une fusion, la première chose n'est pas de définir une politique coordonnée, mais d'harmoniser un certain nombre de choses entre les différentes communes, comme le taux d'imposition, les taxes et tout ce à quoi la population est finalement soumise, de telle manière à ce que cette fusion, si elle devait se faire un jour, se fasse sans anicroche.

M. V. D'Angelo a été fort déçu lors de la présentation de ce rapport à la Salle del Castillo. On a enlevé toute ambition, tout but de réaliser quelque chose d'important dans notre région. Seul le syndic de Montreux avait l'espoir de réaliser quelque chose de positif pour la région, une fusion peut-être, malgré ce rapport négatif qui ne veut que la gouvernance. Il faudrait demander au peuple ce qu'il pense de la fusion. Ce sont les municipalités qui ont fait ces études. Si on va jusqu'au bout du processus, il est clair que sur dix municipalités, neuf passeraient à la trappe. Ce rapport ne pouvait donc pas être vraiment ambitieux. On entend souvent dire qu'il n'est pas possible de fusionner avec Vevey, qui est pleine de dettes. Mais Vevey n'a pas autant de dettes que ça, elle a aussi un capital important et cela vaut peut-être la peine de se mettre ensemble. La Riviera a tout à y gagner. Il invite donc l'assemblée à faire en sorte qu'on puisse demander à la population veveysanne si elle pense qu'il faut faire une fusion à 10, ou à moins de communes. Il invite aussi les autres communes à réfléchir au fait de demander l'avis du peuple.

M. A. Stübi constate que le rapport met en lumière le manque de projets fédérateurs pour la région. Beaucoup de communes ont choisi l'opportunité d'un projet d'agglomération pour se fédérer, pour avoir

quelque chose à construire ensemble. Nous avons un projet (Rivelac), mais il nous est passé sous le nez. On nous dit que ce n'est pas à cause de la région, mais de la précipitation du Canton et des régions environnantes, que notre projet d'agglomération n'a pas abouti. Le groupe des Verts n'est pas de cet avis. C'est un manque de vision pour la région qui fait qu'on n'a pas porté ce dossier jusqu'où il devait pour qu'il fonctionne. Une vision nous est proposée dans ce dossier, mais elle manque totalement d'ambition. On parle de vision économique, de développement, de croissance, de plus d'emplois, plus de pôles, etc., mais où sont les éléments qualitatifs, qu'est-ce qu'on veut autour ? C'est un projet de société qui est quand même un peu maigre. Il voit mal comment cette vision, qui ne porte que sur un volet, peut fédérer la population. Tant qu'on ne fait pas rêver, il va être difficile de créer l'adhésion. Si on veut aller de l'avant, il faudra proposer autre chose. Le groupe des Verts prend acte des conclusions de ce rapport, tout en regrettant la situation. Un autre élément a retenu son attention, c'est la nécessité d'un chapeau. Il ne voit pas en quoi la mise en place d'un chapeau stratégique est contradictoire avec le fait de continuer à travailler sur une possible fusion.

M. le Syndic trouve que les propos de M. V. D'Angelo sont un peu sévères. Il avait quand même l'impression de s'être exprimé au moins aussi clairement que le syndic de Montreux. Tout le monde connaît sa position et il n'a pas manqué de dire qu'il regrettait personnellement la modicité des ambitions. Ceux qui pensent qu'on peut simplement continuer à vivre comme on le fait aujourd'hui ne se rendent pas compte qu'actuellement les conseils communaux sont dépossédés d'un grand nombre de compétences. Les organes intercommunaux mènent des politiques qui arrivent complètement ficelées, si bien que les conseils ne peuvent que dire oui ou non. S'il continuait son mandat, il est évident qu'il serait tout content qu'on n'envisage pas de lancer une procédure de fusion, parce que même s'il y a dix personnes à la Conférence des Syndics, le poids et les pouvoirs d'un syndic dans la CSD sont bien plus grands que s'il était simplement un des sept municipaux d'une commune de 80'000 habitants. Il pense personnellement que, puisque visiblement l'étude ne débouche pas sur des principes enthousiasmants quant à l'évolution de cette gouvernance, il est nécessaire de consulter la population et, en fonction de sa réponse, de poursuivre le processus qui serait, comme cela a été fait au Tessin, une agrégation et pas une fusion. Cela permet d'avoir un noyau et petit-à-petit de voir ce noyau s'agrandir en fonction des désirs des différentes communes. La Municipalité recommande toutefois d'accepter les conclusions, même si elles ne sont pas enthousiasmantes, de ce rapport puis d'écouter les propositions très intéressantes qu'a à faire le président de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (quelques avis contraires et un très grand nombre d'abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 15/2016 du 1er avril 2016 et ses annexes, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation relative au "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera",

VU le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude, tels que présentés dans le présent rapport, soit en particulier :
  - la mise en évidence des atouts et des faiblesses de la Riviera au travers du diagnostic régional,
  - l'identification de 5 enjeux / axes de développement prioritaires définis par le projet de société pour affirmer le statut de la Riviera comme 2ème agglomération du canton,
  - la nécessité pour la Riviera de s'organiser rapidement afin de relever ces enjeux,
  - l'absence d'unanimité politique autour d'une fusion à 10, qui rend cette voie irréaliste à court terme pour répondre aux enjeux identifiés,
  - la possibilité pour les communes de s'engager dans des fusions partielles,
  - la nécessité de mettre en place un mode de gouvernance adapté (avec ou sans fusions partielles), pour répondre aux enjeux et développer une vision stratégique régionale, permettant de "parler d'une seule voix" à l'échelle de la Riviera ;
- de prendre acte qu'au vu de ces résultats, les Municipalités de la Riviera estiment nécessaire de développer une politique coordonnée à l'échelle de la Riviera (stratégie régionale), pour faire face aux enjeux relevés dans l'étude ;

- de prendre acte que la Municipalité participera aux réflexions régionales sur les modalités de mise en œuvre et les formes de gouvernance appropriées pour atteindre ces objectifs ;
- de prendre acte que la Municipalité, en coordination avec les autres Municipalités de la Riviera, rendra compte régulièrement au Conseil communal de l'avancement de ces réflexions ;
- de considérer comme réglées les interpellations de M. Ivan-Pierre Moser intitulées « La régionalisation » et « Régionalisation et démocratie ».

M. le Président indique qu'il a reçu un projet d'initiative, intitulée « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion ». Ce texte est joint en annexe au présent procès-verbal. Cette initiative touchera durant les prochains mois, voire années, la nouvelle législature, et les personnes qui vont devoir traiter de ce sujet et vivre avec les conséquences et suites de cette initiative sont celles qui ont été élues pour les cinq prochaines années. Après avoir consulté le Bureau, décision a donc été prise de porter cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Cela permettra aux groupes, dans leur nouvelle composition, d'en discuter.

M. A. Gonthier remarque que le terme « initiative » est utilisé dans le règlement comme chapeau pour les postulats, motions et projets rédigés. Un projet rédigé ou une motion doivent concerner des actes de compétence du Conseil communal. Ce qui nous est proposé relève d'une compétence de la Municipalité ; c'est donc tout au mieux un postulat. Un postulat devant être à l'ordre du jour, il ne peut donc l'être qu'à la prochaine séance.

M. le Syndic rappelle que le Conseil communal a la compétence d'appeler la population aux urnes puisqu'il peut décider d'un référendum spontané et donc de consulter la population.

M. A. Gonthier remarque qu'il ne peut y avoir de référendum spontané que sur la base d'une décision prise par le Conseil communal. Et une décision ne peut être obtenue que suite à un préavis de la Municipalité. On discutera de cette initiative lors de la prochaine séance et c'est à ce moment-là qu'une décision pourra être prise quant à un éventuel vote de la population.

M. le Président ajoute qu'en fonction de l'art. 93, al. 2 du règlement du Conseil et de l'art. 106 et ss de la LEDP, l'acceptation de cette initiative pourrait engendrer un référendum sans récolte de signatures et sans préavis. Compte tenu des questions que pose le dépôt de cette initiative, il est préférable de reporter ce dossier à la séance du 1<sup>er</sup> septembre.

**15. Rapport sur demande d'un crédit d'étude de CHF 200'000.— pour le projet de construction d'un parking souterrain et l'aménagement de l'espace public à Entre-Deux-Villes (2016/P20) (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)**

Rapport de majorité lu par Mme Muriel Higy-Schmidt  
Rapport de minorité lu par M. Alain Gonthier

Mme F. Despot constate que la commission a reçu quelque peu fraîchement ce préavis, pour des raisons diverses, pour ne pas dire divergentes. Certains étaient opposés par principe à tout ce qui peut apporter plus de voitures en ville. D'autres considéraient que ce n'était pas le bon endroit, le bon projet, la bonne réflexion. Il manque une réflexion générale. On ne parle pas de tout ce qui avait été suggéré précédemment comme parking en différents endroits de la ville, notamment la proposition de M. J.-D. Tenthorey faite en 2009 de réfléchir au projet d'un parking à la route de Blonay. La construction financière paraît assez compliquée, mais elle est finalement assez intéressante, ce qui fait que l'UDC a quand même accepté d'analyser ce projet et d'essayer d'y trouver des avantages. Il y a notamment un avantage important, c'est celui de dynamiser Vevey-Est. L'impossibilité de se parquer est un problème pour les commerçants, les hôteliers, les usagers du port. Le fait d'apporter des places de parc dans ce secteur est donc un avantage. Mais la rentabilité n'est pas évidente. Avec le cadre financier très strict imposé par la Municipalité, très peu de monde a répondu à l'offre. D'un point de vue financier, la commune serait relativement à l'abri. Elle devrait pouvoir récupérer fr. 300'000.— par année, en espérant que le parking soit rentable. Comme on perd fr. 600'000.— du côté du Panorama, la perte serait de fr. 300'000.— par année sur 40 ans, soit un parking de fr. 12'000'000.—. 12 millions pour 300 places, c'est quelque chose d'assez intéressant financièrement et il y a donc un intérêt à poursuivre la démarche. Mais il apparaît absolument nécessaire de poursuivre la réflexion plus loin du point de vue de l'analyse des besoins en parkings, d'où l'amendement proposé par la commission et que l'UDC soutiendra.

M. A. Gonthier rappelle que la commission a repéré un certain nombre de problèmes que pose ce projet de parking. Le rapport de majorité les mentionne – et sur bien des points le rapport de minorité ne fait que les présenter de façon plus systématique. Le rapport de majorité estime qu'*au vu des nombreux points de vue si différents et du nombre de questions qui restent en suspens, les données reçues sont insuffisantes pour convaincre. En vue d'être sûr de faire le bon projet au bon endroit, il est indispensable d'intégrer à ce crédit une vision plus large. C'est pourquoi l'amendement suivant est proposé : accorder à la Municipalité un crédit de fr. 100'000.-- pour une étude préliminaire portant sur la situation actuelle, les besoins prévisibles en places de parc en fonction des objectifs du PMU et une étude comparative sur les réalisations futures possibles. Cet amendement est accepté par 8 voix pour et une abstention. Les représentants de la Municipalité sont favorables à cet amendement.* La minorité de la commission partage pleinement cette opinion et l'amendement qui en découle. Mais se pose alors un problème de logique. Quand la Municipalité prépare un préavis, elle expose les bonnes raisons pour lesquelles le projet présenté est nécessaire. Les conclusions du préavis doivent découler de cet exposé. Quand, dans le cas qui nous occupe, la Municipalité accepte l'amendement, cela signifie qu'elle reconnaît que les informations données dans le préavis « *sont insuffisantes pour convaincre* » et qu'elles ne permettent pas de prendre une décision en connaissance de cause. La conclusion semble donc couler de source. Il faut d'abord faire l'étude préliminaire financée par l'amendement et ne décider sur le fond qu'une fois ces informations supplémentaires fournies. C'est pourquoi la minorité de la commission recommande d'approuver, lors de la votation point par point des conclusions, l'amendement de la commission, puis de refuser le point 1 du préavis et d'adapter les autres points en conséquence.

M. B. Schobinger remercie la Municipalité d'avoir présenté un préavis où l'on voit un peu les enjeux, sans pour autant que l'on ait à dire oui ou non ce soir au parking. Il est vrai que le sujet pose beaucoup de questions et il partage entièrement l'avis qu'il faut une étude sur les besoins en matière de parcage à Vevey. Il y a deux possibilités. Soit on a besoin de plus de places de parc parce que la population, la mobilité, le nombre de véhicules et les besoins augmentent, soit les besoins diminuent – ce dont il doute – et on aurait assez de places. Le parking projeté est relativement bien situé, proche des centres villes de Vevey et de La Tour-de-Peilz. C'est un quartier où il y a peu de places de parc. Les besoins sont donc réels et plaident en faveur de la création de places de parc. Ce qui justifie l'amendement, c'est l'aspect financier. On va perdre fr. 600'000.— en cédant le parking du Panorama + fr. 200'000.— liés aux 100 places qui seront supprimées en surface. On va par contre toucher fr. 300'000.— de droits liés au parking. Mais nous allons aussi économiser 5 millions d'investissements pour la rénovation du parking du Panorama et la réfection des espaces au niveau du rond-point d'Entre-deux-Villes. C'est aussi à mettre dans la balance. A fr. 300'000.— pendant 40 ans, ce parking est intéressant, mais si tout à coup il n'est pas rentable et que finalement on ne touche rien de la part de la société qui va l'exploiter, cela ferait un parking à fr. 600'000.--, ce qui devient financièrement beaucoup moins intéressant. Une étude plus approfondie est nécessaire pour pouvoir prendre une décision correcte en termes de besoins de places de stationnement et de coûts.

M. A. Jerbia estime lui aussi qu'il manque une vision globale en matière de parkings. On parle toujours du projet derrière la gare, dont on ne voit pas encore l'aboutissement ; on ne sait pas le nombre de places qu'il y aura, ni s'il faut faire un parking P+R dans les hauts de la ville. Il ne conteste pas qu'il y ait probablement besoin d'un parking Entre-deux-Villes pour dynamiser l'Est de Vevey, mais ce qui lui pose problème, c'est le coût global. On parle de fr. 300'000.— que l'on va perdre en cédant l'exploitation du parking du Panorama, mais c'est une estimation. Cela représente 12 millions de francs sur 40 ans. Si l'on ajoute les 95 places extérieures, arrondi à 100, avec un taux d'occupation de 50% seulement, cela représente 6 à 8 millions supplémentaires. On arrive donc à 18 millions de francs au minimum. Avec cet argent, on a pratiquement payé le parking. On nous présente la société Vinci comme le leader européen des parkings. Il n'a jamais vu une entreprise investir dans des projets qui ne marchent pas. L'étude de rentabilité n'est à son avis pas assez poussée. Les places sont garanties, puisqu'on va déplacer celles qui sont au Panorama pour s'assurer que le parking Entre-deux-Villes soit quand même rentable.

M. J.-J. Burgi remarque que M. A. Gonthier semble beaucoup apprécier les taxis Uber. Il pense que ces taxis ne sont pas la panacée, parce qu'ils ne sont souvent pas en règle et n'apportent pas beaucoup de recettes fiscales. A force d'alléger nos recettes, il faudra peut-être alléger nos dépenses, parce que si l'on perd fr. 300'000.--, il faudra les compenser ailleurs.

M. A. Gonthier ne se dit absolument pas partisan des taxis Uber, mais il est évident que cela change le rapport à la circulation, à l'automobile. Tout le monde dit que la commune va perdre fr. 300'000.—, parce que les recettes du parking sont de fr. 600'000.--. Si l'on prend les comptes 2015, les rentrées au compte 600.4232 sont de fr. 1'089'000.—. Ce n'est donc pas fr. 300'000.— que l'on transfère à la société Vinci si le projet se réalise donne, mais quasiment fr. 800'000.—. 40 ans à fr. 800'000.--, cela représente un parking à 32 millions de francs.

Mme I. Jerbi regrette quelque peu la temporalité avec laquelle ce préavis est présenté, en fin de législature, avec une certaine pression pour que la commission rende son rapport rapidement. Au vu des nombreuses questions qui ont été soulevées lors des deux séances de la commission, le groupe socialiste invite le Conseil à soutenir le rapport de minorité. Bien des questions restent en suspens et le Conseil, au vu de l'état des finances de la commune, ne peut pas se permettre de dépenser de l'argent sans avoir l'ensemble des réponses aux questions posées.

M. V. Rizzello indique que le groupe PDC a beaucoup de peine avec l'idée de laisser la gestion du parking du Panorama à une société tierce. Différentes questions ont été soulevées au niveau de la commission. Le PDC estime donc qu'il est préférable d'approuver le rapport de minorité et d'étudier le dossier à fond.

M. Ch. Teuscher trouve bizarre qu'on dise que ce n'est pas rentable, que ça coûte trop cher pour la commune, alors que cela ne pose aucun problème si c'est une société du secteur privé qui le fait, avec des actionnaires, de plus, français.

Mme D. Kaeser félicite et remercie la Municipalité de travailler jusqu'au dernier jour en présentant des préavis importants jusqu'à la fin. Sur le principe, elle se dit tout à fait favorable à ce parking, parce que si l'on peut enlever les voitures des trottoirs, c'est tant mieux, cela embellira la ville.

M. A. Stübi indique que les Verts ne soutiendront jamais une croissance du nombre de places de parc, parce que c'est en totale contradiction avec les objectifs d'amélioration de la qualité de vie des habitants de Vevey, que ce soit en termes de nuisances, de pollution ou de bruit. A défaut de pouvoir supprimer l'automobile, qui est quand même une réalité de nos jours, pouvoir les retirer de l'espace public et éviter les alignements de tôles dans nos rues peut être un objectif acceptable. Mais il ne faut pas faire n'importe quoi. Les besoins doivent être étayés et avérés et les Verts se réjouissent de l'accord trouvé en commission pour qu'une étude sérieuse soit faite sur les besoins de la commune en fonction d'objectifs clairs fixés par le PMU, et non pas par des associations commerçantes, par exemple. On a besoin d'une vision stratégique générale sur le parking à Vevey et cet objectif-là mérite un débat au Conseil. Seul le fait de demander à la Municipalité de revenir avec un préavis pour les points 1, 3 et 5, c'est-à-dire un crédit complémentaire, permettra au Conseil de débattre vu que ce préavis contiendra les réponses ou les éléments apportés par l'étude complémentaire. Le groupe des Verts soutiendra donc le rapport de minorité.

Mme F. Despot constate que le rapport de majorité et celui de minorité vont dans le même sens. Beaucoup de gens pensent que c'est une nécessité de construire un parking quelque part, que le projet n'est pas forcément déplacé, mais que les coûts risquent finalement d'être beaucoup plus importants que ceux qui sont annoncés. La décision qui sera prise ce soir n'est finalement pas très importante, puisque le Conseil sera à nouveau consulté lors de l'octroi du droit de superficie. Donc, même si on accepte le rapport de majorité et qu'on se rend compte après coup qu'on nous a menti sur les chiffres et que finalement le Panorama nous rapporterait beaucoup plus que fr. 600'000.—par année, ou que, d'une manière ou d'une autre, le projet ne correspond pas à ce qu'on en train de nous vendre aujourd'hui, il sera possible de bloquer le tout lors de l'octroi du droit de superficie.

M. S. Molliat rappelle qu'il s'agit de se déterminer sur un crédit d'étude, pas sur la construction du parking. Il sent dans la véhémence de ceux qui défendent le rapport de minorité qu'ils ne veulent tout simplement pas de ce parking. C'est leur droit. Quand on ne veut pas quelque chose, on demande des études. Ces études coûtent des centaines de milliers de francs et la Ville de Vevey en a plein les tiroirs. Le groupe Vevey Libre acceptera le rapport de majorité et l'amendement de la commission, mais il demande clairement de la modération dans cette étude. Il ne s'agit pas de refaire le monde. On a un PMU, que peu maîtrisent et qui nous a coûté extrêmement cher. Le rapport fait déjà un inventaire des parkings existants et envisageables.

Mme E. Leimgruber pense que tout le monde a raison. La Municipalité n'a pas toutes les réponses ce soir, parce qu'il ne s'agit effectivement pas de défendre le préavis par rapport au droit de superficie. On n'en est pas là. Manquent encore toute une série d'éléments, qu'ils soient financiers, de savoir si c'est la ville qui construit ce parking, si on fait une SA, un partenariat public-privé. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas tranché. Aujourd'hui, elle souhaite poursuivre la réflexion, ce qui lui permettra de venir ensuite avec un préavis complet qui répondra à tous les questionnements. La question de savoir si ce parking doit finalement être à Vevey-Est est légitime. La Municipalité pense pour l'instant que c'est le bon emplacement. Elle n'est toutefois pas opposée à une étude supplémentaire. Ce ne sera pas de l'argent perdu, puisque cette étude complémentaire rentre dans le cadre du plan directeur communal. On devra de toute façon faire une étude dans ce cadre-là. On peut donc la faire tout de suite pour pouvoir rassurer les con-

seillers communaux sur le fait qu'un parking à Vevey-Est est bien opportun. La Municipalité s'est déjà engagée à faire une communication au Conseil communal dès lors qu'elle aura le résultat de cette étude. La prochaine Municipalité ne va pas dépenser fr. 200'000.— si l'étude démontre clairement que ce parking à Vevey-Est n'est pas adéquat. La décision qui doit être prise ce soir, c'est d'accorder ces fr. 200'000.— qui permettront d'aller de l'avant une fois les résultats de l'étude complémentaire connus.

M. Ch. Roh indique que le PLR trouve le choix du parking tout à fait judicieux et ne soutiendra donc pas le rapport de minorité. Il s'agit ce soir de se prononcer sur un crédit de fr. 200'000.-- qui permette une étude de financement pour la construction et la réalisation du parking souterrain. Le PLR est prêt à accorder ce crédit à la Municipalité pour qu'elle puisse aller de l'avant avec son projet. On verra ensuite si le jeu en vaut la chandelle. Le PLR est plus réticent face à l'amendement de la commission. Il ne voit pas pourquoi on devrait encore dépenser fr. 100'000.— alors que l'Office de l'urbanisme pourrait très bien réaliser cette étude à moindres coûts. Le PLR soutiendra donc le rapport de majorité, mais pas l'amendement de la commission.

M. E. Rivier rappelle que la commune a déjà investi fr. 345'000.— dans des études. La Municipalité souhaite terminer ces études pour savoir concrètement si ce parking à Entre-deux-Villes a du sens ou non. A partir de là, la Municipalité proposera un plan financier qui sera une des trois propositions qui a été faite dans le préavis. Il ne faut pas se tromper de débat.

Mme I. Jerbia constate que la Municipalité juge que l'amendement de la commission est utile pour approfondir les choses. Il faut donc adhérer au rapport de minorité pour pouvoir apporter des réponses concrètes aux questions posées par les commissaires.

M. V. D'Angelo remarque que le préavis ne parle pas uniquement du crédit de fr. 200'000.--. La demande vise aussi à pouvoir enterrer l'étude précédente, pour laquelle la commune a dépensé fr. 345'000.—. Il est vrai que la commune fait beaucoup d'études, mais celle-ci peuvent aussi parfois s'avérer négatives. Ce n'est pas parce qu'on a fait une étude qu'on doit forcément réaliser le projet. A son avis, la commission n'aime tout simplement pas ce parking. Nestlé vient de réaliser un parking souterrain tout près, sur la commune de La Tour-de-Peilz. Il y aura donc une augmentation de la circulation dans ce secteur. Lors du débat sur le parking de la place du Marché, il avait été dit qu'un parking de 300 places nécessitait une étude d'impact. Il rappelle que le Conseil s'est prononcé en faveur d'un postulat concernant un parking à la route de Blonay. Rien n'a été fait. Il soutient donc le rapport de minorité et demande qu'il y ait une étude complémentaire. Tant que ces études n'ont pas été réalisées, on ne peut pas se lancer dans le projet présenté ce soir. Il relève d'autre part que la majorité de la commission ne voulait pas céder ce parking à une entreprise française et lui donner en prime le parking du Panorama.

M. A. Gonthier remarque que la Municipalité approuve l'étude complémentaire. Elle nous promet que, si cette étude montre que son projet est bancal et ne la satisfait pas, elle ne dépensera pas les fr. 200'000.— et renoncera à ce parking. Il ne pense pas que la Municipalité soit une menteuse, mais il peut y avoir différentes interprétations d'une étude et la majorité de la Municipalité peut ne pas avoir le même avis et tirer les mêmes conclusions que la majorité du Conseil communal. C'est la raison pour laquelle il n'est pas cohérent d'approuver les deux choses à la fois. Il faut approuver l'étude complémentaire et ensuite décider si l'on veut terminer l'étude concernant le parking. M. E. Rivier approuve M. S. Molliat, qui demande moins d'études, mais il demande fr. 200'000.— pour une étude. Pour sa part, il approuve aussi M. S. Molliat, mais propose de dépenser fr. 100'000.— pour une étude qui évitera de dépenser fr. 200'000.—, parce qu'il se dit prêt à parier que l'étude complémentaire montrera que l'emplacement n'est pas le bon. On évitera ainsi de perdre fr. 200'000.—, en plus des fr. 345'000.— qu'on a déjà dépensé.

M. le Syndic constate que quand on a peur de dire non parce qu'on ne veut pas un parking souterrain, on met tout dans une grande marmite, on y met une tonne de soupçons, des faux chiffres – qu'on n'a pas le temps de disséquer, des préjugés, des accusations sur ce que la Municipalité entend faire. D'aucuns pensent qu'on a déjà vendu le parking à la société Vinci, alors que la Municipalité souhaite simplement finaliser le projet. Dans le préavis figurent trois options qui sont présentées comme étant la possibilité de mise en œuvre ultérieure (exploitation par la commune, transmission à Vinci ou création d'une société). On n'en est pas encore là. Il s'agit pour l'instant d'une demande de crédit complémentaire pour savoir si on peut faire ce parking. On n'est pas encore en train de le vendre, puisqu'on ne sait même pas si on peut le faire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président précise la procédure qu'il entend suivre pour la votation. Le premier vote concernera le rapport de minorité. Si ses conclusions sont acceptées, elles rendront le rapport de majorité inutile. Si elles sont refusées, il fera voter les conclusions du rapport de majorité point par point.

M. A. Gonthier rappelle que le Conseil se prononce toujours sur les conclusions du préavis de la Municipalité, qui peuvent être amendées. Il y a un amendement qui est proposé par la commission. Il propose donc de voter les conclusions du préavis point par point.

M. le Président remarque que, dans ce cas-là, le rapport de minorité n'a pas de sens. Si le Conseil accepte les conclusions telles que proposées par le rapport de minorité, celui de majorité est refusé par défaut. L'amendement de la commission sera voté au moment de la votation sur le rapport de majorité, si elle a lieu.

Au vote, **les conclusions du rapport de minorité sont adoptées à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions)**. Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2016, du 21 avril 2016, concernant « Demande d'un crédit d'étude de CHF 200'000.-- pour le projet de construction d'un parking souterrain et l'aménagement de l'espace public à Entre-Deux-Villes »,

VU le rapport de minorité de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.-- pour une étude préliminaire portant sur la situation actuelle, les besoins prévisibles en place de parc en fonction du PMU et une étude comparative sur les réalisations possibles futures ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépense d'investissement » ;
3. D'amortir cette dépense par un prélèvement d'un montant de CHF 100'000.-- sur le compte de bilan n° 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

#### 16. **Rapport sur demande de crédit de CHF 1'015'000.-- pour l'entretien 2016 du réseau routier communal (2016/P21)** (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

Rapporteur : M. Christian Roh

M. Ch. Roh indique qu'il y a lieu de corriger la position de la commission des finances qui figure dans le rapport de la commission. Celle-ci ne s'est pas prononcée à l'unanimité en faveur du préavis municipal, mais par 12 voix favorables et une abstention.

Mme S. Dalla Palma Zahar remarque que le titre du préavis parle de l'entretien du réseau routier, mais ce qu'on nous présente, c'est surtout de l'aménagement urbain. Elle regrette que la Direction de l'urbanisme n'ait pas été présente lors de la commission, puisque les commissaires avaient plusieurs questions auxquelles les représentants de la DAI n'ont pas pu répondre. Des compléments ont été apportés par la suite dans le rapport. L'aménagement de la rue du Torrent, depuis les Galeries du Rivage jusqu'à la place du Marché, lui paraît très peu explicite et très peu ambitieux. Il s'agit surtout de marquage au sol et de poteaux pour marquer l'entrée dans la zone 30. Un rétrécissement de la chaussée est prévu, mais apparemment minime. On sait que certaines zones 30 ne remplissent pas bien leur rôle parce que l'aménagement n'est pas assez explicite. Dans le rapport, on a dissocié cet aménagement de la mise en zone 30 de la place du Marché, du quai Perdonnet et de la Vieille Ville. Il semble que ce soit pour des questions de calendrier et de financement, mais est-ce qu'on va enfin pouvoir fermer un jour le quai Perdonnet à la circulation ? La communication municipale C27/2015 parlait de cet été, mais on n'en voit toujours pas le bout. Elle souhaite déposer deux amendements. Le premier concerne les places de dépose prévues devant le Collège de la Veveyse et sur le pont de la Veveyse, à côté du CEPV. Lorsqu'elle a demandé pourquoi on créait ces places de dépose, il lui a été répondu que l'unique but était de ralentir la circulation puisque visuellement, s'il y a des véhicules, le trafic va moins vite. Pourquoi est-ce qu'on crée des places de dépose plutôt que de faire un autre aménagement, par exemple avec des pots de fleurs, qui permettrait aussi de réduire la vitesse ? Des places de dépose devant une école primaire, c'est

une source de danger et le risque existe que cela devienne des places de parc, et non pas de dépose. Ces places sont censées être vides la nuit et cela ne ralentira donc pas la circulation. Le premier amendement demande de *remplacer les zones de dépose prévues à la rue du Torrent par un aménagement non destiné aux véhicules et favorisant le ralentissement de la circulation*. Le 2<sup>ème</sup> amendement porte sur un sujet qui n'a pas pu être abordé en séance de commission. Pourquoi la zone 30 km/h commence-t-elle après le passage piéton qui est devant le CEPV, et non pas niveau de l'avenue Gustave-Coindet ? La réponse figure dans le rapport de la commission, mais elle n'est à son avis pas concluante. C'est pourquoi elle propose de *prolonger la zone 30km/h jusqu'à l'intersection de l'avenue Nestlé et de l'avenue Gustave Coindet*. Cette avenue étant déjà en zone 30, il n'y aurait donc pas d'incohérence à commencer la zone 30 à ce niveau-là.

M. le Syndic indique que si la Direction de l'urbanisme n'était pas représentée, c'est parce que tant le chef de service que lui-même étaient pris par une autre commission. Il rappelle que cette opération concernant la rue du Torrent est une condition indispensable fixée par le Canton, qui menace de s'opposer à la mise à l'enquête de cette zone 30 aussi longtemps qu'on n'a pas prouvé qu'on a l'argent pour faire le réaménagement routier qui permet de l'introduire. Il est donc nécessaire de mettre ce réaménagement dans un crédit routier. La publication dans la FAO a été faite au mois de mai, selon le modèle qui figure dans le préavis. Si le Conseil modifie le projet, il faudra reprendre toute la procédure. Il y a déjà des oppositions à la première mise à l'enquête, à cause de l'emplacement des cars derrière les Galeries du Rivage. On avait promis que cet aménagement serait fait pour l'été, mais on est coincé par ce recours. On ne peut pas demander à la Municipalité d'un côté de tout faire pour avancer et en même temps de lui mettre des bâtons dans les roues quand elle vient simplement demander le montant minimum dont elle a besoin pour cet aménagement. Ce montant ne permet pas de faire la totalité de l'aménagement aussi bien qu'on l'aurait voulu, mais est-ce qu'il ne faut rien faire si on n'a pas l'argent pour la solution idéale ? Si on ne fait rien, le Canton nous interdira de mettre en place la zone 30. Cela permet déjà de résoudre la question de la zone place du Marché et toutes les rues qui y accèdent. Il a fallu séparer cette partie de celle qui comprend le quai Perdonnet et la Vieille Ville parce qu'on n'a pour l'instant pas l'argent pour faire l'aménagement de la place de l'Ancien-Port. Le Canton s'opposera donc à la mise à l'enquête du quai fermé le week-end et du 20 km/h dans la Vieille Ville. On s'occupe pour le moment de ce qu'on peut financer.

Mme S. Dalla Palma Zahar ne s'oppose pas à la zone 30, mais trouve que son aménagement est décevant. Elle comprend les raisons financières qui sont avancées mais, dans la communication, la zone 30 commençait au début du Torrent, près de la place du Marché. Elle s'étend maintenant jusque devant le CEPV. Ce n'est pas ce qui a été présenté au Conseil à la fin de l'année dernière. Elle entend bien que si on fait un amendement, tout le projet capote, mais elle n'arrive pas à comprendre pourquoi on assimile maintenant cet aménagement, qui était lié à la place du Marché, à celui du Collège de la Veveyse et devant le CEPV. Elle maintient donc ses amendements.

Mme M. Higy-Schmidt précise qu'au Collège de Charmontey, il y a trois places de dépose qui, sauf erreur, sont libres le soir entre 19h00 et 7h00, ainsi que pendant les vacances scolaires, pour du parcage.

M. B. Schobinger remarque que la circulation et les zones 30 sont de compétence municipale. Le Conseil n'a rien à dire sur leur début ou leur fin. La seule chose sur laquelle il peut intervenir, c'est sur les aménagements et le coût de ceux-ci. Formellement, cet amendement est donc irrecevable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **l'amendement no 2, puis l'amendement no 1 de Mme S. Dalla Palma Zahar sont refusés à une large majorité (quelques avis favorables et un certain nombre d'abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, à une très large majorité (quelques abstentions), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 21/2016 du 28 avril 2016 concernant la « Demande de crédit de CHF 1'015'000.-- pour l'entretien 2016 du réseau routier communal,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'015'000.-- pour l'entretien 2016 du réseau routier communal ;

2. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépense d'investissement » ;
3. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 50'750.-- pendant 20 ans ;
4. De prendre acte que l'éventuelle subvention cantonale pour les travaux communaux sur la route Cantonale RC 744 b en traversée de localité viendra en diminution de l'investissement.

**17. Rapport sur mise à niveau du réseau et du Wi-Fi pédagogique des écoles de Vevey (2016/P22)**  
(point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

Rapporteur : M. Pascal Molliat

M. J.-P. Boillaud ne comprend pas comment la commission a pu siéger sans avoir l'avis d'un représentant des écoles qui aurait pu apporter un éclaircissement sur les besoins et obligations des écoles en matière de connectivité informatique. Il est dit dans le préavis qu'il s'agit d'un "rattrapage", comme les réseaux pédagogiques et Wi-Fi des écoles ont été édifiés à peu de frais (et sont un peu de bric et de broc !). Il estime pour sa part que la commission a, elle aussi, travaillé de bric et de broc. Lors de sa dernière séance, le Conseil d'établissement a reçu les délégués de classe. Ceux-ci ont présenté un certain nombre de revendications. Un des points principaux soulevé par les élèves, c'est le fait que l'enseignement informatique, au niveau des écoles, est insatisfaisant. Les enseignants sont peu formés, ils doivent se déplacer avec leur chariot et ont peu de temps pour installer le matériel. Souvent, rien ne fonctionne. Une des revendications était que si l'on veut véritablement aborder le problème de l'informatique à l'école, il faut créer une classe spéciale bien équipée, avec du personnel formé.

M. le Syndic indique que si nous ne pouvons pas entrer dans le détail du système de l'informatique pédagogique, c'est parce que ce n'est pas de compétence communale. La seule chose que la commune a l'obligation de faire, c'est de mettre à disposition des locaux qui aient l'eau, l'électricité et les équipements nécessaires à assurer l'enseignement. Elle ne se prononce pas sur les choix techniques, pédagogiques, didactiques. Les récriminations présentées devant le Conseil d'établissement ne concernent donc pas la commune. Le Canton a choisi le modèle du Wi-Fi tout simplement parce qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'appareils qui n'ont plus de liaison par câble. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir un réseau Wi-Fi.

M. A. Gonthier estime que la compétence de la commune peut quand même être de dire qu'elle est d'accord de fournir au Canton ce qui est nécessaire à l'enseignement, mais qu'elle prend au sérieux le problème du smog électronique, qu'elle veut protéger les enfants contre ce phénomène et prendre des mesures constructives. Il pense que c'est de compétence communale et que cela peut se négocier avec le Canton. Le service informatique a jusqu'à présent manifesté une certaine sensibilité à la problématique, mais n'a pas annoncé de mesures concrètes et pratiques. On nous dit qu'il y a de plus en plus d'ordinateurs qui n'ont pas de liaison par câble, mais c'est faux. Ce n'est donc pas la bonne raison. Certes, c'est peut-être compliqué et lourd d'installer tout un tas de fils qui se promènent dans une classe. Le chariot semblait être une solution puisque la borne Wi-Fi ne fonctionne que durant le temps où elle est effectivement employée. Mais il semble que les ordinateurs ne sont souvent pas rechargés, que l'installation prend trop de temps et, de ce fait, certains enseignants renoncent à employer ce système. Si c'est le Canton qui nous l'impose, alors pourquoi faire un préavis détaillé. Il suffit de nous dire qu'il y a un ordre du Canton et qu'on doit faire ainsi. Si on donne le détail, c'est qu'on peut en discuter.

M. Ch. Ming rappelle que des normes fédérales existent pour tout ce qui concerne le Wi-Fi. C'est surveillé. Les écoles de Vevey ne peuvent pas protéger les enfants des nuisances quand on sait que, dans pratiquement tous les foyers, tout le monde a des tablettes et des téléphones portables et est branché sur le Wi-Fi.

M. P. Molliat rappelle que le projet porte sur deux points distincts, qui sont d'une part le Wi-Fi, d'autre part la connexion au réseau de fibre optique, qu'il avait combattu avec véhémence à l'époque. La première moitié du budget consiste à connecter ce réseau aux collèges, il concerne les appareils qui permettent de faire transiter par ce réseau à la fois le réseau administratif et le réseau des écoles de manière sécurisée. Il s'agit de montants relativement petits pour des enjeux de cette taille. La 2<sup>ème</sup> partie du crédit concerne le Wi-Fi. Ce réseau existe, on n'est pas en train de rajouter des bornes partout, de manière irréfléchie. Une borne Wi-Fi produit environ 1/10<sup>ème</sup> des émissions d'un téléphone portable. Si on met cela en relation avec les 24-25 élèves qui ont quasi tous un téléphone portable, on voit que la problématique principale n'est pas la borne Wi-Fi. Un câble blindé produit aussi des ondes magnétiques et consomme beaucoup plus d'énergie qu'une borne Wi-Fi. Câbler 25 ordinateurs dans une salle de classe coûte nettement

plus cher que d'installer une borne Wi-Fi. Ce projet est à son avis très intéressant parce que, pour une fois, il a été pensé de manière globale et avec une vision d'avenir. Il est construit en parallèle avec le réseau administratif de la commune pour que cela ne coûte pas trop cher en termes de gestion et que cela puisse évoluer dans le temps. Ce projet connecte une structure existante, qu'on a déjà payée, pour faire en sorte qu'on puisse l'utiliser au maximum de son potentiel et qu'elle soit utilisable dans l'avenir avec, qu'on le veuille ou non, une évolution très marquée des besoins en informatique.

M. S. Molliat indique que le groupe Vevey Libre soutiendra à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 22/2016, du 28 avril 2016, concernant la mise à niveau du réseau et du Wi-Fi pédagogique des écoles de Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 183'000.-- pour financer l'évolution du réseau informatique pédagogique des écoles de Vevey et la mise à jour et les extensions du Wi-Fi des écoles ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements" ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 36'600.-- pendant 5 ans ;
4. de confier le pilotage de ce projet au service informatique communal, en collaboration avec la DEJS.

#### 18. **Rapport sur réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! » (2016/RP23)** (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

Rapporteur : M. Jérémy D'Inverno

M. J. D'Inverno rappelle que la commission a émis un vœu, à savoir que des conteneurs à PET soient mis à disposition au Jardin Doret durant la période estivale.

M. B. Schobinger considère que la lettre lue par le Président en début de séance est relativement édifiante. Elle montre qu'il faut continuer à agir sur le Jardin Doret et contre les incivilités qui s'y passent. Il faut mener une véritable politique de répression, et pas uniquement de prévention, pour résoudre ces problèmes. Le groupe UDC acceptera ce rapport, tout en relevant qu'il y a encore énormément de travail à faire pour que le calme et la convivialité règne dans cette zone.

Mme S. Dalla Palma Zahar tient à souligner les efforts des services de la Ville qui ont réorganisé la collecte des déchets, mis en place une présence éducative, un bon encadrement du Festival local, qui a lieu justement ces jours. A la lecture du rapport, on a toutefois l'impression qu'on a fait le maximum et qu'on ne peut pas aller plus loin. La lettre de l'association des riverains laisse à penser que les plaintes vont se poursuivre. Comment la Municipalité va-t-elle gérer ces plaintes si elles continuent ? Et qu'en est-il du projet de reconstruction du pavillon qui se trouve en haut du parc et qui est très proche des habitations ?

M. E. Rivier rappelle que la commune a créé le groupe « incivilités », avec quatre services qui collaborent. Dire que rien n'a été fait, c'est finalement banaliser un travail interdisciplinaire important qui montre qu'on prend cette problématique au sérieux. La répression n'est pas du tout la politique que prônent la Municipalité et ASR dans ce domaine. Le principe que cherche à appliquer ASR, c'est celui de proportionnalité. Il est vrai que la situation est difficile. Le Jardin Doret est un lieu exceptionnel en été, tout le monde a envie d'en profiter et cela pose parfois des problèmes. Mais les points chauds qui ont été relevés dans la lettre sont relativement rares. Il y a parfois des rassemblements qui occasionnent des nuisances et du bruit, mais les services se préparent à y faire face, en particulier du point de vue du littering.

On ne peut pas mettre un agent derrière chaque utilisateur. ASR connaît la personne qui a écrit la lettre et sait que c'est la personne, ou les deux personnes, qui rouspètent constamment à propos du Jardin Doret. Nous continuerons évidemment à leur répondre.

Mme E. Leimgruber indique que la DAI travaille actuellement sur le projet de pavillon. Elle n'a pas encore pu présenter quelque chose à la Municipalité, mais espère pouvoir le faire à la rentrée.

M. Ch. Roh indique que le PLR se prononcera en faveur de ce rapport-préavis, mais du bout des lèvres. Le motionnaire n'aurait probablement pas été totalement satisfait par les réponses qui ont été données. Il rejoint les propos de M. B. Schobinger. La prévention, c'est bien, mais à un moment donné il faut aussi sanctionner. Il faut bien évidemment tenir compte de tous ces jeunes, ces familles qui prennent un énorme plaisir à passer du bon temps à cet endroit, mais il ne faut pas oublier non plus les riverains qui en subissent parfois les conséquences néfastes et qui, pour certains, se plaignent de ne pas avoir leur nuit de sommeil avant d'aller travailler le matin.

M. B. Schobinger estime qu'on peut être répressif et proportionnel à la fois. Il revient sur les mots utilisés par M. E. Rivier : tolérance, acceptation des incivilités et des zones de non-droit. Quand il ne paie pas son stationnement, ce qui est aussi une incivilité, il attend aussi cette même tolérance, cette même acceptation, et n'aimerait pas recevoir une amende à chaque fois.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport-préavis de la Municipalité sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et cinq abstentions), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport préavis N° 23/2016 en réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

1. D'approuver la réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! »
2. De considérer comme réglée et de classer la présente motion.

#### 19. Rapport sur réponse au postulat de Mme Danièle Kaeser « Echelle de Jacob ou chemin de croix au chemin de l'Espérance » (2016/RP24) (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

Mme D. Kaeser remercie la Municipalité pour son rapport qui est très étayé, mais qui noie le poisson. Elle n'est évidemment pas du tout satisfaite de la réponse. Elle pense qu'on pourrait faire mieux, que ces rampes sont dangereuses, mal placées, et qu'elles ne servent strictement à rien. Elle souhaitait juste que l'on mette quelque chose au milieu pour qu'on puisse mieux les utiliser.

M. B. Schobinger remarque qu'un joli ping-pong a eu lieu en séance entre Mme D. Kaeser, qui demande d'enlever ces rampes, et M. le Syndic et une partie des commissaires, qui disent que ce n'est pas possible. Ces escaliers doivent respecter des normes et si on ne le fait pas, on est attaqué. Donc, soit on enlève tout, soit on laisse les choses comme elles sont actuellement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport-préavis de la Municipalité sont adoptées à une très large majorité (quelques avis contraires), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis no 24/2016, du 28 avril 2016 de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable concernant la réponse au postulat de Mme Danièle Kaeser « Echelle de Jacob ou chemin de croix au chemin de l'Espérance »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

d'approuver la réponse au postulat de Mme Danièle Kaeser « Echelle de Jacob ou chemin de croix au chemin de l'Espérance » et de le considérer comme réglé.

### Communications de la Municipalité

#### 20. Réponse à l'interpellation de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Quelles suites pour le projet d'agglomération Rivelac ? » (2016/C13) (déposée en séance du 19 mai 2016) (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

Mme S. Dalla Palma Zahar remercie la Municipalité pour sa réponse circonstanciée. Elle rappelle que cette interpellation a été déposée dans les différents conseils communaux de la Riviera où les Verts siègent. Elle a apprécié les détails de l'historique du refus de financement du projet d'agglomération qui, d'après l'analyse de la CORAT, est dû quasi entièrement au Canton, pas aux communes. Tant le projet de fusion que le parking à Entre-deux-Villes, dont on a parlé ce soir, montrent à quel point une coordination régionale est à la fois essentielle et difficile à mettre en place. On ne peut qu'encourager les municipalités à renforcer encore plus le travail de la CORAT pour se donner les moyens de réfléchir de manière multidisciplinaire en abordant à la fois les thématiques d'urbanisation, d'aménagement du territoire et de transports publics. On nous dit que les communes devront se résoudre à faire des choix car, la route cantonale n'étant pas extensible, tous les moyens de transport ne pourront pas cohabiter. C'est bien regrettable. Les Verts espèrent que les municipalités de la Riviera ne laisseront pas la part-belle aux voitures et que les aménagements pour piétons et cyclistes ne resteront pas les parents pauvres de ces routes cantonales. On nous dit que Vevey a déjà fait beaucoup pour mettre en place des mesures favorisant la mobilité douce. C'est vrai et elle ne peut que s'en réjouir. Mais il y a une thématique que la municipalité n'a pas encore abordée en soi et qui mérite de l'être en coordination avec les autres communes de la Riviera : c'est celle d'un réseau de pistes cyclables digne de ce nom. Toutes celles et ceux qui font du vélo à Vevey, mais aussi sur la Riviera, peuvent témoigner que la circulation reste particulièrement dangereuses sur les routes cantonales et communales. En page 7, point 5, on nous dit qu'« on ne voit pas très bien en quoi un renforcement de la "coordination intercommunale" pourrait avoir une quelconque influence sur les problèmes de coordination entre transports et urbanisation pour le secteur du futur hôpital inter-cantonal Riviera-Chablais ou sur le contenu du plan directeur cantonal fribourgeois ». Cette affirmation est décevante, car elle laisse penser que les communes de la Riviera ne peuvent pas ou, pire, ne veulent pas occuper une place de partenaire avec lequel les cantons doivent négocier. Au contraire, le groupe des Verts est convaincu que Vevey, de par son statut de ville-centre, a tout intérêt à favoriser la coordination intercommunale sur les questions d'urbanisation, d'aménagement du territoire et de transports publics. En grossissant son angle de vue, en faisant un zoom arrière, elle verra que les problèmes ne se posent pas de la même manière et que les solutions ne se limitent pas au territoire communal. Le groupe des Verts prendra soin de suivre le travail de la CORAT et de s'assurer que les principes du plan de mobilité et d'urbanisme de Vevey soient pris en compte dans la suite des travaux sur le projet d'agglomération.

M. B. Schobinger trouve que les schémas qui figurent dans la réponse de la Municipalité sont très intéressants. Tous ces aménagements où l'on diminue le nombre de voies de circulation ne pourront toutefois se faire que si on change les carrefours et qu'on remplace les feux par des giratoires. A l'avenue de la Gare, on prévoit des trottoirs élargis et deux pistes cyclables, le reste étant dévolu aux voitures et autres véhicules. Selon Cartoriviera, il y a 11 m 90 à disposition. Ça laisse des voies de circulation à 5 m 40 pour faire passer des poids lourds et un trafic qui restera malgré tout important. Ça paraît difficile. Il ne faut pas se leurrer, les véhicules circulant sur les pistes cyclables, celles-ci ne serviront à rien. Il y a donc à son avis une autre approche à avoir sur cet axe-là, en gardant peut-être le même concept que celui prévu à la rue du Clos, c'est-à-dire de faire un espace central, qui peut être franchi pour doubler un cycliste le cas échéant.

M. le Syndic remarque qu'il s'agit d'indications émises dans le cadre de l'étude sur la RC780a et qui doivent se traduire dans une planification communale. Nous avons la particularité d'avoir la RC780a qui n'est pas la seule voie de circulation en ville. On n'est donc pas obligé d'avoir sur cet axe tous les véhicules qui viennent à Vevey. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on a changé le sens de circulation à la rue du Simplon ; cela permet de capter la circulation qui vient de l'Est et du Nord-Est pour la faire accéder au centre-ville, et à la place du Marché en particulier, en passant par la rue du Simplon, ce qui a déchargé la place de la Gare. On a donc déjà pris des mesures qui permettent de mettre en œuvre un schéma de circulation à l'avenue de la Gare qui soit un peu plus pacifié que celui qu'il y a aujourd'hui. Concernant le texte qui a été formulé à propos de l'hôpital de Rennaz, il faut savoir lire entre les lignes. Cela signifie qu'on déjà interféré de manière très lourde avec le Canton pour réussir à obtenir beaucoup

plus que ce que le Canton était prêt à faire. Cela a même eu un impact sur le Grand Conseil, puisque la commission qui a étudié les projets de liaison avec l'hôpital de Rennaz a elle-même fait une proposition d'amendement de fr. 200'000.— qui a obligé le Canton à faire une étude supplémentaire pour le transport hectométrique depuis une nouvelle halte à Roche. Depuis l'adoption du document par la CORAT, la procédure de consultation pour l'adaptation du plan directeur cantonal (PDCn) a été lancée. Cette nouvelle mouture prévoit précisément que les projets d'agglomération soient intégrés et considérés comme des projets de plan directeur régionaux qui soient impératifs. Le projet Rivelac, qui n'est pas un échec, est donc actuellement une des fiches du plan directeur cantonal. Cela veut dire qu'on ne peut pas s'en écarter. Même si la Confédération ne le finance pas, il est devenu une des composantes du plan directeur cantonal et tout projet sera jugé à l'aune de ce projet Rivelac. Il y a donc un plus par rapport à la situation antérieure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

**21. Communication relative à la facturation des prestations de la Direction des Espaces publics aux sociétés locales (2016/C17)**

La parole n'est pas demandée.

**22. Explications concernant le bouclage de l'exercice 2015 du chapitre 440 - Gestion des déchets (2016/C16)**

Ce point a été traité lors de la discussion sur les comptes communaux de l'exercice 2015.

**23. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)**

Interpellation de M. J. Rilliet intitulée « Goal, la Municipalité en arbitre frileux ? »

M. J. Rilliet développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. E. Rivier remarque que l'interpellateur s'inquiète surtout de la création d'un espace VIP, « privatisé » avec des places assises, et pose la question de savoir « qui peut se targuer d'avoir fr. 20.-- ou fr. 30.-- à déboursier pour pouvoir s'asseoir ». Il donne connaissance des réponses de la Municipalité à cette interpellation

*Quel est le partenariat entre la ville et l'organisateur « Goal » ?*

La Ville a signé le 5 mars 2012 une convention de partenariat qui, entre autres, donne à l'organisateur « l'exclusivité pour les éditions 2012, 2014, 2016, 2018, 2020 ». En contrepartie, l'organisateur s'engage à « gérer cet évènement selon les directives communales, cantonales et fédérales au niveau de la sécurité, de l'exploitation du site et des infrastructures ». La Ville s'engage de son côté à différentes prestations dont la « gratuité des prestations communales » surtout celles venant de la DEP. Elle met aussi à disposition « son réseau de communication (...) ». En terme de subvention, la Ville paie fr. 5000.-- par le service Jeunesse et la taxe de séjour verse également fr. 5'000.--. Les éditions 2012 et 2014 se sont déroulées sans incident.

*« Goal » paie-t-elle quelque chose à la Ville ?*

Non, la Ville considère que le fait que l'organisateur prend un risque entrepreneurial est suffisant. Le budget pour cette édition est de fr. 220'000.--, le directeur de l'organisation travaillant lui bénévolement.

*Est-ce que la Municipalité était au courant des tarifs pratiqués concernant les places assises ?*

Non. Il est rappelé cependant que cet espace VIP permet à l'organisateur d'attirer des sponsors à qui ces places sont offertes, qui représentent ainsi une contrepartie. Le prix de fr. 20.-- comprend la place assise et deux boissons, ce qui diminue d'autant le prix de la chaise. Cette manière de faire existe pour la première fois cette année.

*Est-ce que la Municipalité a un droit de regard sur l'organisation, notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?*

Non, la Municipalité n'a pas de droit de regard sur l'organisation, hormis via POCAMA. Pour rappel, tout organisateur de manifestation doit remplir un formulaire POCAMA et donc répondre à une série de questions et donner un certain nombre de garanties. La Municipalité valide dite proposition. Pour la question de l'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite, il a été prévu un accès par plan incliné à la partie restauration, mais pas d'accès à l'estrade VIP.

*Et par la même occasion, la municipalité peut-elle rassurer les Veveysan-ne-s quant aux mesures de sécurité prises pour assurer le bon déroulement des festivités, notamment la collaboration entre ASR et les agents de sécurité privés ?*

Le concept sécurité est un élément basique de toute proposition POCAMA. Pour cette manifestation, il y aura « deux points d'entrée pour pénétrer dans l'espace limité par des barrières « Fuster », à savoir au nord et au sud du Jardin du Rivage. Ils seront contrôlés par une entreprise privée. Trois niveaux de sécurité sont prévus en fonction des matchs joués :

Niveau 1 : pas de sécurité privée, gestion par des staffs

Niveau 2 : présence de deux à quatre agents

Niveau 3 : présence de six à dix agents et d'un service sanitaire

A la fin des matchs, le public devra quitter le Jardin du Rivage par le bord du lac, ceci pour éviter des nuisances pouvant perturber la manifestation Lavaux Classique ».

En conclusion la Municipalité n'est pas un arbitre frileux de « Gooal » mais, en collaboration étroite avec ASR, elle a pris toutes les dispositions jugées nécessaires, en particulier en termes de sécurité ; elle rappelle que les deux dernières éditions se sont déroulées sans incident notable et souligne l'esprit d'entreprendre de l'organisateur.

M. J. Rilliet remercie la Municipalité pour ces réponses. Il maintient néanmoins le souhait que la Municipalité future fasse peut-être preuve d'un petit peu moins de frilosité concernant l'offre auprès des Veveysans et notamment les carrés VIP, qui sont excessivement chers. Tout le monde a pu constater qu'il n'y a personne dans ces espaces privatifs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **M. J. Rilliet se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

#### **24. Questions et propositions** (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)

M. le Syndic revient sur les questions posées lors de la dernière séance au sujet du BVA. Il avait promis de répondre à propos des gens qui sont arrivés à Vevey avant 2007, date à laquelle a été introduite la case à cocher pour savoir s'ils étaient d'accord que la commune transmette leurs données. Ce sont en gros 9'000 personnes qui sont concernées. La Municipalité devra déterminer de quelle manière elle va les consulter pour connaître leur avis sur la possibilité ou non de transmettre leurs données au BVA. En ce qui concerne les jeunes qui deviennent majeurs, il a été décidé d'ajouter le questionnaire à l'invitation que tous les jeunes citoyens reçoivent pour la réception des nouveaux habitants. Ils auront ainsi la possibilité de se prononcer par ce biais-là.

Il donne ensuite lecture d'une communication faite par la Municipalité de St-Légier à son Conseil communal au sujet de la nouvelle ligne de bus 215. Suite à la décision prise par notre propre Conseil communal, la Municipalité de St-Légier a décidé que le surcoût de l'augmentation de cadence en heures creuses décidée par Vevey devait être réparti selon les dispositions légales en vigueur, et ce dès la mise en service de la nouvelle ligne le 11 décembre 2016. Avec un taux de couverture prévisionnel de 20%, ce surcoût se monte à fr. 17'000.— pour Vevey et fr. 19'000.— pour St-Légier. Donc, même sans qu'on le lui demande, St-Légier a accepté de prendre en charge sa propre part.

M. J.-M. Roduit a été interpellé par une citoyenne veveysanne au sujet des places de parc pour handicapés qui se trouvent en haut de la place du Marché. Lors des marchés du mardi et du samedi, six de ces cases sont occupées par les stands. Sont-elles compensées ? Si non, serait-il possible d'envisager de compenser ces places pour handicapés ailleurs ? *(La Municipalité prend note de cette remarque)*

Sur proposition du groupe Vevey Libre, le jeton de présence de la dernière séance est attribué à l'Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer, antenne de l'Est vaudois. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme M. Higy-Schmidt souhaite partager avec le Conseil un extrait de texte de M. Pierre Aguet, ancien Conseiller national, auquel elle s'associe pleinement :

« Monsieur le Syndic, cher Laurent,

Nous voici arrivés au terme d'une syndiculture historique. Les médias et les partis ne l'ont pas souligné lors des récentes élections communales, mais en douze ans plusieurs dossiers qui « pétouillaient » depuis des décennies sont résolus :

1) Vevey-Est a repris vie grâce à l'Oriental enfin réhabilité qui fonctionne à satisfaction, à l'OSEO, à Denner et à l'administration sociale régionale installée dans les étages de l'ex-EPA

2) L'îlot derrière la gare est entièrement rebâti. S'y ajoute le NEST, cadeau des 150 ans d'une entreprise veveysanne

- 3) Les Moulins de la Veveyse paraissaient devoir ne jamais se renouveler. C'est fait et bien fait, même si les promoteurs se sont battus contre les exigences municipales élevées
- 4) Les « Temps modernes » étaient aussi bloqués. Les voilà reconstruits
- 5) Les Tours de Gilamont faisaient l'objet de nombreuses études. Les voilà remises aux normes du 21ème siècle et de plus, grâce au traitement audacieux des façades, les locataires sont maintenant fiers d'occuper l'un de ces appartements
- 6) Le château de l'Aile était un serpent de mer. Même après que les autorités aient admis de le céder pour fr. 1.-- cette acquisition nous restait sur les bras. Ce château de l'Aile nous a coûté beaucoup d'argent. Au moins, enfin, est-il de toute beauté
- 7) La salle del Castillo est une absolue réussite. Elle allie tous les gadgets de la modernité sans avoir perdu sa beauté primitive.
- 8) La réfection des rues du Simplon et de l'Hôtel de Ville était reportée depuis des décennies. Il fallait passer par ce chantier parce que toutes les eaux claires et usées séparées dans les hauts de Vevey étaient mélangées à cet endroit annulant tous les efforts coûteux d'une vingtaine d'années. Les pétitions des commerçants et les interventions au Conseil n'ont pas manqué. La situation est maintenant saine. A ces gros dossiers s'ajoutent quelques décisions toutes simples, comme par exemple la mise à disposition de locaux administratifs pour les sociétés locales ou l'achat de tentes pour les fêtes qu'organisent la ville ou ces mêmes sociétés locales.
- Encore un point positif. Nous avons toujours beaucoup apprécié ce syndic qui profitait des discours qu'il avait à prononcer pour partager les soucis municipaux avec la population. Peut-être aurait-on pu souhaiter qu'il s'inspire un peu plus des objectifs de la gauche. Mais il quitte son job en laissant une ville rajeunie dont la population a explosé.
- Quand je pense à tous ces dossiers bloqués à la fin des années 2000/2001 maintenant réglés, je n'hésite pas à utiliser les mots de syndication historique.
- Laurent Ballif va quitter son job sans que les Veyeysans ne se rendent vraiment compte de ce qu'ils doivent à ce syndic qui aime profondément sa ville.
- En conclusion, j'espère que Pierre et moi ne serons pas les seuls à te le dire, Merci Laurent. »

M. J.-J. Burgi remarque qu'on parle beaucoup de zones vertes à Vevey, mais il a été surpris de voir un bulldozer arriver il y a quelques semaines dans les hauts de l'avenue du Major-Davel et détruire complètement trois plates-bandes et un îlot où il y avait de la verdure pour mettre des cailloux et du remblai. Qu'en est-il ?

M. J. Christen ne peut répondre, mais se renseignera et en informera l'intéressé par courrier électronique avant l'été.

M. Ch. Teuscher se dit choqué par l'importance des échafaudages mis en place autour de la fontaine du Sauveur. Est-ce provisoire ou est-ce que cela va durer ? Est-ce que c'est une vengeance face au refus du Conseil qui n'a pas accepté la clause d'urgence ? Il pense qu'il y aurait eu un moyen plus discret pour faire tenir cet obélisque.

M. J. Christen répond que la décision de sécuriser les lieux a été prise avant que le Conseil communal décide de ne pas entrer en matière sur l'urgence. Lorsque la commission des finances a traité cet objet et mis en doute l'urgence, contact a été pris avec l'ingénieur en charge de ce dossier pour savoir quel était le degré d'urgence et le risque que cet obélisque s'écroule. Dans un premier temps, ce sont des barrières Vauban qui ont été posées, puis cette structure, qui est effectivement relativement massive. Mais on n'a pas trouvé d'autres moyens pour sécuriser les lieux. Le Festival Images est chargé de trouver une solution pour décorer cette structure, afin que l'aspect soit un peu plus esthétique. La situation va malheureusement durer plusieurs mois. On aurait pu gagner deux mois, mais le Conseil est souverain. On fera au mieux, si possible dans les délais les plus courts dès lors que nous ne démarrerons ce chantier que lorsque le Conseil aura donné son feu vert, au mois de septembre.

**25. Allocution de M. Laurent Ballif et de Mme Elina Leimgruber (point traité lors de la séance du 23 juin 2016)**

M. le Syndic prend tout d'abord congé du Président sortant en ces termes :  
 « Président sortant de charge, Peter Schuseil a vécu ce que vivent les présidents l'espace d'une année: une immersion dans la vie civique et associative. Il y a fait certainement les mêmes constatations que ses prédécesseurs et je ne doute pas qu'il en retire, outre une meilleure connaissance des détours et recoins de la ville, un grand sentiment de reconnaissance pour tous ceux qui construisent la Ville avec nous. Dans sa fonction de Président, M. Schuseil a su allier avec une aisance peu coutumière une très bonne maîtrise des arcanes du règlement et une apparence de désinvolture. J'ai bien dit « apparence », car on ne saurait le taxer de légèreté dans l'exécution de ses fonctions.

Maîtrisant les débats avec autorité mais sans formalisme excessif, il a su détendre quelque peu les échanges de notre Conseil. Contrôlant l'animosité, sachant mettre un terme aux discussions lorsque les arguments se répètent ou deviennent stérile, il a été, je crois, apprécié par tous dans son style de conduite.

Pour moi qui l'ai croisé également très souvent lors de manifestations officielles, j'ai apprécié sa manière décontractée de s'intégrer en douceur même dans les événements les plus guindés. C'était en quelque sorte Gainsbourg avant Gainsbarre ! N'y voyez pas d'offense, M. le Président: dans ma bouche, c'est un vrai compliment !

Je n'ai pas eu la possibilité de m'associer à la sortie qu'il vous avait concoctée, UCV oblige. Mais je sais qu'il a été personne de ressource et qu'il a pu mettre en œuvre un plan B ne manquant pas d'intérêt après qu'il fut apparu que son premier projet ne pouvait pas se réaliser.

Monsieur le Président, je vous souhaite de regagner les rangs du Conseil, comme le dit du Bellay, «plein d'usage et raison», et de mettre votre nouvelle expérience à la disposition de tous vos collègues. *(Il lui remet ensuite le traditionnel cadeau de fin de présidence)*

Même si ce n'est pas l'usage, permettez-moi de dire encore quelques mots à propos d'un autre type de départ que nous enregistrons aujourd'hui. C'est celui d'un des représentants de la presse, qui nous suit pratiquement depuis aussi longtemps que j'ai accédé à la fonction de Syndic.

Sachez donc, Mesdames et Messieurs, que M. Christophe Boillat couvre ce soir son dernier Conseil communal de Vevey. Il se replie ensuite du côté d'Aigle et vous aurez l'occasion de faire ultérieurement connaissance avec son ou sa ou ses successeurs.

Christophe Boillat est un sale fouineur, ce qui fait que c'est un excellent journaliste ! Du genre de ceux qui fichent la trouille aux Municipalités, qui craignent de voir ébruitées des nouvelles avant qu'elles ne soient tout à fait mûres.

Mais il a aussi été un véritable amoureux de Vevey, toujours désireux de publier, malgré la réduction continue de l'espace éditorial dédié à notre commune, le maximum d'informations sur notre ville.

Bonne chance à toi, Christophe, et continue de garder un œil sur nous. »

Il prononce enfin son dernier discours en qualité de Syndic, sous le titre de « Journal de médisant » :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs du public, présents ici ou devant l'écran,

L'art oratoire s'apprend sur le tas, par la pratique, au fil d'une carrière d'homme ou de femme politique. Depuis une trentaine d'années, j'ai eu l'occasion de le pratiquer et j'en suis arrivé à le maîtriser de manière de plutôt satisfaisante.

Même si j'ai pris l'habitude de ne pas écrire systématiquement tous mes discours, je garde généralement la trace de ces exercices répétitifs, qui se perpétuent année après année ou législature après législature. Pour éviter de dire chaque année la même chose lors de Pictobello ou de la Foire de la Saint-Martin, on jette un œil sur les notes de l'année précédente et l'on se fait un point d'honneur d'apporter une certaine originalité.

Mais il y a des expériences qu'on ne renouvelle pas, qu'on n'a pas l'occasion d'exercer pour les peaufiner au fil du temps. Elles ne sont pas nombreuses: cela peut être un mariage, un engagement, un tremblement de terre, ou une fin, sous quelque forme que ce soit.

Et c'est bien de cela qu'il s'agit ici: d'un clap de fin ! Foin de rhétorique ni de beaux effets, ce que je veux dire maintenant, c'est tout crûment mon sentiment en ce jour de départ. J'ai une semaine d'avance, certes, mais ce discours est pratiquement le dernier acte public que je vais faire après une carrière, au niveau communal, de plus de trente ans.

Je ne vais pas faire un bilan, car j'ai vécu durant cette longue période suffisamment de situations différentes pour qu'il soit un peu futile de prétendre trouver une commune mesure à mes actions dans le monde politique. Les bilans, il vaut mieux que ce soit d'abord les autres qui les tirent, en attendant que les réels effets d'une politique se révèlent dans la moyenne et longue durée.

Pour ma défense, je dirai simplement que je n'ai rien fait dont je puisse avoir honte, ni devant mon miroir, ni devant les habitants de Vevey. Je peux avoir du regret, voire même de la colère, d'avoir mis trop de temps à réaliser quelque chose, ou d'avoir échoué dans une entreprise par manque de force ou d'appuis. Mais j'ai profondément aimé ma Ville – et je vais naturellement continuer à le faire – et je pense avoir contribué à maintenir et développer ce qui fait son caractère: sa joie de vivre aimable, son humour léger, sa curiosité intellectuelle, son goût de la rencontre et ce mot si galvaudé par les sociologues de tous poils: le «vivre ensemble». L'écrivain Maurice Denuzière, qui a déclaré à plusieurs reprises son amour à notre ville, a écrit: «Vevey devrait être déclarée réserve mondiale d'humanité». Je l'ai pris au pied de la lettre et j'ai tenté de maintenir cette humanité, qui s'appuie sur un grand respect pour l'autre mais également sur une soif de découverte insatiable.

Voilà donc mon bilan, à vous de le jauger et de le juger. Et soyez persuadés que nous serons tous morts au moment où un historien pourra écrire: «Les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle ont marqué pour Vevey une période de grandes mutations...»... je vous laisse imaginer la suite !

Si je laisse le soin aux autres de faire mon bilan politique et social, je vais par contre me permettre de vous présenter l'empreinte dont ce monde politique m'a marqué.

La plupart d'entre vous savent – je ne m'en suis d'ailleurs pas caché – que ce départ à la retraite arrive pour moi à un moment où la lassitude de la fonction se faisait sentir. Cette dernière législature m'a été très pénible, et il a été clair pour moi depuis au moins deux ans que cette échéance serait la dernière.

Si une partie de la lourdeur de cette période peut m'être imputée, peut-être pour mon incapacité à prendre du recul face à des conflits de personnes, j'aimerais tenter de vous faire comprendre ce que peut ressentir un membre d'un Exécutif face à un Législatif d'une part, mais aussi face à la presse ou face à des opposants de tout poil.

Vous avez certainement encore en mémoire la décision, fin 2013, du Syndic d'Yverdon de mettre un terme à son mandat dix-huit mois avant la fin de la législature. Il a expliqué dans la presse qu'il ne pouvait plus supporter d'aller devant son Conseil en ayant à chaque fois la boule au ventre... Sans vouloir dramatiser, je peux dire que je me suis retrouvé exactement dans la même situation.

Un membre d'une Municipalité, et plus encore un Syndic, est censé être celui qui exécute les décisions appartenant au Conseil. La Loi vaudoise sur les communes définit de manière exhaustive ce qui est du ressort de l'organe délibérant. Cela signifie que toutes les autres fonctions et compétences appartiennent à l'Exécutif.

Je vais vous le dire franchement: lors de cette législature, je n'ai pas eu le sentiment d'être votre exécutant, même en me conformant strictement à vos décisions et en n'abusant pas de mes attributions de chef de la Municipalité et de l'administration.

Au gré des vents et des orages, je me suis vu en ennemi intime de certains d'entre vous, en incapable dans le meilleur des cas, en menteur patenté dans le pire. Séance après séance, j'ai dû prendre la parole, l'air souriant et détaché, pour répondre à des discours que j'ai ressentis souvent comme haineux, à des contestations parfois déshonorantes et à des accusations infondées.

C'est ce qu'on appelle le «jeu politique». C'est un jeu que j'ai appris à l'Université, en Sciences politiques précisément. Quelques années plus tard, m'étant confronté à la réalité de la vie, j'ai commencé en tâtant du Conseil communal. La règle est simple: on doit essayer de montrer qu'on en sait plus que le membre de la Municipalité sur un sujet, ou on doit avancer des arguments même sans fondement pour prouver que son raisonnement est erroné.

C'est un jeu de l'esprit, un peu comme les échecs. On passe une soirée par mois en ayant pour seul souci de ne pas finir trop tard la soirée et de pouvoir prendre un verre entre amis après la séance. Le gros avantage de la situation, c'est qu'on n'est pas obligé d'être cohérent, qu'on peut décider un mois une chose et le mois suivant son contraire. Vox populi, vox dei. Le Conseil décide, et l'intendance suivra ! Au moment où j'ai endossé l'habit du Municipal, je me suis très rapidement rendu compte de la différence. Il n'y a pas d'école qui enseigne comment devenir Municipal. Ce n'est pas en étant Conseiller communal qu'on l'apprend. Ce n'est pas le même cursus que dans une entreprise, où l'on gravit les échelons pour finir peut-être par être patron. Ici, on passe de la parole à l'acte.

Tout ceci pour vous dire que, même si j'ai parfois prétendu que l'expérience avait fait de ma peau une carapace de rhinocéros, j'ai été très affecté par l'ambiance délétère de notre Conseil communal. J'y ai rencontré une méfiance généralisée, en particulier depuis les aléas financiers constatés lors du bouclage des comptes 2011.

Il est possible que, chez certains, cela ait été inspiré par une volonté sincère d'apporter des remèdes aux maux qu'on croyait la Municipalité incapable de juguler. Mais le résultat a été un climat de guerre de tranchées permanente, sans répit, sans sujet simple ou consensuel.

Je tiens à préciser que je ne mets pas en cause le simple affrontement politique entre des philosophies de vie différentes. Cela ne me dérange pas que le PLR ou l'UDC s'attaque à des postes du budget en argumentant sur les priorités, sachant que nous n'avons pas forcément les mêmes. Cela ne me dérange pas non plus que les Verts aient une vision de la voiture plus exclusive que la mienne. Cela ne me dérange pas que des socialistes mettent en avant le logement alors que je vois plus large en matière d'aménagement du territoire.

Ce qui me dérange, c'est d'une part l'incohérence, et d'autre part l'idée fixe. L'incohérence, c'est par exemple de prétendre vouloir respecter l'orthodoxie comptable et ne pas vouloir comprendre les techniques comptables. Je pense à ce propos à de multiples situations où j'ai dû renoncer à parler de dette nette, de plafond d'endettement brut, de patrimoine financier, de fortune par habitant, d'investissement rentable. Dès que j'aborde ce type de sujet, les deux tiers du Conseil considèrent automatiquement que je mens et que je cherche juste à embrouiller les gens.

L'autre grand domaine où s'exerce l'incohérence, c'est l'aménagement de la ville, avec des gens qui peuvent sans sourciller réclamer des logements supplémentaires, des espaces publics, des cheminements de mobilité douce, ou des places de parc, des accès routiers, des places de travail, et qui dans le même temps contestent des projets qui répondent précisément à l'essentiel de leurs exigences. Experts en urbanisme, ils se dédouanent de leur inconstance en taxant de «technocratique» toute étude qui semblerait leur donner tort.

L'autre tare qui a empoisonné cette fin de législature, c'est l'idée fixe: une grille d'analyse où les trous se sont bouchés petit à petit et ont été remplacés par un seul orifice unique, généralement tellement fin qu'il ne laisse passer qu'à peine un neurone à la fois.

Certains d'entre vous qui ont décidé une fois pour toutes que la Municipalité était entachée d'une quelconque tare fondamentale et que toute action qu'elle pourrait entreprendre serait forcément frappée de nullité au nom de ce péché originel. Je l'ai constaté dans plusieurs domaines, comme le budget base zéro, qui a été tellement mal compris –au sein de la Municipalité aussi d'ailleurs – et qui est devenu prétexte à des interventions clownesques ou obsessionnelles.

C'est également dans cette catégorie que je range l'automobile et le parcage, qui est une obsession ambivalente: certains ne prennent même pas la peine d'analyser un projet s'il ne prévoit pas une augmentation des places de parking, alors que d'autres font de même si l'objectif n'est pas de fermer des rues aux voitures. Comme la Municipalité vit dans le monde réel et doit tenir compte à la fois du cadre légal et des besoins multiples, il est évident qu'aucun projet ne trouve grâce aux yeux de ces obsessionnels.

J'arrive au terme de ce discours – un peu long je le reconnais, mais comme c'est mon dernier, je suis bien certain que vous ne pourrez pas me punir en me raccourcissant le prochain ! C'est vrai, je n'ai pas fait une conclusion consensuelle, rassurante, ouvrant la porte à l'espoir. La prochaine législature sera vraisemblablement aussi pénible que celle qui s'achève, parce que la plupart des problèmes que j'ai évoqués ne sont pas résolus avec l'arrivée des forces nouvelles et la répartition des sièges inédite sortie des urnes. Je transmets donc à la Municipalité prête à entrer en charge mes souhaits de réussite et mes espoirs qu'elle ait moins à souffrir de cette méfiance ambiante.

En ce qui me concerne, l'avenir est ouvert, le monde m'appartient. Mes passions sont les mêmes que précédemment, et j'aurai simplement un peu plus de temps à y consacrer. En dix ans, ma famille a grandi, en âge et en périmètre. Les enfants que mon épouse et moi avons eu la chance de pouvoir accompagner durant leur enfance sont une satisfaction intrinsèque arrivés à l'âge adulte. Je les aime tous toujours autant et, l'âge venant, je me suis rendu compte que la tendresse familiale est le seul remède à l'amertume qu'on peut éprouver au sortir du combat politique.

Merci donc à ceux que j'aime de me le rendre. Et vous tous, mes contradicteurs politiques, sachez appliquer aux débats du Conseil les règles du «vivre ensemble» et du respect mutuel que nous désirons voir régner dans toute notre cité. Vive Vevey que nous aimons. »

Mme E. Leimgruber prononce alors son allocution :

« Monsieur le Président du Conseil communal,

Monsieur le Syndic,

Cher Laurent,

Nous remercions aujourd'hui plusieurs d'entre nous, ceux qui ont été élus, ceux qui ont décidé de ne pas se représenter ou ceux qui n'ont pas été élus, devenant ainsi les viennent ensuite de leurs partis. A eux tous, nous leur disons aujourd'hui MERCI.

Comme le veulent tant la tradition que le protocole, je vais maintenant remercier un homme qui siège depuis plus de 31 ans au sein des Autorités veveysannes, d'abord comme conseiller communal, puis comme municipal, et enfin, durant les dix dernières années comme syndic.

Je parle bien sûr de toi, Laurent. Te succéder ne sera pas chose aisée, tant tu as incarné Vevey ; à l'intérieur de la commune comme aussi à l'extérieur, notamment au Grand Conseil pendant 22 ans.

Presque à ton insu tu es devenu une figure emblématique, avec tes gilets et ton allure facilement reconnaissable. Ton verbe aisé a marqué de manière conclusive de nombreux débats au sein de la Municipalité et du Conseil communal, argumentant souvent pied à pied.

La politique veveysanne n'a pas la réputation d'être un long fleuve tranquille ; ton rôle n'a de loin pas toujours été facile. Pourtant, jamais tu ne t'es défaussé.

Je ne souhaite pas me lancer dans l'exercice périlleux de dresser un bilan de tes années au poste toujours exposé de syndic. Je laisserai cette tâche à d'autres. Comme tout homme politique engagé, comme tout syndic, tu laisseras des admirateurs et des détracteurs. En terre vaudoise, on peut toujours voir le verre à moitié vide, ou le verre à moitié plein. Il semble qu'on ne le voit jamais tel qu'il est.

Je souhaite bien plus témoigner de l'homme que j'ai côtoyé pendant cinq ans. Je vais être honnête, les débuts de la législature qui s'achève n'ont pas toujours été aisés pour moi. Ta connaissance de Vevey et du fonctionnement des institutions, ainsi que ton aisance oratoire, m'impressionnaient. Mais très vite, au gré de moments privilégiés, j'ai découvert l'homme derrière le syndic. C'est de lui que je veux aujourd'hui témoigner.

D'abord le photographe. Je ne me rappelle pas d'une seule manifestation où tu n'as pas été présent pour capturer un bref instant avec ton appareil photographique. Tu étais toujours là, sur une ligne de départ, lors d'une arrivée, lors d'une commémoration ou d'un concert, lors d'un festival, lors d'une inauguration, officiellement invité ou simple spectateur, pour pouvoir témoigner de tous ces événements veveysans. Féru d'histoire, tu voulais sans doute conserver la mémoire de ces instants pour la postérité. Ensuite le mélomane ou le comédien, capable aussi bien de chanter un air au pied levé que de jouer le rôle d'un syndic libéral à l'occasion des 150 ans de la Lyre. Encore l'ancien entraîneur, très présent dans les évé-

nements sportifs, à l'affût autant de l'effort que des performances des sportifs. Et bien sûr le membre très actif du comité du Vevey Natation, où tu officies comme rédacteur du bulletin officiel. Il faut aussi dire que ton engagement pour le monde associatif et sportif est reconnu loin à la ronde. Enfin l'homme pétri de culture locale ou mondiale. Véritable encyclopédie, j'ai souvent pu profiter de tes connaissances pour préparer une séance plus pointue, avec notamment toute l'histoire des hôtes illustres de Vevey, où celle des parrainages, notamment avec la Roumanie et Carpentras ou Müllheim. Je garde ainsi un souvenir très présent du moment où, très discrètement, tu m'as proposé l'un ou l'autre livre sur l'histoire de Vevey, espérant sans doute parfaire ma connaissance lacunaire de certains moments de l'histoire de notre cité. Et toujours l'amoureux de bandes dessinées, qui n'hésite pas à arpenter toutes les brocantes susceptibles de vendre des BD collector, comme lors de notre voyage de Municipalité.

Et finalement le capitaine d'équipe. Une municipalité est une équipe. Là aussi, la vie n'est pas toujours rose et l'exercice de la collégialité est parfois délicat. Tu as toujours assumé les décisions prises, sans faux semblant. Certaines décisions où tu as été minorisé t'ont pesé, mais je ne me rappelle pas de t'avoir vu rompre la collégialité. Voilà l'homme que j'ai découvert derrière le syndic.

Une conclusion s'impose à moi et à tous ceux qui te connaissent, Vevey fait partie de ton génome. Pour moi, tu connais Vevey comme un sherpa connaît sa montagne. Tu en connais l'histoire, les bonnes comme les mauvaises faces. Tu as arpenté Vevey à de si nombreuses reprises que tu en connais chaque ruelle, chaque place ou placette, chaque pavé, chaque maison quasi par cœur.

Cher Laurent, au-delà du syndic, c'est à cet homme, profondément, viscéralement dévoué à Vevey, que je dis aujourd'hui, en mon nom et au nom de toutes et tous, merci. »

M. le Syndic ajoute que quand on est de Vevey, pour les gens qui connaissent l'histoire de la ville, c'est normal qu'on ait des...tracteurs (détracteurs).

M. le Président souhaite à ce stade prendre congé des conseillers qui quittent le Conseil après un grand nombre de législatures. Il s'agit de Mme M.-C. Destraz (6 législatures), M. J.-F. Martin (8 législatures), M. S. Doriot (7 législatures), mais aussi M. G. Dutruy, absent ce soir (6 législatures). Il leur remet à chacun un cadeau ainsi qu'une bouteille de vin.

M. S. Doriot prend ensuite la parole. Le texte de son intervention est joint en annexe au présent procès-verbal.

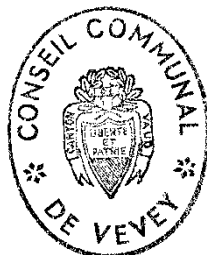
M. le Président remet un petit cadeau et un arrangement floral à la secrétaire, qui fête ce 1<sup>er</sup> juillet 20 ans d'activité au sein du Conseil communal. Il remet également trois bouteilles de vin à l'huissier et remercie ceux qui l'ont remplacé pendant quelques séances. Salutations également au sergent Martin Sewer pour sa présence régulière lors des séances du Conseil et aussi à M. Christophe Boillat, qui nous quitte ce soir. Il s'exprime ensuite en ces termes :

« Je remercie mon employeur, Produits Dentaires, ainsi que ma famille, pour leur compréhension face aux occupations que la fonction de Président occasionne. Aussi le groupe Vevey Libre pour son soutien et sa confiance. J'aimerais encore remercier MM. Stefano Stoll et Raphaël Biollay, de la Fondation Images, M. François Margot, de la Confrérie des Vignerons, M. Gilles Perfetta et son équipe du RKC pour leur participation lors de la sortie du Président. J'aimerais aussi remercier le Bureau, le Greffe, la Municipalité et vous, chers collègues, qui avez tous permis que cette année se déroule aussi bien que possible. Je salue M. Eric Studer, qui va reprendre la présidence d'ici une semaine, et moi je me réjouis de me retrouver dans vos rangs à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Merci pour tout ! »

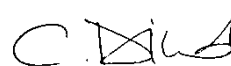
La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance du 16 juin 2016 à 23h10 et celle du 23 juin 2016 à 22h40, en souhaitant à tous et toutes un bel été. A l'issue de la séance du 23 juin 2016, une agape est donnée à l'Astra Hôtel.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Peter Schuseil  
Président

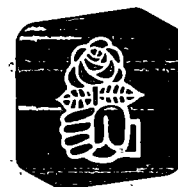



Carole Dind  
Secrétaire



Annexes : ment. (5)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :  
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal  
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



Vevey, le 14 juin 2016

**Interpellation** : Gooal, la Municipalité en arbitre frileux ?

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,

L'écran géant réunira les fans du ballon rond cet été à Vevey et je suis le premier à me réjouir de cette 6<sup>ème</sup> édition. Qui ne s'est pas surpris à se laisser entrainer par l'exceptionnelle ambiance et la ferveur qui se dégageait de cette place les éditions précédentes ? Le PS Vevey se réjouit de cette nouvelle édition et remercie la Municipalité de participer à la mise en place de cette prestation pour le bonheur de milliers de fans.

Mais, seule ombre à ce tableau, et quand bien même les espaces VIP ont souvent la cote, est-il vraiment nécessaire de « privatiser » l'intégralité de la tribune contenant les places assises ? D'autant plus que, au vu des tarifs demandés, qui peut se targuer d'avoir 20 fr. ou 30 fr. (selon les matchs) à déboursier pour pouvoir s'asseoir ?

On peut lire sur le site [www.gooal.ch](http://www.gooal.ch) que « Depuis 2006, la Ville de Vevey et la taxe de séjour Montreux Riviera offrent leur soutien financier et logistique à la manifestation Gooal. » La Ville de Vevey étant donc partenaire de, je le répète, ce formidable événement, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quel est le partenariat entre la ville et l'organisation « Gooal » ?
- « Gooal » paie-t-elle quelque chose à la ville ?
  - Pourcentage sur les débits de boissons et de nourriture ?
  - Droit d'usage du sol ?
  - Autre ?
- Est-ce que la Municipalité était au courant des tarifs pratiqués concernant les places assises ?
- Est-ce que la Municipalité a un droit de regard sur l'organisation, notamment en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?
- Et par la même occasion, la Municipalité peut-elle rassurer les Veveysan-ne-s quant aux mesures de sécurités prises pour assurer le bon déroulement des festivités, notamment la collaboration entre ASR et les agents de sécurité privés ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Au nom du groupe socialiste,

*J. Rilliet*

Julien Rilliet  
Conseiller communal

## Initiative collective déposée par des membres du Conseil communal de Vevey

« Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion »

*Le règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, à l'art. 92, chiffre 3, prévoit que chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative, en proposant lui-même un projet de règlement ou de modification d'un règlement ou de partie de règlement ou un projet de décision de compétence du Conseil communal.*

*Ce mode peut être utilisé pour contraindre la Municipalité à mener une action précise.*

*Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative (art. 93), il remet sa proposition par écrit au président/présidente. La proposition est développée séance tenante ou lors de la prochaine séance.*

Après avoir pris connaissance des conclusions du préavis communal « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera », les présents signataires estiment que les propositions qui y sont faites manquent singulièrement d'envergure et que les résultats de la consultation auprès d'un échantillon de la population sont tronqués par le nombre de scénarios proposés et donc de réponses potentielles.

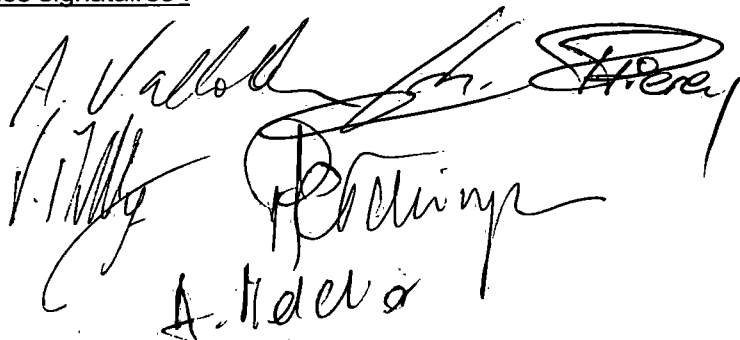
Malgré les enjeux auxquels devra faire face la Riviera ces prochaines années - transports et mobilité - logements - places de travail - positionnement et concurrence entre agglomérations - sécurité publique - les signataires craignent que la réflexion sur une fusion à l'échelle de la région passe au second plan, au profit d'une politique coordonnée, somme toute plus consensuelle, qui ne ferait que rajouter une couche de gouvernance supplémentaire, tout en affaiblissant le contrôle démocratique.

Dans le but de susciter un débat au sein de la population et de lui permettre d'exprimer librement l'intérêt qu'elle porte ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune à l'échelle de la Riviera, les signataires demandent à la Municipalité d'organiser, dans les 24 mois, une consultation posant aux citoyennes et citoyens veveysans les questions suivantes :

- *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*
- *Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire).*

**Pour un vrai projet de société !**

Les signataires :



Vevey, le 16 juin 2016

Serge DORJOT

Ingénieur conseil HES  
Mécanique et Manutention  
Les Asters  
Avenue Général-Guisan 71  
CH-1800 VEVEY (Suisse)  
Tél. +41 76 464 76 63

Discours de fin de mandat  
de Conseiller Communal de  
Vevey, de 1986 à 2016 et ancien  
Président Conseil en 2006

Le Jeudi 23 juin 2016 à 22h15

Monsieur le Président Conseil Peter Schürch

Monsieur le Syndic Laurent Ballif

Madame la Municipale Elinz Leimgruber

Messieurs les Municipaux

Etienne Rivier et Jérôme Christen

Chères Collègues Conseillères,

Chers Collègues Conseillers,

Charles-Ferdinand Ramuz (1878-1945)

écrivain vaudois, exprime dans ses romans:

"Le Peur de la Montagne, Derbornance, le Léman,  
le respect du patrimoine, et visite le,  
par Monti et par Vaux, ce qui veut dire,  
la hauteur des lombs et le Gas des Vallées.

Par Monti et par Vaux, veut déjà dire,  
une sinusoïde, alternant le cycle  
d'une vie. On monte, on descend, on  
remonte, et ainsi de suite, peut-être.

La vie, c'est le respect de la personne, son privé,  
sa famille, sa profession, parfois sa politique  
et surtout son soleil couchant. Car déjà,  
jour et nuit ! Ou il y a du soleil, il y a  
de l'ombre

Je suis né à Vevey, le 10 juillet 1935, de mère  
 Caroline Rosier de Nyon, bourgeoisie  
 veveysanne, et de père Samuel Doriot du  
 Jura Bernois, Tramelan, berceau des  
 mécaniques horlogères et des machines outils.

Mon père reçoit en 1932, en cadeau de  
 mariage par la famille Charles Rosier,  
 marchand à Nyon, (frère de Gustave Rosier  
 de Vevey), l'usine la S.I.A.M., à  
 Boulevard Saint-Martin 26, à Vevey.

S.I.A.M. → Société Industrielle appareils mécaniques.

Après mes écoles, un peu la Boucle de l'Écluse, mais  
 beaucoup Vevey, études et apprentissage  
 à Vevey, à l'âge de 20 ans, tu dois  
 participer à la Grande Fête, sur la Place  
 du Marché, c'est le préliminaire et la famille  
 Et tu es toujours du Parc Monts et Parc Vaux.  
 Et tu découvres encore la vie : l'armée,  
 professeur de ski, guide de montagne,  
 les responsabilités, ton métier.

mais l'échelle devant toi, t'oblige à  
 gravir les échellons. Départ aux Hautes  
 Etudes pendant 3 ans, et retour à Vevey  
 aux Ateliers : les tracteurs, l'hydraulique,  
 les mécaniques, le ferroviaire, le nucléaire.

L'école de la vie continue. Tu apprends les  
 détails de ton patrimoine veveysan et de  
 la Riviera : la Suisse, tu la connais par  
 ta profession et l'armée.

le Bonjour, voir, entendre, causer,  
 relust, au revoir, ne modifie.

le cycle se transforme, c'est :

le Bonjour, le regard, le sourire, l'écoute, le parler,  
 À bientôt, le merci, le mot qui rend les gens  
 heureux

Vevey se développe. En 1974, jeune ingénieur  
 de 39 ans, j'entre en politique, dans une  
 commission intercommunal de onze délégués,  
 six politiciens, et 5 industriels, ce sont :  
 Ven Eaux : Vevey-Montreux, dont je suis  
 un représentant des Industries de Vevey

Tu montes l'échelle. Tu découvres en détails  
 la région, son patrimoine, le Bassin de la  
 Rivière, le Haut-Lac. Tu connais beaucoup  
 mieux Vevey et ses environs, sa périphérie.  
 Vevey, coupé en quatre, par le Veveysse et  
 le train, forme les 4 quartiers ;  
 c'est Saint-Martin - l'Hôtel de Ville - Jardin  
 Doré - la Place Robin, ces quartiers que  
 j'ai habités, que tu aimes.

la profession et la politique se mélangent.

Je fais dès cette période, une politique de  
 technologie. Tu dois encore apprendre.

C'est passionnant. Tu regardes, tu écoutes,  
 tu décides ; le "voir" loin, commande court.  
 L'intelle, tu dois faire avec.

En 1986, je suis conseiller communal Radical  
 et dès 1996, conseiller intercommunal  
 S. I. E. U. M, qui en 1998, après la 1<sup>ère</sup> fusion  
 devient le S. I. S. E., le service intercommunal  
 de la gestion des eaux de source et eaux usées.

Avec les anciens, tu découvre les langues nevelans. la bourgeoisie des grands-parents est en place, et là tu causes, tu refais le monde. Non. Tu quiques et réveille tes cellules au repos, en attente de travail. Ta mémoire est là, elle est fidèle.

Après l'arrivée de ton premier serment, exécute dans cette salle de conseil, ce sont :

la première commission ad hoc, ta 1<sup>ère</sup> prise de parole, le premier petit parchoir, ton premier rapport de minorité et qui est accepté, et arrive le Grand Parchoir, le central, le 1<sup>er</sup> Premier citoyen de ta commune. Et là ! Tu fais encore le Bilan, par Monts et par Vaux. Est-ce unai !

Présidence 2002 → le S.I.S.E

Présidence 2006 - Conseil Nevel

Mais la mission est la même. le respect de ton serment. Pour l'exécuter, les moyens changent, les infrastructures se modifient et des événements extérieurs arrivent pour te rendre vulnérable.

Mais ! le Temps est un grand Maître  
Il règle bien les choses.

Le sinus vide est toujours là, avec des préférences différentes, des fois par tranches de vingt-huit jours. les noms changent.

le mont devient → c'est le haut  
le val devient → c'est le bas

Dans cette vie politique et professionnelle, où tu es accompagné de dialogues, tu as du plaisir, tu es respecté. Le Dit-on →  
 \* Voir loin, commander court, le le rappelle, les nouveautés ont aussi leurs petits défauts certains sont plus financiers que techniques

Mais cette minuscule, que le monde veut te rendre plate, a toujours des fruits à exploiter : le dialogue, le respect d'autrui, les nouvelles connaissances intellectuelles et amicales, les nouvelles technologies, les nouvelles valeurs, l'amitié, le partage, la découverte de la commune qui vit sa vie pour toi.

En passant passant à la Rue du Musée 1, le clef d'or (DOR) a ouvert l'entrée, et tu profitas de faire la pause dans une des caves du sous-sol. Et tu passas en revue, les lieux-dits que tu es connus, et vains, peut-être, avec connus :

La Mercière, L'Uni-prise, les Galeries du Léman, les Villes suisses, le lido, Schild, le cercle du Marché, les marbreries, le dauvonne, la Marion des Peuple, les Combats de Boxe, les Spazio, Via monti, Burenhart, les Trois Bois, le dancing du 1<sup>er</sup> étage, le Nord, le Fédéral, le vignoble le Louis, le Pélerin, le chemin de fer, les Alliés, l'étoile, la Fauvette, le Mannerel, Chememin le cordier, le vase, la Tour Ronde, les Abattoirs les Moutons, et le plan du Marché avec, au nord, son bois d'Amour

Après les lieux-dits, il y a la Technologie :

Pythagore, Piscine Carrée, L'hypothénuse  
Einstein, Eiffel, Volta, Pinsoz, Edison,  
Entropies, Entalpies, le coup de Belier,  
le coup du Milieu, Gay-Lussac et  
Bernouilli, ces deux qui sont toujours  
à notre écoute

Et puis aussi, les courses du conseil  
les courses d'aventures :

les Bois de la Flecheie  
le trou N° 12 du golf de Villars "Lolton"  
les Galeries des Monts de Corsier en exploitation  
les Cornettes de Bises, avec la voisine  
le Leuchenthal, avec la Gestion  
le Val de Travers, avec les fées  
l'Etalix et le Uvey, sur le limon

Mais il y a encore

Belges aux écuries du château  
Moncal - Aile

A côté, en haut un lieu-dit bien  
fréquenté au millénaire passé,  
qui a été visité par le Copert,  
majorité féminine. Le journaliste  
de service a fait rapports qui sont  
dans les archives communales.

Pas temps de pluie, utile de visiter  
les archives et les musées, et  
vous serez renseignés!

Mémoire - Culture - Petitsansine

Après tes belles découvertes de ton beau patrimoine que tu aimes, tu te dis:

Tu arrives bientôt au haut de ton échelle, garde le dernier échelon pour te tenir, et voir la vue; le sinus coïde continue.

Ça c'est du positif. Être positif, c'est d'avoir des solutions. Positif et persévérant permettent d'atteindre tes buts fixés. Je pense que pouvoir partager sa passion et regarder le bonheur sur les visages des personnes de ton entourage, est une énorme chance.

Le temps passe, il est grand maître, et comme disait Ch. F. Ramuz, Assieds toi sur le Banc.

Écoute:

Par Monts et Par Vaux, ouai!

Mais Qui tient les hauts, tient les Bas.  
qui parfois on peut voir les Hauts.

Adieu tous, Chères Conseillères, Chers Conseillers, cher Conseil communal et cher Municipalité de Vevey et Vevey, je vous quitte.

J'ai encore des obligations politiques dans le district de la Riviera et le Canton.

Et j'aurais rejoint, mes fils Philippe et Olivier, et ma petite Anouchka, pour la famille <sup>fille</sup>

C'est l'heure, Monsieur le Président. on ferme.

Merci Ch. F. Ramuz. Grand merci à vous tous

Au revoir. A Bientôt

Bonne Année 2016-2017

Merci Mes Parents

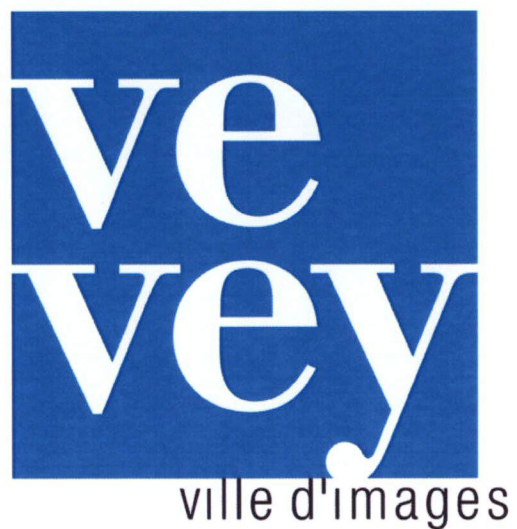
J. Doriot  
ex-  
voix ancien  
président

2006



N° Domaine	N° pl. invest.	Statut	Projet
1 Archi	3010	terminé	Rénovation des Tours de Gilamont
2 Archi	3011	terminé	Fresques Chaplin Tours de Gilamont
3 Archi	3017	terminé	Eglise catholique Notre-Dame - Travaux de restauration
4 Archi	3025	terminé	Musée Jenisch - Transformation
5 Archi	3026	terminé	Musée Jenisch - Am. extérieurs (avec crédit transformation)
6 Archi	3043	terminé	Bâtiment du vignoble des Allours
7 Archi	3001	terminé	Rénovation de la Salle Del Castillo
8 Archi	3002	terminé	Démolition du Restaurant du Rivage
9 Archi	3035	terminé	Rénovation du théâtre de l'Oriental
10 Archi	3038	terminé	Transformation du bâtiment de l'ex-EPA (yc crédit d'étude)
11 Archi	3044	terminé	Démolition villa Gerhard
12 Archi	3045	terminé	Aménagement sous-sol collège 1838 - local CMVR
13 Archi	3307	terminé	Copet 1 - Gazon renforcé et enceinte
14 Archi	3309	terminé	Location patinoire saisonnière
15 Archi	3309	terminé	Patinoire saisonnière (achat)
16 Archi	4301	terminé	Bâtiment du Vétéran
17 Archi	3047	terminé	Crédit cadre (2013-2015) Cour-au-Chantre, Port Franc, Musée 5
18 Infra	3409	terminé	Adaptation rue du Simplon (PMU) - étape 1
19 Infra	4030	terminé	Pont de Gilamont - Participation barrière parasuicide
20 Infra	4031	terminé	Réaménagement rue Louis Meyer Est + séparatif
21 Infra	4039	terminé	Quai Perdonnet - pose d'inclinomètres
22 Infra	4203	terminé	Séparatif Rolliez + Petit-Clos
23 Infra	4205	terminé	Assainissement Simplon-Italie-Hôtel de Ville
24 Infra	4207	terminé	Séparatif-égout Moulins-Entrepôts
25 Infra	4303	terminé	Port de Plaisance - Reconstruction de la digue
26 Infra	3421	terminé	Vélostation, mesure 23.03
27 Infra	4211	terminé	Plan général d'évacuation des eaux PGEE
28 Infra	4006	terminé	Rue d'Italie Amont, Clergère, Bosquets
29 Energie	3201	terminé	Chauffage à distance Ste-Claire - Rénovation des conduites
30 Archi	3301	en cours	Stade La Saussaz - Participation de Vevey
31 Archi	5005	en cours	Nouveau collège du cycle secondaire de Gilamont - 60 salles
32 Archi	3040	en cours	Rénovation Observatoire d'astronomie (yc modification PPA)
33 Archi	3051	en cours	Pavillon Doret - reconstruction avec indemnité ECA
34 Archi	5007	en cours	Terrain de Copet III - Dépollution
35 Infra	4007	en cours	Construction parking Entre-Deux-Villes
36 Infra	4212	en cours	Chaussée de la Guinguette yc mise en séparatif
37 Energie	3209	en cours	Assainissement des installations de chauffage (crédit cadre)
38 Energie	3211	en cours	Participation station hydraulique Veveysse
39 Energie	3213	en cours	Installation solaire photovoltaïque (crédit cadre)
40 Archi	3046	à engager	SwissMedia Center - Réfection
41 Archi	3048	à engager	Crédit cadre (2015-2016)
42 Archi	3049	à engager	Réaffectation vestiaires Copet 3
43 Archi	3310	à engager	Copet 2 - Rénovation et aménagement
44 Archi	3305	à engager	Etude aménagement du site de VCP (yc club subaquatique)
45 Archi	4920	à engager	Dépôt pour Direction des espaces publics
46 Archi	4921	à engager	Déchetterie fixe au stand de Gilamont
47 Archi	5010	à engager	Rénovation du Collège Bleu (1964)
48 Archi	5012	à engager	Ecole de la Veveysse - Réfection des façades
49 Archi	5014	à engager	Ecole du Clos - Réfection des façades
50 Archi	5015	à engager	Bâtiment de l'Aviron- Réaffectation rez pour salles de classe

51 Archi	5016	à engager	Achat pavillons scolaires 4 classes
52 Infra	3401	à engager	RC 780 Bergère - Entre-Deux-Villes
53 Infra	3422	à engager	Avenue de Gilamont 41.29 B + stationnement boucle de Gilamont
54 Infra	3424	à engager	Passage sous-voie Moulins Veveyse/Escaliers accès pl. de la Gare
55 Infra	3425	à engager	Passerelle sur Veveyse
56 Infra	3426	à engager	Passerelle Jura-Reller
57 Infra	3427	à engager	Ascenseurs Gare-St-Martin mesure 21.13
58 Infra	3429	à engager	Avenue des Crosets - aménagement léger
59 Infra	3430	à engager	Secteur Pont de l'Espérance
60 Infra	4218	à engager	Avenue de Savoie
61 Infra	4017	à engager	WC publics
62 Infra	4037	à engager	Création d'un parking sur parcelle communale à la rte du stand
63 Infra	4221	à engager	Collecteurs EC + EU et aménagement quai de Copet
64 Infra	4222	à engager	Rue du Nord
65 Infra	4213	à engager	Route de St-Légier
66 Energie	3250	à engager	Chauffage urbain - Aquifère
67 Energie	3251	à engager	Etude chauffage Veveyse - Clos - Entre-Deux-Villes

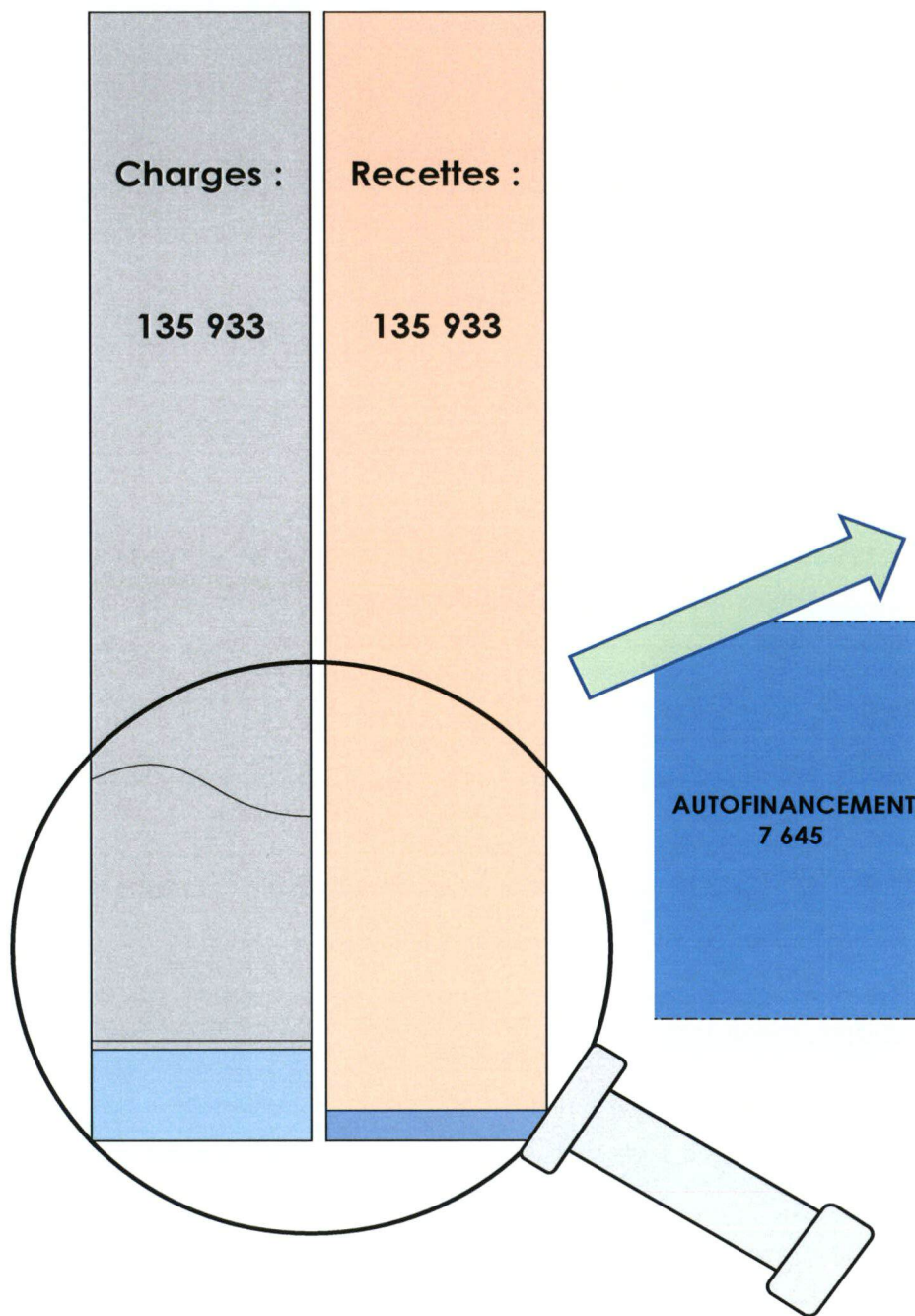


# Résultats des comptes de l'exercice 2015

(présentation au Conseil communal le 16 juin 2016)

# Compte de fonctionnement : Année 2015

Chiffres en milliers de CHF



135 933 **Charges :** **Recettes :** 135 933

Charges	Recettes
30 Autorités et personnel	41 Patentes, concessions
31 Biens, services, marchandises	42 Revenus du patrimoine
32 Intérêts passifs	43 Taxes, émoluments, produits des ventes
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	44 Parts à des recettes cantonales
36 Aides et subventions	45 Participations et remboursements de collectivités publiques
39 Imputations internes	46 Autres participations et subventions
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	49 Imputations internes
33 Amortissements	48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
EXCEDENT DE CHARGES	
<b>125 739</b>	<b>133 384</b>
<b>1 360</b>	<b>800</b>
<b>8 834</b>	<b>1 748</b>
<b>10 194</b>	<b>2 549</b>

**Compte de fonctionnement : Année 2015**

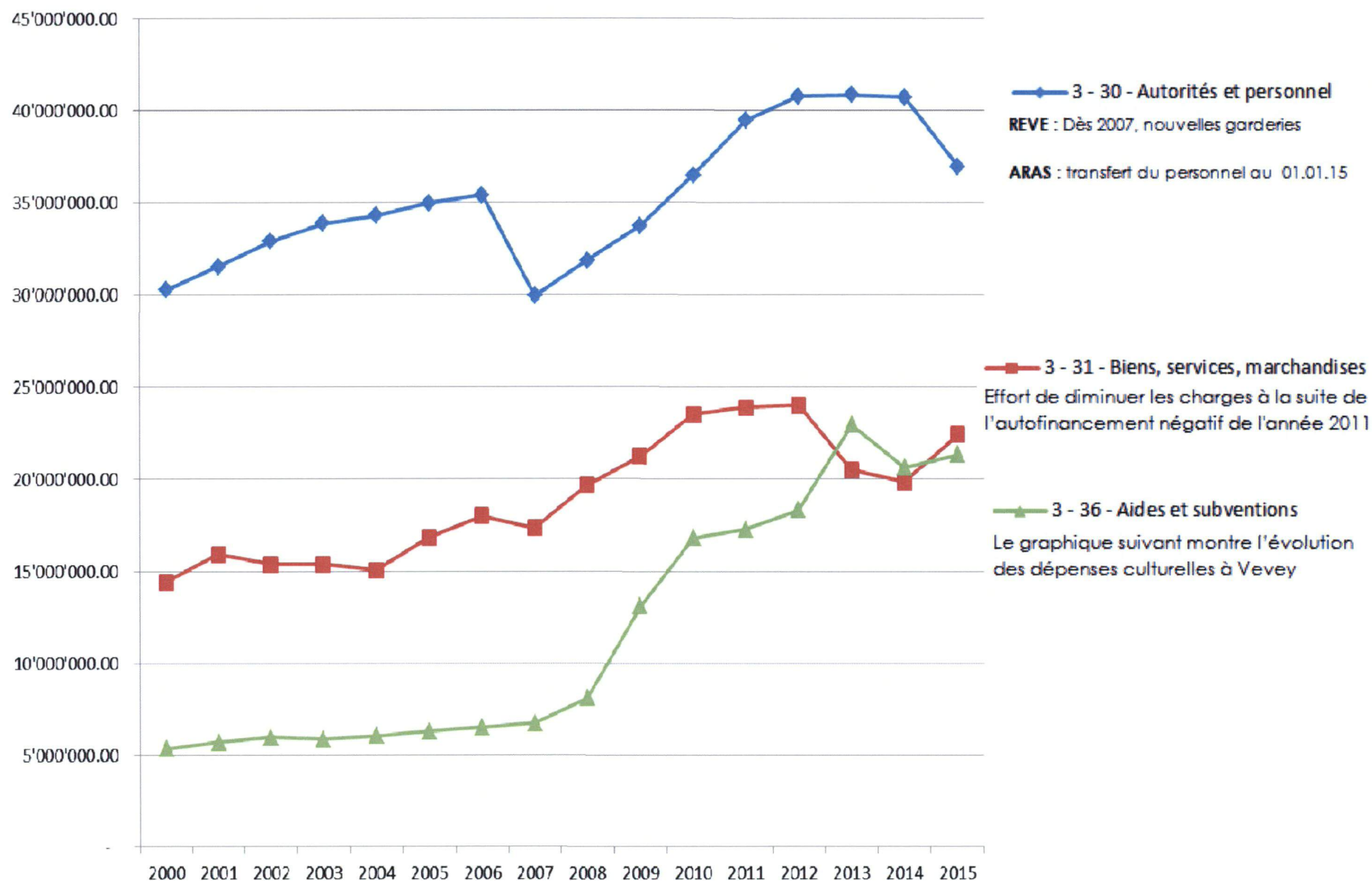
135'932'803		134'184'323	
<b>Charges :</b>		<b>Recettes :</b>	
36'942'632	30 Autorités et personnel	72'260'077	40 Impôts
22'411'946	31 Biens, services, marchandises	1'007'195	41 Patentes, concessions
2'789'306	32 Intérêts passifs	11'001'826	42 Revenus du patrimoine
40'415'053	35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	13'246'285	43 Taxes, émoluments, produits des ventes
21'342'728	36 Aides et subventions	1'821'400	44 Parts à des recettes cantonales
1'837'591	39 Imputations internes	32'065'410	45 Participations et remboursements de collectivités publiques
		144'399	46 Autres participations et subventions
		1'837'591	49 Imputations internes
<b>125'739'256</b>		<b>133'384'183</b>	
1'359'634	38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	800'140	48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
8'833'913	33 Amortissements	1'748'480	EXCEDENT DE CHARGES
<b>10'193'547</b>		<b>2'548'620</b>	

**Compte d'investissement**

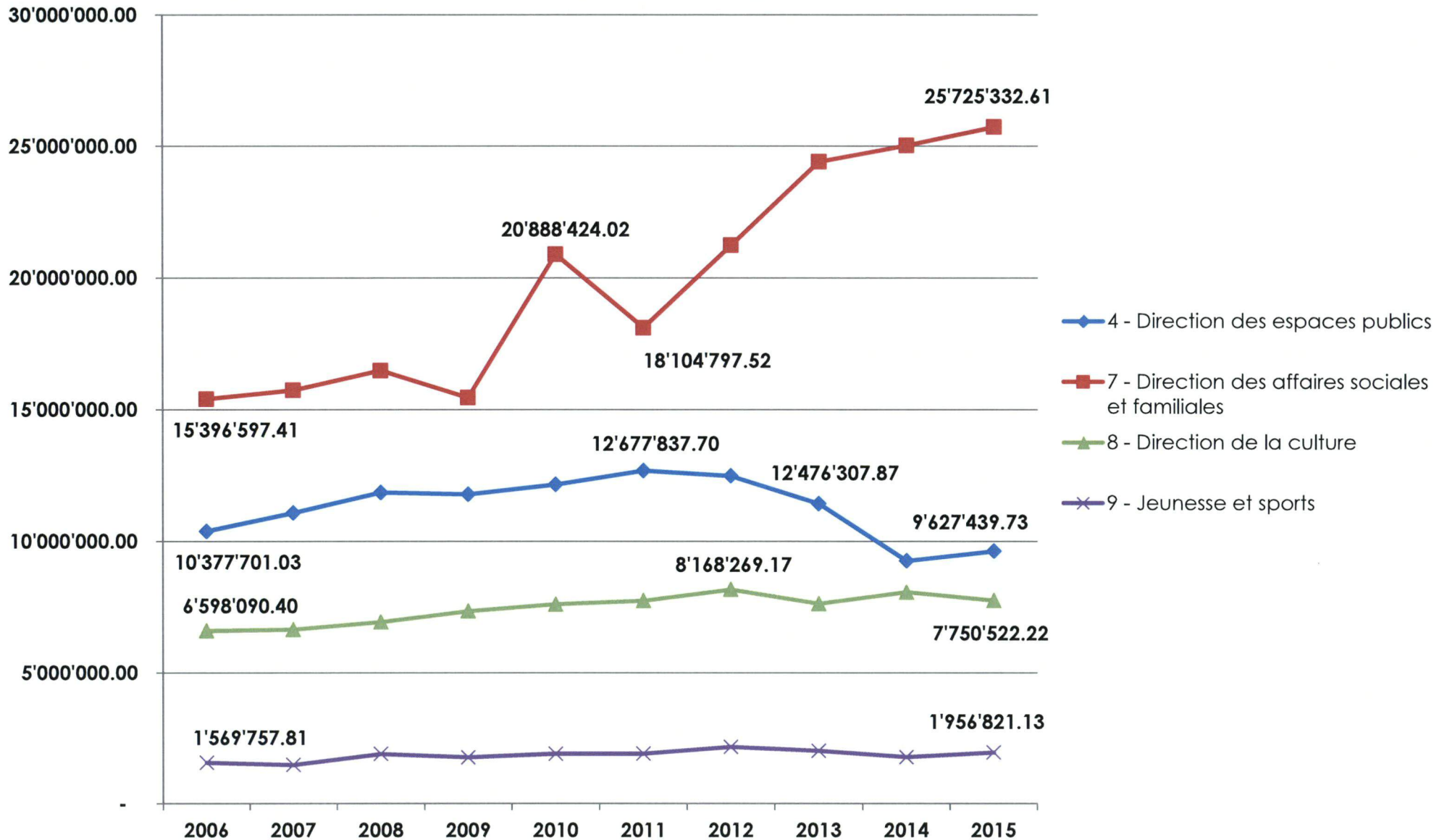
**Autofinancement**

8'734'188		8'734'188	
	Dépenses bruts d'investissement	Recettes d'investissement	
	8'734'188	462'394	
		Investissement net	
		8'271'795	
		Investissement net	
		8'271'795	
			Autofinancement
			10'193'547
			-2'548'620
			7'644'927
			Insuffisance de financement = recours à l'emprunt
			626'868
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
21'364'186	910 DISPONIBILITES	920 ENGAGEMENTS COURANTS	12'901'594
21'802'473	911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	921 DETTES A COURT TERME	55'000'000
95'411'521	912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	144'162'500
13'075'341	913 ACTIFS TRANSITOIRES		<b>199'162'500</b>
91'981'102	914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	60'423
2'804'975	915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	925 PASSIFS TRANSITOIRES	11'331'812
17'000	916 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR	928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	31'666'012
<b>8'665'743</b>	<b>919 DECOUVERT</b>	929 CAPITAL	-
<b>255'122'340</b>			<b>255'122'340</b>

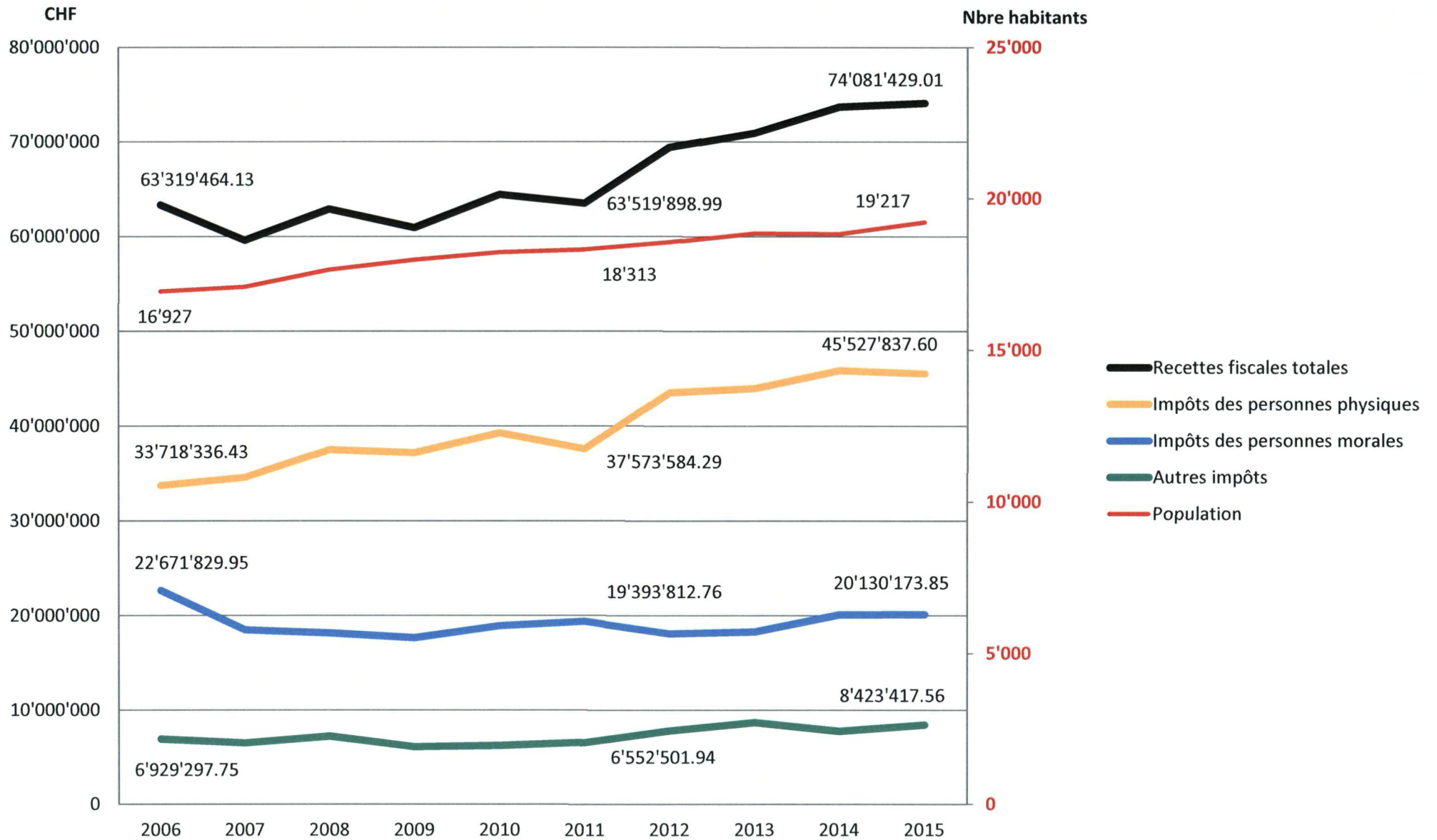
# Evolution des charges par nature



# Evolution des charges par Direction



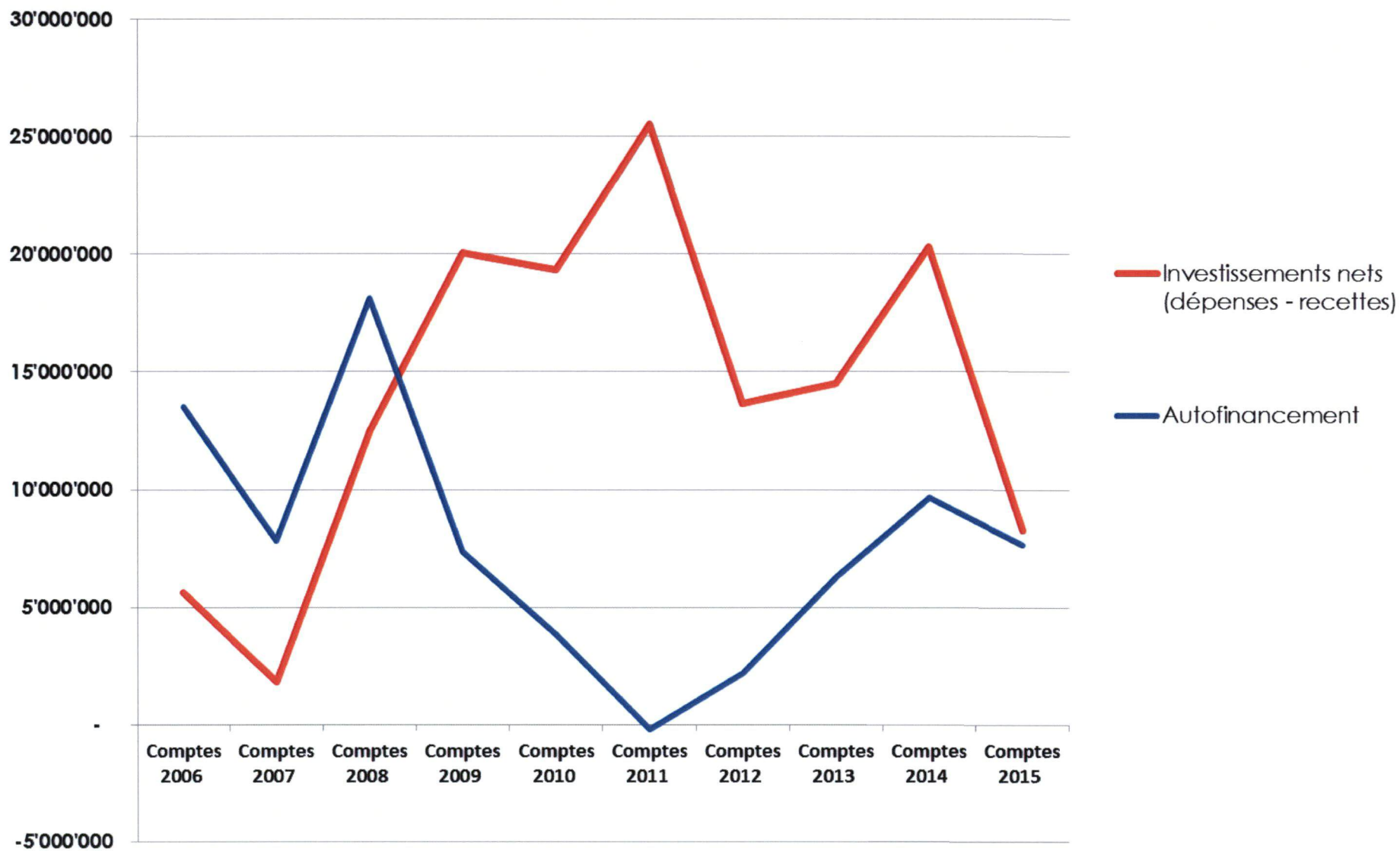
# Evolution des recettes fiscales



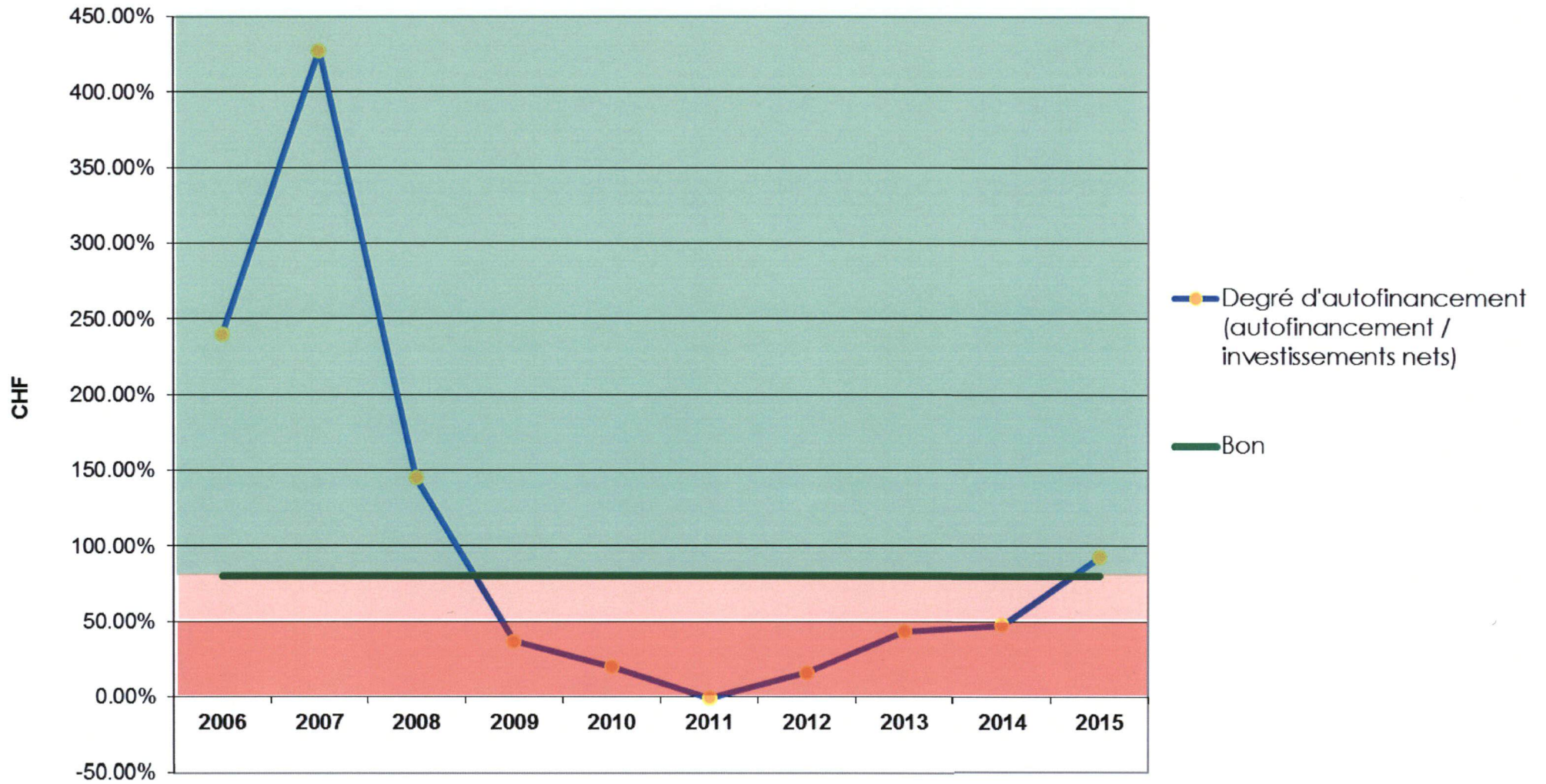
# Evolution de l'autofinancement

	C 2015	B 2015	C 2014	C 2013	C 2012	C 2011	C 2010	C 2009
33 - Amortissements	8'833'913	8'532'300	9'478'413	8'880'837	9'599'652	8'342'364	8'244'947	10'112'888
332 - Amortissements supplémentaires					11'385'933			
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'359'634	1'143'800	1'923'977	1'227'847	772'813	1'099'456	1'759'341	978'244
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-744'804	-446'400	-1'935'196	-2'604'950	-3'140'995	-2'227'083	-3'340'346	-3'708'477
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-55'337		-411'831	-237'293	-12'161'052	-1'024'708	-181'491	-77'293
9123 - Vente d'immeubles et de terrains								
Résultat de l'exercice	-1'748'480	-2'179'600	594'862	-978'902	-4'289'698	-6'414'367	-2'654'099	40'583
<b>Autofinancement</b>	<b>7'644'926</b>	<b>7'050'100</b>	<b>9'650'225</b>	<b>6'287'539</b>	<b>2'166'653</b>	<b>-224'338</b>	<b>3'828'352</b>	<b>7'345'945</b>
<b>Autofinancement moyen 2009-2015:</b>	<b>5'242'757</b>							

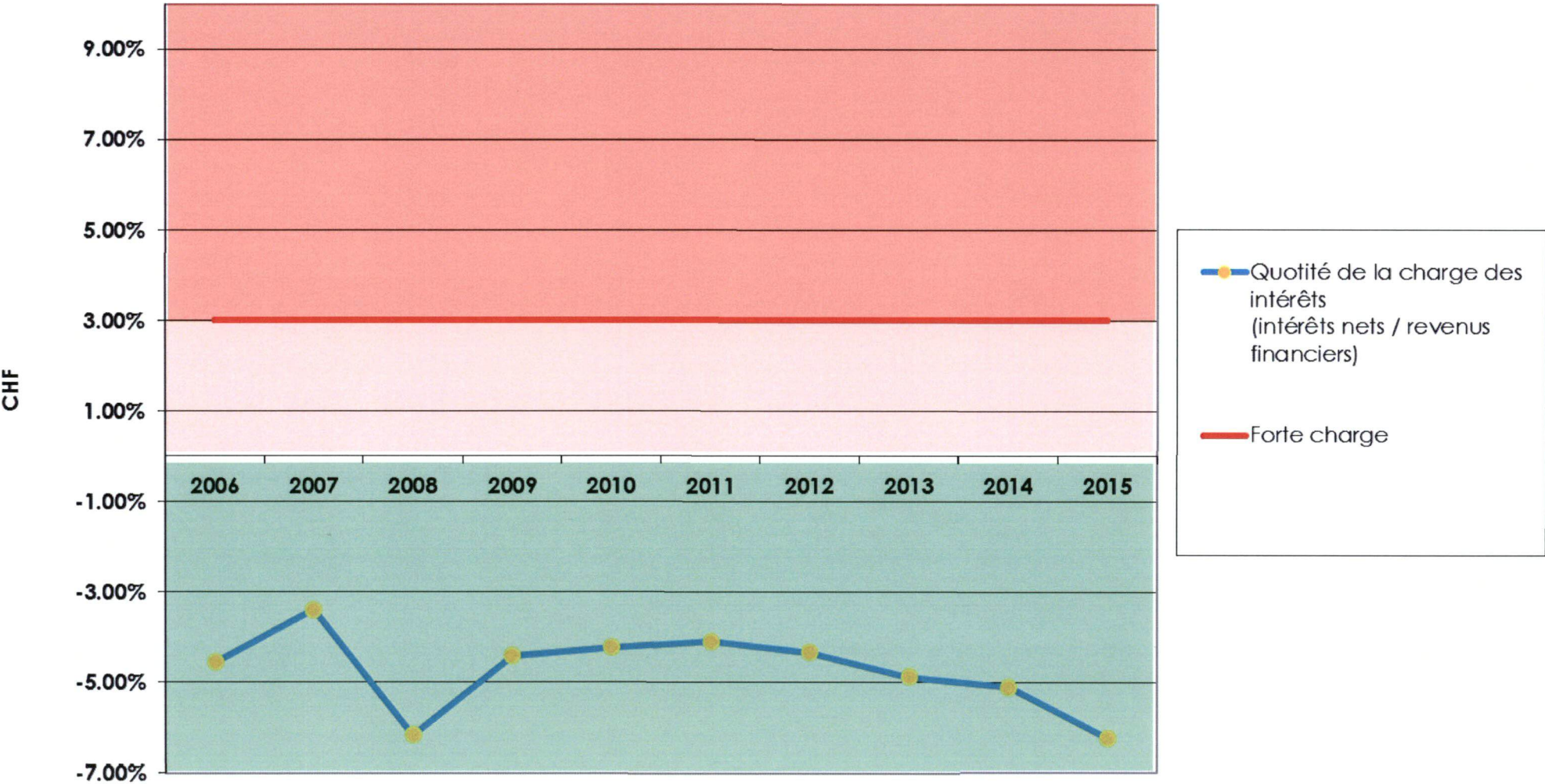
## Evolution de l'autofinancement par rapport aux investissements nets



## Marge d'autofinancement / Dépenses d'investissements nets

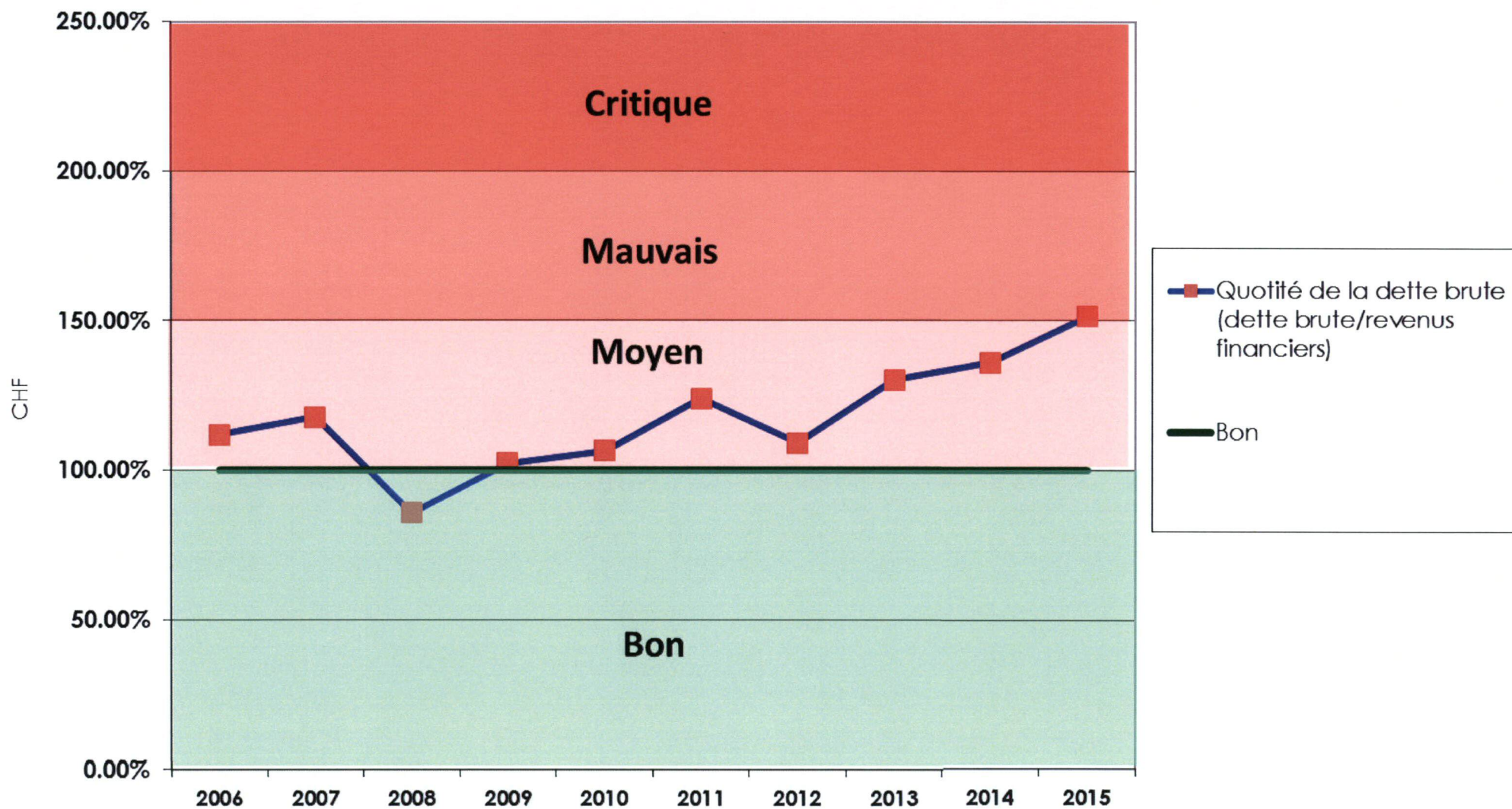


# INTERETS NETS / REVENUS DE FONCTIONNEMENT

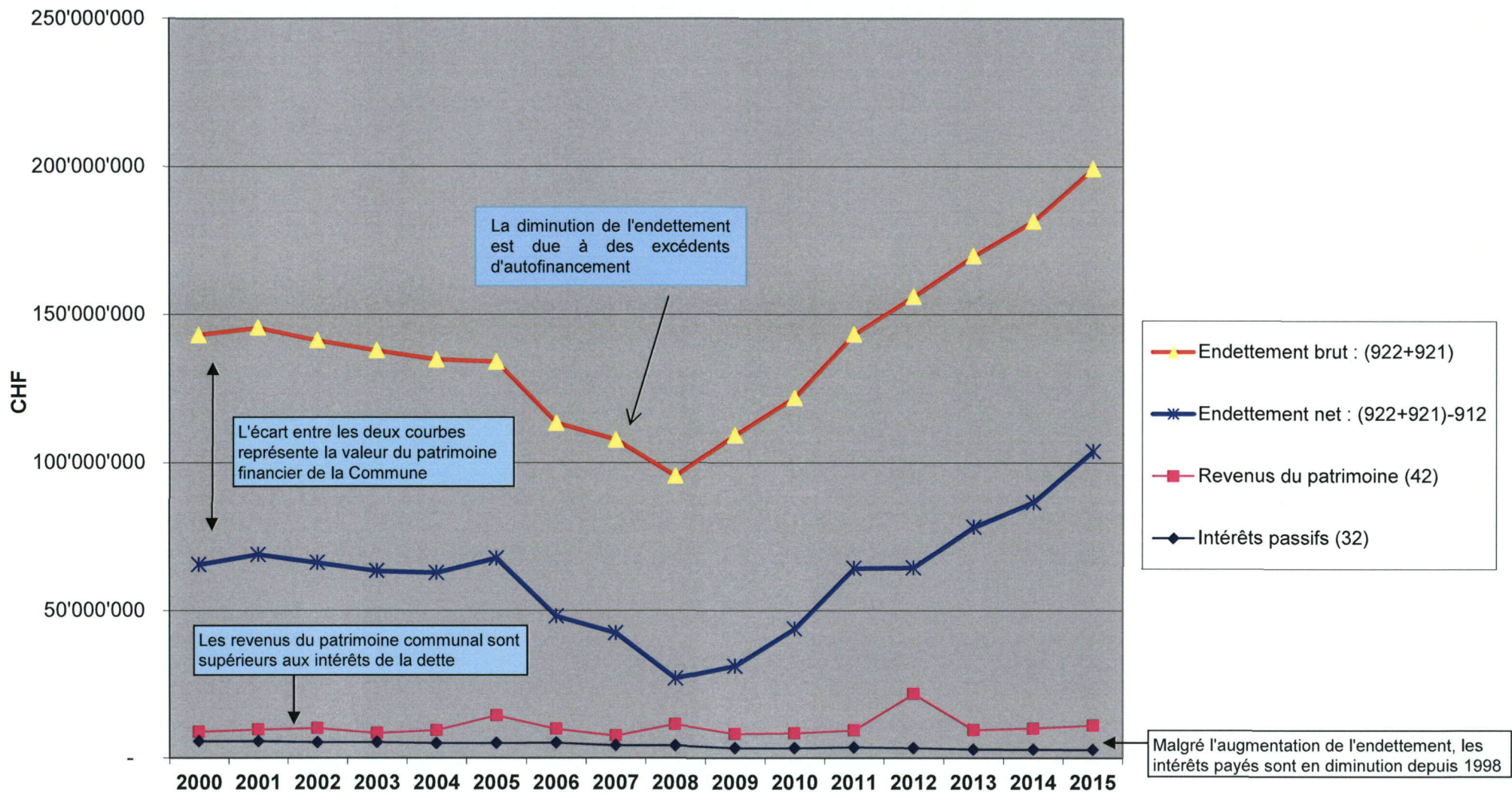


# ENDETTEMENT BRUT / REVENUS DE FONCTIONNEMENT

( Cet indicateur montre le pourcentage d'endettement brut par rapport au revenu courant )

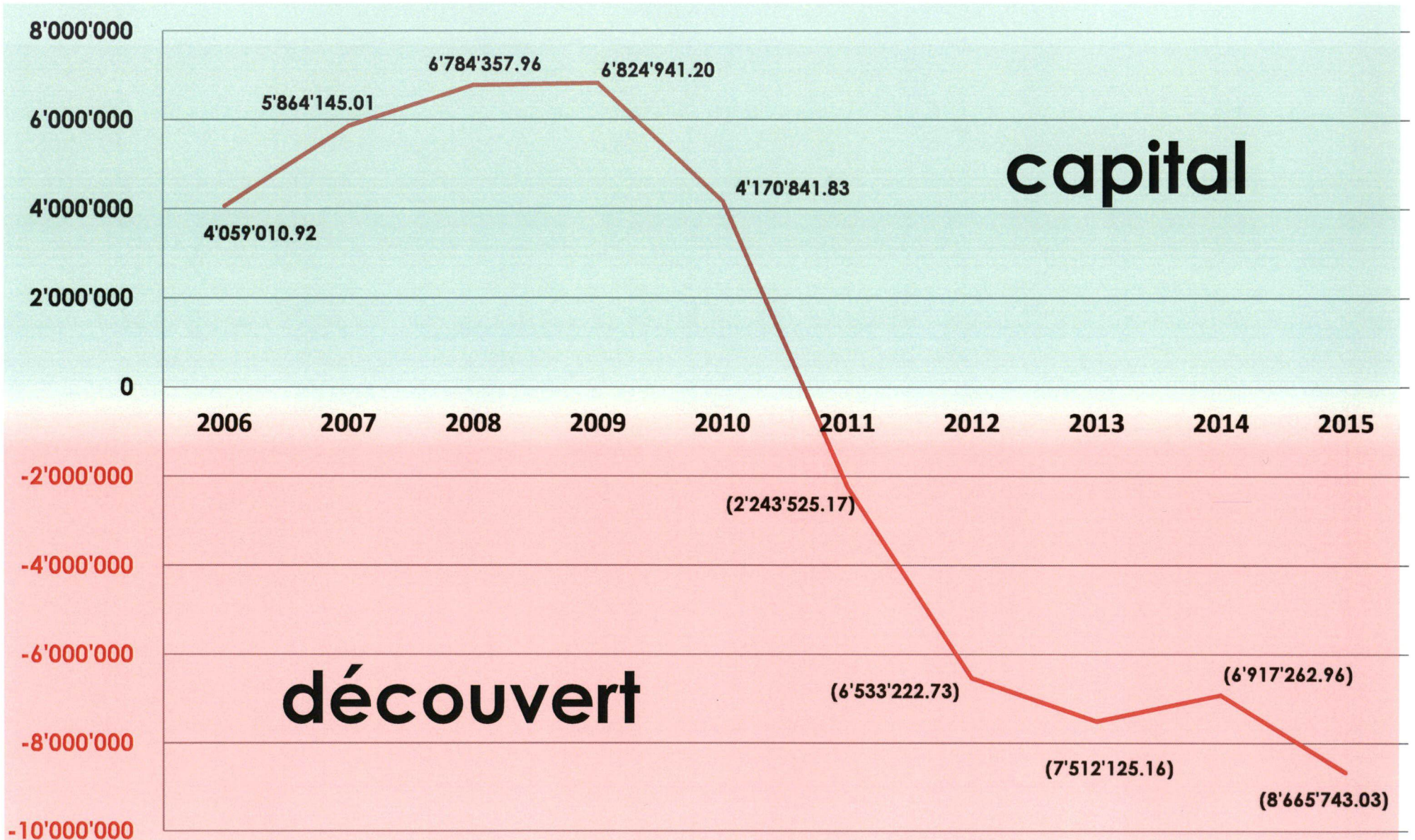


# Evolution dette, intérêts, revenus du patrimoine



# Evolution du capital / découvert

CHF



# Les résultats des comptes 2015

• Déficit	CHF	1'748'480.--
• Autofinancement	CHF	7'644'926.--
• Investissements nets	CHF	8'271'794.--
• Degré d'autofinancement		92,4 %
• Dette brut au 31.12.2015	CHF	199'162'500.—
<i>Disponibilités au 31.12.2015</i>	<i>CHF</i>	<i>21'364'185.53</i>
• Découvert au bilan	CHF	8'765'743.--